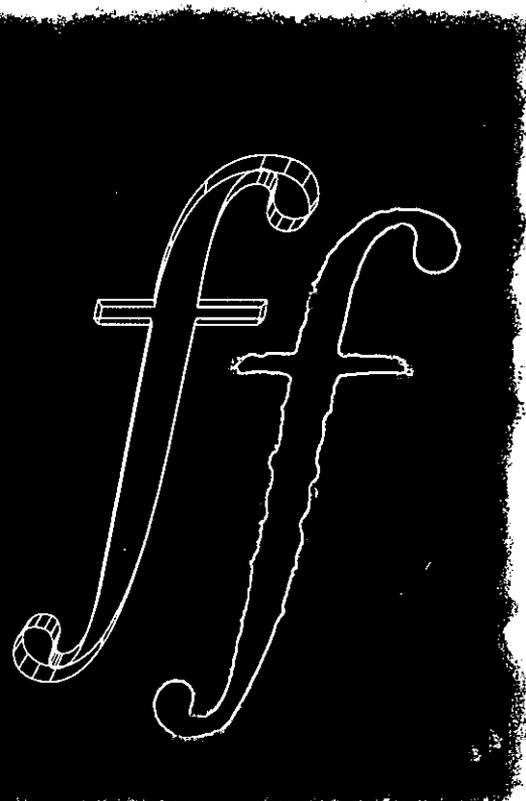


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 15 10 €



*Nouvelle Europe,
nouvelle société*

S o m m a i r e

France-Forum • n° 15 • Nouvelle série • septembre 2004

Éditorial	3
-----------------	---

NOUVELLE EUROPE, NOUVELLE SOCIÉTÉ

Pour une société civile européenne PAR PIERRE AUBENQUE	4
Nouvelle Europe, nouvelle société PAR JEAN-PIERRE GOUZY	11
Europe : pour un oui créatif PAR JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD	14
Quel modèle social pour l'Europe élargie ? PAR JACQUES MOREAU	20
Une société close PAR LÉILA TOUMERT	26
L'Europe, une chance pour la femme PAR PASCALE JOANNIN	31
L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne PAR RAFAL SIEMIANOWSKI	35
L'Europe entre le temple et le stade PAR MAURICE BLIN	39
La France et l'Allemagne ou la nécessaire ressemblance PAR JEAN-LOUIS GEORGET	44
La démographie de l'élargissement de l'Union européenne PAR CLAUDE VIMONT	50
Une nouvelle société face à ses défis PAR YANNICK-ÉLÉONORE SCARAMOZZINO	53
La Turquie et l'Europe PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	58
Adhésion turque, ratification de la Constitution européenne : les risques d'une collision PAR RENÉ FOCH	65

DOSSIERS ET ÉTUDES

Sécu : l'impossible réforme ? PAR CHRISTIAN SAVÈS	68
Notre société : le déclin ? PAR GÉRARD VANIER	73
Le grand faux-pas de l'europhisme du xx^e siècle PAR BERNARD BRUNETEAU	80

*

* *

"C'était ma France" bonnes feuilles sur Marc Sangnier PAR JEAN FERNIOT	85
La chronique des Lettres PAR PHILIPPE SÉNART	87
Chronique d'histoire religieuse PAR JEAN CHÉLINI	91

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit PAR ANDRÉ LE GALL	94
Mouvement alternatif PAR CHRISTIAN CAMBIER	95

NOTES DE LECTURE

Grandeur et destin de la Vieille Europe DE JEAN-MARIE LE BRETON PAR JACQUES MALLET	96
De Gaulle, mon père DE PHILIPPE DE GAULLE - ENTRETIENS AVEC MICHEL TAURIAC PAR ALBERT KALAYDJIAN	97
Badinages dans un massacre DE CHARLES DELAMARE PAR CLOTILDE SAINT-GIRONS	99
Valise diplomatique DE PIERRE-LOUIS BLANC PAR CHARLES DELAMARE	99
L'impensé de la démocratie TOCQUEVILLE LA CITOYENNETÉ ET LA RELIGION D'AGNÈS ANTOINE PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	100
Individualité et subjectivité chez Nietzsche DE CHRISTOPHE COLERA PAR CHRISTIAN SAVÈS	101
Joseph Schumpeter : vie, œuvres, concepts D'ALEXIS KARKLINS-MARCHAY PAR GÉRARD VANIER	102
Chrétiens de Béziers et du Biterrois DE PIERRE-LOUIS BLANC PAR CHARLES DELAMARE	103

Nouvelle Europe, nouvelle société

La Commission qui se met en place sous la direction de José Manuel Barroso laisse déjà apparaître le nouveau visage de l'Union européenne. Mais s'élargir ne suffit pas. Il faut encore se fortifier. L'Union nouvelle va-t-elle engendrer une nouvelle société ? Différente du modèle américain ? Le pouvoir politique a toujours constitué le facteur premier d'unification, de pacification et d'équilibre au sein des groupes humains travaillés par leurs ambitions divergentes et leurs appétits contradictoires, adonnés avec férocité à la lutte des classes, sans souci du bien commun. L'Etat-nation s'est imposé, plus encore que les dynasties royales, comme arbitre des conflits surgissant au sein des sociétés civiles, entraînées par les intérêts particuliers jusqu'aux déchirements extrêmes, sanglants et stupides. Ne pas apercevoir l'importance d'une Constitution pour l'Europe participe de la même démarche intellectuelle que celle qui a inspiré jadis Guelfes et Gibelins, Armagnacs et Bourguignons, Lancastre et York, et tant d'autres ! Le projet de Constitution, dont le principe a été adopté à l'unanimité en juin dernier par les responsables gouvernementaux n'est évidemment pas suffisant. Ce qui manque aussi et surtout à l'Europe c'est une âme et un sens.

Mais les critiques qui fusent à l'égard du texte pour en empêcher la ratification populaire ne procèdent certes pas d'un

vain souci de perfection. Loin s'en faut ! Elles ne font que refléter les contradictions nées de la prédominance des intérêts particuliers, ethniques, électoraux, économiques ou sectaires face à l'intérêt général. Elles obscurcissent à l'envi l'objectif du projet : mettre en ordre les acquis communautaires, créer une structure politique aussi unificatrice que celle de l'Etat-nation, mais assez souple, comme l'imposent les réalités, pour ordonner l'essentiel tout en laissant fleurir le particulier. Ce qui ne veut pas dire que cette construction étatique doit être molle. Il suffit d'ouvrir un journal pour constater que l'Union européenne est une île de prospérité dans un océan de misères et de violences. Dans le siècle qui s'ouvre, notre communauté ne s'affirmera, ne se sauvera que si elle est forte, que si elle se constitue en une société de liberté et de justice, unie contre les menaces extérieures.

C'est la raison pour laquelle *France-Forum* aborde un thème passé jusqu'ici sous silence par les médias, celui de la naissance d'une société nouvelle, d'une réunion d'hommes et de femmes adhérant du fond de leur cœur aux lois communes. Elle sera seule en mesure de donner force et vie, chair et sang, aux institutions de Bruxelles, aux institutions de tout le continent, à la liberté et à la sécurité des citoyens de la nouvelle Europe.

Le comité de rédaction

Pour une société civile européenne

par Pierre AUBENQUE

La société européenne, différente de l'américaine, existe d'ores et déjà, mais il faut la structurer par des institutions politiques.

O n sait que Hegel distingue dans sa *Philosophie du Droit* trois niveaux, qui sont en même temps trois étapes, de la vie des hommes en commun : la famille, la société civile, l'Etat. La société civile naît dès lors que les enfants quittent le foyer familial, pour fonder-eux-mêmes une autre famille, se créant ainsi des partenaires, des amis, des alliés, éventuellement des concurrents, en un mot, entrent dans l'univers des relations sociales. Cette société civile est le lieu de l'amitié, de la coopération, mais aussi du conflit, le monde du travail et des intérêts économiques, qui sont rarement convergents lorsqu'on passe d'un individu à un autre. Mais ce réseau social fonctionne plus ou moins bien, avec ses tensions internes, le consensus partiel de ses membres, et ses possibilités de progrès. Cette société civile, avec ses contradictions, ne peut être pour Hegel la forme la plus haute de la vie sociale : dans les sociétés développées, en un mot dans les sociétés modernes, elle trouve son couronnement à la fois son achèvement et son correctif, dans la forme de l'Etat proprement politique. Hegel ne tarit pas d'éloges sur la forme moderne de l'Etat, réalisée au plus près dans la Prusse libérale post-napoléonienne de Frédéric-Guillaume III. L'Etat, dit-il, est la réalité de l'Idée morale, l'affirmation du primat de la volonté raisonnable et libre sur les contingences naturelles et historiques, la réconciliation des hommes entre eux, le primat du politique sur l'économique, de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, etc...

Le besoin d'Etat

La critique de cette conception idéaliste et apparemment utopique paraît aller de soi. Elle a déjà été faite par Marx dans sa *Critique de la Philosophie du Droit de Hegel*. Pour Marx, il n'y a pas de troisième étape de la vie sociale :

il n'y a rien au-dessus de la société civile, c'est-à-dire du monde des rapports sociaux de production et de leur organisation immanente régie par les règles bourgeoises de la propriété privée. L'Etat, s'il existe, n'est pour Marx qu'un épiphénomène, dont le rôle n'est pas de corriger les injustices du monde de l'économie ni de résoudre ses contradictions, mais de les masquer en les idéalisant et les sublimant. La révolution ne pourra advenir que sous la forme d'un changement radical des règles juridiques : l'expropriation des expropriateurs et l'appropriation collective des moyens de production.

L'analyse de Marx s'est rapidement révélée fautive. La société civile ne possède pas en elle-même les forces ni les concepts qui lui permettraient de se réformer elle-même. Toute révolution et déjà toute réforme sociale exigent pour se réaliser le pouvoir politique d'un Etat, avec son gouvernement et son administration. Lénine le comprendra, en s'appuyant à nouveau sur Hegel. De la critique de Marx et de la volte-face de Lénine naîtra le médiocre compromis qui, après les bouleversements du début, s'abattra pendant soixante-dix ans sur l'Union Soviétique, puis sur les pays du bloc communiste. Au-dessus d'une société civile régentée par la classe dominante du prolétariat et surtout par le parti censé la représenter, il n'y aura plus que l'apparence d'un « Etat », dit « socialiste », qui ne fera qu'entériner les décisions prises par la base sociale, en fait par le parti, puis, au fil des ans, perdra tout contact avec la réalité, y compris économique. Les régimes communistes ont péri non d'un « trop d'Etat », mais d'un « pas assez d'Etat », donnant ainsi raison tardivement aux analyses de Hegel.

Je me rappelle à ce sujet que Solidarnosc, en Pologne, avait repris à son compte au début des années 80 la terminologie hégélienne, en opposant à la fiction agonisante de l'Etat socialiste la réalité de la société civile et des forces, émancipatrices cette fois, qui s'y faisaient difficilement jour. Le sens de cette revendication de la société civile était évidemment un appel à la sphère politique pour qu'elle reconnaisse enfin la réalité sociale, celle d'une société civile au bord du gouffre ou de l'explosion, mais riche en potentialités opprimées, ou simplement inexploitées.

Qu'en est-il de l'Europe aujourd'hui, de l'Europe à 25, qui compte parmi ses membres sept pays (auxquels il faudrait ajouter l'Allemagne de l'Est) qui ont connu dans leur chair ce divorce entre la société civile et l'Etat ? Ce qui s'est passé dans ces pays est évidemment une émancipation de la société civile, qui y échappe désormais au carcan d'Etats totalitaires et finalement impuissants. Ces pays rejoignent ainsi la masse des dix-huit autres pays, où ce processus de libération s'est produit depuis longtemps pour certains : en

Grande-Bretagne dès le XVII^e siècle, en France en 1789, en Allemagne, en Italie et dans les pays d'Europe centrale dans le deuxième tiers du XIX^e siècle, au Portugal et en Espagne dans les années 70 du XX^e. Ainsi se trouve réalisée aujourd'hui, dans vingt-cinq pays européens, une extraordinaire homogénéité sociale et civile, et ce en dépit de la diversité persistante (mais très relative sur le fond) des Constitutions politiques.

L'Europe est homogène

Mais en quoi consiste cette homogénéité ? On pourrait parler de civilisation commune, de culture commune, de valeurs communes. Hegel appelait cela « Sittlichkeit », à la fois les mœurs et la moralité, un réseau complexe, mais concrètement agissant, de comportements, de coutumes, mais aussi de normes et de règles tacitement acceptées. Il ne s'agit pas d'une morale universelle auquel tout homme, où qu'il soit, doit pouvoir adhérer en vertu de sa raison et de sa conscience. Si c'est le cas, tant mieux. Mais au-dessous de cet idéal universel, mais formel et abstrait, *il y a l'universel concret de la civilisation et des mœurs.*

Cet universel est concret, parce qu'il est lié à une géographie et à une histoire, c'est-à-dire à des contingences insupprimables. Le modèle européen n'est pas indéfiniment extensible et ne prétend pas l'être au-delà des frontières naturelles de l'Europe. Cela n'a pas beaucoup de sens de demander si tel pays d'Afrique ou du Proche-Orient ne « mériterait » pas de faire partie de l'Europe. Je reviendrai sur le cas de la Turquie, qui est incontestablement européenne par une partie symboliquement importante de son territoire. Il reste que l'Europe est un hasard, mais c'est un hasard heureux, qui peut évidemment bénéficier aussi à ses voisins, sans pour autant les inclure.

Le second élément est une histoire commune et la conscience commune de cette histoire. Lorsqu'un secrétaire d'Etat américain croyait pouvoir ironiser il y a quelques mois sur la « vieille Europe », il manifestait surtout une incompréhension profonde pour la civilisation européenne, qui est fière d'être enracinée dans une vieille histoire. Que cette histoire soit riche de conflits n'enlève rien au fait que ces conflits étaient internes, qu'ils ont été, vaille que vaille, surmontés en commun et abolis et, surtout, qu'ils n'ont pu empêcher (et ont parfois même favorisé) les échanges commerciaux et, dans leur sillage, intellectuels. Le modèle souvent cité est à juste titre celui de la Méditerranée. Mais il y a aussi l'autre Méditerranée, celle du Nord, la Baltique, sur les rivages de laquelle ont brillé les cités hanséatiques, haut lieu du commerce avant de l'être aussi de la philosophie. En ces temps d'élargissement de l'Europe vers l'Est, il serait temps de rappeler que Kant, sans

aucun doute le plus grand philosophe de l'Europe moderne, enseignait à Königsberg (que seule une séquelle malheureuse de l'histoire récente empêche aujourd'hui d'être en Europe) et que ses œuvres majeures ont été publiées à Riga. Et que dire de la force civilisatrice et unificatrice du plus grand fleuve d'Europe, le Danube, qui a vu naître sur ses rives, par delà les clivages ethniques et politiques souvent artificiellement suscités, le plus grand « melting pot » de l'histoire du monde, et sans doute culturellement le mieux réussi ?

Même si la religion se pense elle-même, dans ses différentes formes, comme supérieure aux contingences terrestres, elle n'en est pas moins à ranger parmi les institutions qui façonnent et régulent concrètement le cours de la société civile. On discute aujourd'hui pour savoir si l'Europe est chrétienne. Sa civilisation a en tout cas, entre autres, mais de façon dominante, outre la racine grecque, des racines chrétiennes, on pourrait dire : judéo-chrétiennes, et finalement bibliques. Mais aux religions du Livre appartient aussi l'Islam, qui est présent à divers titres dans plusieurs régions d'Europe, et déjà de l'Europe des 25. On pourrait dire que l'Europe est le lieu de la coexistence des religions et des confessions issues de la tradition biblique. Cette coexistence a été longtemps conflictuelle, parfois tragiquement. Mais à l'histoire religieuse de l'Europe appartient aussi l'histoire de l'apprentissage de la coexistence pacifique des différentes religions. Outre le fait que ces religions ont toutes au moins un point commun, qui est la reconnaissance de la dimension spirituelle de la personne humaine, la pluralité a engendré à un moment donné de cette histoire commune, disons à l'époque des Lumières, la reconnaissance de la nécessité de la tolérance et du respect réciproque. Cela demeure encore en partie un idéal, mais qui est désormais inscrit dans les mœurs et les institutions sous la forme, dans certains pays, du statut juridique de la laïcité et, dans d'autres, d'une organisation également juridique de la pluri-confessionnalité et de la protection des différents « cultes » par l'Etat. Sur ce point encore, la convergence entre les différents pays de l'Europe à 25 paraît presque totale. Pour le dire d'un mot, il n'y a plus dans aucun pays d'Europe de religion d'Etat, donc de confusion entre le religieux et le politique.

La Turquie n'est pas extra-européenne

Peut-être est-ce ici le lieu d'évoquer la question de l'éventuelle adhésion future de la Turquie à l'Union européenne. La principale objection à cette adhésion, est, il faut bien le dire l'Islam. Mais, si l'on regarde de plus loin et de plus haut, la Turquie appartient bien historiquement à notre espace européen, non seulement par son passé byzantin, mais aussi par des traits qui se sont maintenus ou même développés après la conquête ottomane, la coexis-

tence des religions (le patriarche grec orthodoxe n'a jamais été chassé de Constantinople), l'ouverture aux autres (beaucoup de Juifs sépharades chassés d'Espagne en 1492 ont trouvé refuge en Turquie, de même que beaucoup d'intellectuels allemands fuyant le nazisme, qui ont fortement marqué les Universités turques, etc.). L'Etat turc, depuis Ataturk, respecte une laïcité sourcilleuse. Et le fait qu'un parti islamo-démocrate, lui-même démocratiquement élu, y soit aujourd'hui au pouvoir ne devrait pas plus inquiéter que l'influence de partis chrétiens-démocrates dans d'autres parties de l'Europe. En tout cas, le débat sur l'admission de la Turquie ne doit pas être clos prématurément par l'argument religieux. Sans compter que l'imaginaire turc, du Bourgeois gentilhomme à la Marche turque et jusqu'à nos croissants du matin, font partie de nos cultures nationales. Intégrer à l'Europe un Islam modéré serait un moyen d'apaiser maintes tensions internes et externes.

Avec ou sans la Turquie, l'Europe a définitivement abjuré l'esprit de croisade, qui, à certains moments de son histoire, a mis le pouvoir séculier au service des revendications spirituelles de l'Eglise. Le millénarisme, l'engagement dans une lutte apocalyptique du Bien contre le Mal, a fait long feu *en Europe*, en partie, il faut bien le dire, par indifférence religieuse et sous l'effet du scepticisme instillé dans les esprits par la philosophie des Lumières, mais aussi, pour le dire plus positivement, grâce à cet esprit de tolérance, de compromis, de négociation, qui a rendu obsolètes en Europe les grands mots, les grandes idéologies et ce que Lyotard appelait les « grands récits ». L'Europe post-moderne a redécouvert les vieilles vertus de l'humilité et de la prudence.

Il faudrait enfin parler de la dimension juridique qui structure, de la sphère pré-étatique jusqu'à la vie quotidienne, ce vivre-ensemble européen. On dira que cet ordre juridique européen, hérité pour partie du droit romain, pour partie du droit coutumier anglo-germanique, est également celui qui a inspiré la fondation des Etats-Unis d'Amérique. Mais ce qui est proprement européen aujourd'hui est l'attachement tacite, quasiment viscéral, aux règles de ce droit. Les événements de ces derniers mois ont montré avec quelle facilité la civilisation américaine a renoncé, au nom des exigences réelles ou supposées de sa « sécurité », à quelques-unes des règles fondamentales de notre droit privé et international : *l'habeas corpus*, la présomption d'innocence, le recours à l'arbitrage international pour assurer la sécurité collective des Etats, l'interdiction corrélatrice de toute guerre préventive, la reconnaissance de Tribunaux internationaux, le respect des conventions de Genève, etc. La peine de mort est abolie dans *tous* les Etats européens ; elle existe encore dans beaucoup d'Etats des Etats-Unis. Le port d'armes individuelles est strictement réglementé en Europe ; il paraît être considéré comme un droit de l'homme aux

Etats-Unis, etc. Ce ne sont que quelques exemples de la *différence* qui sépare l'Europe des Etats-Unis.

La culture de la paix

Mais la différence essentielle me paraît être la suivante : l'Europe, qui n'a pas été toujours pacifique, est aujourd'hui une société *apaisée*. L'Europe n'a pas d'ennemis, il faudrait ajouter : autres qu'elle-même et ce qu'on a pu appeler ses démons intérieurs. Ces démons, notamment celui des nationalismes et aujourd'hui des divers communautarismes, ont produit au XX^e siècle des catastrophes telles qu'il a fallu, entre autres, l'aide des Américains pour nous en libérer. Mais ce qui demeure étonnant et encourageant est que l'effondrement des totalitarismes, fasciste puis stalinien, a été total et n'a laissé quasiment aucune trace dans les esprits et dans les mœurs. C'est la différence, reconnaissait récemment Angela Merkel, présidente de la CDU allemande, entre l'occupation de l'Allemagne en 1945 et celle de l'Irak en 2003. Les Américains, dans les deux cas, ont voulu introduire la démocratie, éduquer à la démocratie. S'ils ont eu, contre toute attente, que peu de mal en Allemagne, c'est, dit A. Merkel, que les Allemands avaient derrière eux une culture européenne, faite de christianisme et des Lumières, qui est sortie des ruines en quelques semaines et a pu rapidement développer ses virtualités démocratiques. Le moins qu'on puisse dire est qu'il ne semble pas en aller de même en Irak.

Si grande que puisse être notre gratitude à l'égard de nos amis Américains, soyons donc fiers d'être Européens, et d'abord conscients de l'être. Ceci pour répondre à ceux de nos amis, surtout Est-européens, qui, sortant de plus de quarante ans de communisme, ont vu dans l'adhésion à l'Union européenne un simple ticket d'entrée pour l'Alliance atlantique, pour l'allégeance au leadership américain et, finalement, pour l'économie de marché. Les deux premiers points relèvent de décisions politiques, dont il faudra bien parler le plus tôt possible en Europe, au niveau qui est le leur. Mais le troisième point relève de l'organisation de l'économie, donc de la société civile. Or le propre de la société civile européenne est qu'elle a reconnu dans son énorme majorité la nécessité d'une *régulation politique* de l'économie dans le sens d'une protection des faibles, du respect de la dignité des personnes et de la justice sociale. Cela s'appelle l'économie sociale de marché et restera sûrement dans l'histoire comme le modèle économique européen.

Cette société civile européenne, déjà présente dans les mœurs, n'aura d'avenir que dans la mesure où elle sera entérinée, préservée et développée par les institutions politiques encore à créer. D'énormes problèmes se poseront à

celle-ci. L'un des plus graves me paraît être, à terme, celui de la politique linguistique, que l'on ne peut abandonner entièrement aux intérêts de la société civile. Le danger, ici, n'est pas celui de la difficulté de communiquer, *mais de la propension des acteurs sociaux et économiques à communiquer de la façon la plus économique, à partir de l'anglais*. La généralisation de l'anglais paraît paradoxalement accélérée par l'adhésion des pays de l'Est, où l'on ne se soucie plus d'apprendre le français, comme en Pologne, ou l'allemand, comme dans les pays Baltes ou dans ceux de l'Europe danubienne, ou l'italien, comme en Slovénie. Cette généralisation est le plus grand danger qui menace l'unité et la spécificité de la nouvelle Union européenne. D'abord l'unité, car il y aura des résistances venant de la France, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Autriche et, à un moindre degré, de l'Allemagne. Et surtout seraient perdues la variété et la richesse culturelles qui, un peu comme celles de la gastronomie, font depuis des siècles l'attractivité de l'Europe. Si l'on n'y prend garde (et sans que nos amis anglais y soient pour rien, car eux au moins apprennent à l'école une seconde langue autre que l'anglais), la langue anglaise risque de devenir le cheval de Troie de l'hégémonie américaine en Europe.

Ce sera à une politique européenne d'y veiller.

Pierre AUBENQUE

ALEXANDRE KOJÈVE

« L'homme ne peut être vraiment humain qu'en vivant en société. Or la Société n'est réelle que dans et par l'inter-action effective de ses membres, laquelle inter-action se « manifeste » entre autres en tant qu'existence politique ou Etat. L'Homme n'est donc vraiment humain c'est-à-dire « individuel » que dans la mesure où il vit et agit en tant que citoyen « reconnu » d'un Etat...

En fait, l'Individualité ne peut être pleinement réalisée, le désir de Reconnaissance ne peut être complètement satisfait, que dans et par l'Etat universel et homogène. Car, dans l'Etat homogène, les « différences spécifiques » de classe, de race, etc... sont supprimées. Et cette reconnaissance est vraiment universelle, car, par définition, l'Etat englobe l'ensemble du genre humain ».

(Introduction à la lecture de Hegel)

Nouvelle Europe, nouvelle société

par Jean-Pierre GOUZY

La société européenne se structure et s'organise à partir de principes fondamentaux et en réponse aux défis qui lui sont lancés.

Au moment où « l'Europe » va s'efforcer de jeter les premières bases d'un ordre constitutionnel progressivement commun à l'essentiel des Etats qui la constituent, l'aspect sociétal d'une entreprise politique aux dimensions d'un continent vient irrésistiblement à l'esprit.

Certes, les pays aujourd'hui concernés par cette expérience ambitieuse ont tous récusé les pompes et les œuvres du totalitarisme et de ses dégénérescences centralistes. Liés par des réseaux d'intérêts de plus en plus intégrés et des traités conçus dans la tradition démocratique, nos partenaires acceptent, comme nous-mêmes, les engagements de la Convention européenne des Droits de l'Homme et les recours auprès de la Cour du même nom qui siège à Strasbourg. Au sein de l'Union, ils sont liés maintenant, au surplus, par les obligations de la Charte des droits fondamentaux dont on attend qu'elle ait pleine valeur juridique, et par ailleurs, les procédures de la Cour de Justice de Luxembourg, le Droit communautaire primant les législations nationales. Mais, ces garanties démocratiques indispensables à l'évolution normative de notre état de droit, ne suffisent plus... L'objectif qui doit désormais être le nôtre, est celui d'une société en devenir fondée sur la promotion de la personne humaine. Comme le disait Denis de Rougemont, dans un raccourci saisissant : « *Le but de la société, c'est la personne* ». La « personne » ? C'est-à-dire cette réalité intégrale de l'homme envisagé à la fois dans sa vocation singulière, son enracinement social et son environnement naturel.

Le but de la société

Cette « vocation singulière » fait qu'elle ne peut se confondre avec l'être abstrait défini par certains théoriciens de l'individualisme libéral et qu'elle demeure tout au long de son parcours en même temps, libre et responsable.

C'est pourquoi la société européenne, forte d'une longue expérience historique, devrait se fonder à l'aube d'une ère nouvelle sur l'*autonomie* de ses composantes, leur capacité d'auto-organisation et de coopération dans les domaines économique et social comme dans ceux de la gestion territoriale et administrative. De plus, les textes communautaires en définissant la *subsidiarité* (certains juristes disent « exacte adéquation ») comme le principe en vertu duquel les hommes, quels qu'ils soient et où qu'ils exercent leurs talents, ne doivent intervenir que dans le cas où un problème dépasse le niveau de compétence réelle des échelons subordonnés, ont apporté de solides garanties à ceux qui se sont inquiétés des abus de pouvoirs possibles au sein de l'Union européenne.

Autonomie, coopération, subsidiarité permettent, en tant que principes régulateurs, d'envisager aujourd'hui l'ère généralisée de la *démocratie participative* dont le Comité Economique et Social européen souhaite précisément accélérer la promotion en donnant à la vie associative des capacités inédites de représentativité. Il n'y a pas, en effet, d'accomplissement de la personne humaine sans participation active à l'essor de la société et sans pluri-appartenance des citoyens comme des producteurs au développement de la cité et de ses entreprises. A ce propos, il n'est pas d'ailleurs inutile de rappeler que les enseignements du XX^e siècle ont permis, parmi d'autres, de récuser les expériences de la planification autoritaire et les formes de gestion bureaucratique. L'organisation économique et sociale doit se fonder sur la notion de *contrat*. La démocratie participative et l'*économie contractuelle* se complètent dans notre approche d'une société dont on s'efforce de dessiner les futurs contours.

Des stratégies à développer

C'est en s'inspirant de ces principes que devraient s'envisager, selon nous, les stratégies de l'environnement, de la recherche, de l'innovation ; un développement économique durable et équilibré ; la place des services d'intérêt général dans le corps social ; l'orientation et les finalités de la croissance ; une meilleure répartition des richesses ; la gouvernance au sein de l'Union européenne et l'exercice des responsabilités que celle-ci est amenée à assumer désormais dans le monde de manière accentuée.

Seule, en outre, une forte *politique de cohésion* à l'échelle de l'Europe considérée dans son ensemble et de régions aux capacités encore disparates permettra d'apporter les solutions les mieux adaptées aux toujours considérables problèmes d'emploi qui se posent, avec leurs inévitables conséquences migratoires et sociales. Dans cette optique, les efforts de « convergence » et de « compétitivité » devront se renforcer mutuellement, notamment dans les zones à handicap-

géographique ou naturel et celles qui se trouvent affectées par « l'effet statistique » du grand élargissement en cours.

De telles avancées requièrent, par ailleurs, un nouveau transfert global de possibilités d'interventions au niveau communautaire. Il est assez dérisoire de prétendre poursuivre de grandes ambitions à l'échelle du continent (d'autant qu'aux effets directs de l'intégration s'ajoutent ceux des politiques dites de « voisinage » en Europe orientale et dans les Balkans) tout en refusant d'admettre la nécessité criante de renforcer les moyens budgétaires mis à la disposition de l'Union européenne, ceux-ci n'étant encore, en prévision, que de l'ordre de 1% du PIB pour l'exercice 2005.

Une gestion supranationale réaliste de la promotion économique et sociale du continent suppose d'autres ordres de grandeur pour faire face à des réalités incontournables et donner les impulsions nécessaires. Disant cela, nous savons que ce « vrai » débat ne fait à peine que commencer.

Nous avons hérité de l'ère des Etats-nations une multiplicité de situations contradictoires, au fil des élargissements successifs de l'espace communautaire, mais en peu de lustres, des étapes essentielles ont été franchies dans une perspective fédérale. Une dialectique bien comprise de la liberté, de la responsabilité et de la solidarité devrait donc maintenant nous permettre d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de cette société européenne à laquelle nous appartenons.

Jean-Pierre GOUZY

PAUL VALÉRY

« La Société ne vit que d'illusions. Toute société est une sorte de rêve collectif. Ces illusions deviennent des illusions dangereuses quand elles commencent à cesser de faire illusion. Le réveil de ce genre de rêve est un cauchemar ».

(Mauvaises pensées)

Europe : pour un oui créatif

par Jean-Baptiste de FOUCAULD

L'évolution de la construction européenne rend nécessaire une nouvelle approche politique, intellectuelle et sociale

Si l'on jette un regard prospectif sur la construction européenne telle qu'elle ressort du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe qui va être soumis à la ratification des 25 pays membres, on est frappé de deux faits :

a) D'une part, *l'Europe fédérale, telle que beaucoup ont pu la rêver, avec un gouvernement aux compétences clairement définies selon un modèle standard imité des Etats-Unis ou de l'Allemagne, est soit morte pour longtemps, soit repoussée à un avenir lointain.* D'une part, le projet de Constitution accentue la dimension intergouvernementale par rapport à la dimension communautaire du fait du rôle joué par le Conseil européen et son Président. D'autre part, il paraît bien difficile d'imaginer que les 25 Etats, qu'il s'agisse du Royaume-Uni ou, pour des raisons différentes, des nouveaux membres qui viennent de recouvrer leur souveraineté, pourraient dans un avenir proche accepter en bloc des transferts de souveraineté avec vote à la majorité qualifiée dans des domaines importants, tels que la politique étrangère, la défense, la fiscalité, le droit du travail ou la sécurité sociale. Pour de longues années encore, l'Union européenne restera un modèle sui generis n'obéissant à aucune figure préétablie et comportant des éléments de fédéralisme combinés avec des modes de fonctionnement intergouvernementaux.

b) D'autre part, *un rejet de la Constitution, par la France notamment, ne réglerait rien, et ferait reculer et l'Europe, et la France, et la France en Europe.* Explicitons cela.

L'argument principal que les adversaires de la Constitution lui opposent, c'est que ce texte à haute valeur symbolique « constitutionnalise le libéralisme », sans possibilité de révision autrement qu'à l'unanimité, c'est-à-dire de manière quasi irréversible. Même si on peut regretter que le principe de concurrence (« libre et non faussée », article 3) soit placé trop haut (encore qu'il vient après les valeurs de

l'article 2¹⁾), que la dimension sociale soit insuffisamment affirmée, et que la notion de service public soit insuffisamment présente (il faut attendre l'article II-36 de la Charte pour voir reconnaître le droit d'accès aux services d'intérêt économique général), le procès fait à l'Europe en général et à la Constitution en particulier est exagéré.

Un procès sans cause

D'une part, en effet, l'Europe est plus sociale qu'on ne le croit, faute d'informations suffisantes. Sait-on par exemple que la libre prestation de services ne joue pas pour les systèmes d'assurances obligatoires fondés sur un monopole ? Sait-on que l'Europe a été plus allante que la France dans le domaine des clauses sociales des marchés publics ? Que les trois méthodes de « coordination ouverte » mises en place en matière d'emploi, d'inclusion sociale et de retraites pourraient être beaucoup plus efficaces si les gouvernements (et les gouvernements français en particulier) s'employaient à la mettre en œuvre avec plus d'enthousiasme. En matière d'environnement, c'est l'Europe qui est motrice, et c'est le gouvernement français, l'un des plus mauvais élèves de la classe en matière de transposition de directives, qui est le frein. L'Europe n'est pas plus imparfaite que les Etats qui la composent. Elle l'est même peut-être moins.

D'autre part, par rapport aux traités actuels, le projet renforce ces dimensions sociales et environnementales en ce qu'elle donne au juge européen des moyens beaucoup plus efficaces et substantiels de les prendre en compte et de nuancer ainsi, dans les faits, l'application du principe de concurrence. Il pourra s'appuyer explicitement sur les valeurs et les objectifs de l'Union, et sur la Charte des droits fondamentaux. Quant au titre III, consacré aux « politiques de l'Union », il ne s'agit pas, comme on le dit souvent, d'inscrire dans le marbre le contenu des politiques communes actuelles, mais de déterminer la manière dont l'Union exerce ses compétences dans un certain nombre de domaines, ce qui est différent et plus souple, même si sa présence ne s'imposait pas. Il est au total inexact de dire que la *Constitution constitutionnalise le libéralisme : en fait elle constitutionnalise moins de libéralisme que les traités actuels*. Si les adversaires de la Constitution sont conséquents avec eux-mêmes, ils devraient donc non seulement demander son rejet, mais aussi la sortie de notre pays de l'Union européenne. Ni plus ni moins.

¹ Il n'est pas inutile de le citer : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination ». Cette rédaction vient avant le principe de concurrence, qui n'est pas une valeur, mais l'un des objectifs définis à l'article 3, exprimé dans le paragraphe 2 de celui-ci, c'est-à-dire après le paragraphe 1 (« L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs, et le bien être de ses peuples) et, malheureusement, avant les paragraphes 3 et 4 qui consacrent les objectifs sociaux et environnementaux de l'Union. Le juge européen tiendra nécessairement compte de ce caractère second du principe de concurrence.

Pas de solution alternative !

En effet, je suis convaincu qu'il n'y a pas aujourd'hui d'alternative européenne sérieuse à l'adoption du projet de Constitution. Celle-ci représente un certain état de l'Europe, tel que constaté par les méthodes relativement transparentes de la Convention. *Il n'y a d'alternative que non-européenne ou anti-européenne*, c'est-à-dire nationale. Cette alternative est parfaitement légitime, bien entendu. Encore faut-il qu'elle soit clairement exprimée. Si je crois pouvoir écrire honnêtement cela, c'est que je ne vois pas, en l'état actuel de l'Union, d'alternative européenne crédible au rejet de la Constitution. Explorons les pistes possibles ou couramment invoquées :

- une renégociation de la Constitution, pour y inclure des clauses sociales, par une sorte de chantage à la ratification de la part de la France. Celle-ci trouverait-elle quelques alliés ? Serait-elle seule contre tous ? Réussirait-elle ? Cela paraît bien peu probable. Et si on se passait d'elle ? A-t-on sérieusement pensé à cette hypothèse et à ce qu'elle représenterait en termes de rang et de leadership pour notre pays ;

- la création à l'intérieur de la grande Europe à 25, d'un noyau dur, d'une avant-garde sociale par exemple autour des 12 pays de la zone euro. Mais même au sein de cette zone, il y a déjà plusieurs modèles sociaux : celui de l'Irlande et de l'Espagne n'est pas celui de l'Europe rhénane ou nordique. Veut-on faire l'Europe sociale avec les réformes Schröder en Allemagne ? En outre, les différentes avant-gardes possibles sur différents sujets ne coïncident pas : ceux qui veulent une Europe plus sociale ne veulent pas une Europe de la défense, ou une politique étrangère de grande puissance. Il n'y a pas aujourd'hui d'avant-garde de récupération. Il eût fallu y penser plus tôt.

Après le choc d'un refus français de la ratification, notre crédit pour avancer de nouvelles cartes serait nul. Ou bien l'Europe entrerait dans une période chaotique, querelleuse et débordante de récriminations réciproques susceptibles d'engendrer une résurgence des conflits nationalistes latents. Ou bien elle se ferait sans nous, ce que l'on peut très bien souhaiter, mais il faut alors le dire et l'assumer, sans faire miroiter d'illusoires solutions.

Aussi plutôt que de demander à l'Europe d'être une France en grand sans les défauts de la France, plutôt que de lui demander de faire à notre place ce que nous n'arrivons pas à faire chez nous, plutôt que d'opposer à la Constitution un Non pessimiste, mieux vaudrait *proposer non pas un oui résigné* et peu exaltant, mais *un Oui imaginatif et créatif*, dynamique, porteur d'avenir, utilisant à plein, délibérément, les potentialités non négligeables qui existent à l'intérieur du projet de Constitution.

Que peut-il se passer ?

Imaginons le projet de Traité ratifié par les 25. *Trois scénarios d'évolution apparaissent possibles.*

Le premier, que l'on pourrait qualifier de « *scénario Giscard* » serait que l'architecture institutionnelle mise en place fonctionne à peu près correctement et permette à l'Union de résoudre ses problèmes internes et de prendre une part active et féconde au processus de mondialisation. Le consensus trouvé assurerait un minimum d'équilibre entre l'intergouvernemental et le communautaire, et le processus de décision, bien que lent et imparfait, fonctionnerait vaille que vaille. C'est le pari, en somme, qui a été fait par la Convention. Je n'y crois pas trop parce que la Constitution ne fait que cristalliser dans le droit un état imparfait de l'Union, sans qu'aient été introduits les ressorts nouveaux, les agents dynamiques, qui auraient permis de transcender les pesanteurs actuelles. Le génie créatif d'un Monnet ou d'un Delors a, à l'évidence, fait défaut. Cette Constitution manque de génie. Elle ne diffuse aucune lumière et peu d'espérance. Peut-être que rien d'autre n'était possible. Il n'y a pas eu de propositions vraiment novatrices. Mais, pour moi, le compromis trouvé est instable.

Le *scénario du risque* a été présenté par Michel Rocard, qui a mis les pieds dans le plat en affirmant que l'Union à 25 avait désormais vocation à devenir une zone de marché régulé et de protection des droits de l'homme, ce qui n'est déjà pas si mal, mais pas une puissance politique. Et que dès lors il était plutôt souhaitable de poursuivre l'élargissement, (notamment vis-à-vis de la Turquie). L'Union serait ainsi une des formes de la mondialisation, plutôt mieux réussie qu'ailleurs, pouvant éventuellement servir de référence. Mais elle n'aurait plus vocation à être une communauté ayant son identité politique. Je pense que cette dérive vers une zone de libre échange régulée et démocratique est un risque sérieux. Objectivement, le libéralisme économique a partie liée avec le souverainisme : ce qui les caractérise également l'un et l'autre, c'est le calcul et l'intérêt. Et c'est le contraire d'une communauté politique, où précisément on vit ensemble, sans illusion excessive, mais sans trop de calcul et en se faisant confiance. Or, ce n'est pas ou plus l'esprit dominant en Europe que cet esprit de communauté où le fait d'être ensemble l'emporte sur les désaccords concernant la manière d'être ensemble.

Pourtant, je ne crois pas ce scénario fatal, pour plusieurs raisons. D'abord il ne conviendra pas à certains Etats qui seront tentés de faire usage du droit de retrait – nouveau - prévu par l'article 59 du projet de Constitution. Il se heurtera à une résistance culturelle d'abord (il y a bien une identité culturelle spécifique de l'Europe), sociale ensuite (l'Europe se caractérise par une exigence de respect de la dignité de chaque personne, et ce n'est pas pour rien que ce principe est énoncé

en premier dans la Déclaration des Droits), politique enfin (il y a en Europe un désir de puissance qui aura besoin de s'affirmer face aux impérialismes existants (USA), renaissants (Russie) ou prévisibles (Chine aujourd'hui, Inde demain peut-être). Il y a donc place pour un *troisième scénario*, un *scénario imaginatif*, qui n'existe pas sous forme de modèle préétabli, et ne peut être formalisé, mais seulement *imaginé à partir des potentialités créatives du projet de Constitution, qui sont de trois ordre* :

Place à l'imagination !

- Les *coopérations renforcées* qui permettent aux Etats de l'Union qui le souhaitent, avec l'accord des autres, de mener des actions particulières conformes aux Traités dans des domaines pour lesquels ils ont des intérêts particuliers. Ce dispositif permet de pallier le fait que les « avant-gardes » potentielles sont à têtes multiples. Les 25 devront gérer toute une série de relations, avec l'Afrique, l'Amérique Latine, les Balkans, la Méditerranée, le Moyen-Orient, qui intéressent plus certains Etats que d'autres et qui, à la différence des relations avec les USA, la Russie, la Chine ou l'Inde n'impliquent pas nécessairement l'engagement de toute l'Union ; dans les domaines sociaux, culturels, environnementaux, éducatifs, scientifiques, des pôles d'excellence et d'actions innovantes pourraient se constituer. En un mot, il existe un champ d'investigation nouveau et considérable pour l'Europe de demain. Ce champ obéit à un mode de régulation mixte entre l'intergouvernemental et le communautaire, mode qui pourrait constituer une vraie originalité. Ceci n'est possible, il faut le souligner, que parce qu'il y a désormais une histoire commune et un cadre unique, celui de l'Union, avec sa symbolique, sa nouvelle personnalité juridique et son traité unifié, et parce que la régulation communautaire garde une densité suffisante. A nous de l'explorer !

- Le *Parlement* sort renforcé du débat constitutionnel et doit d'ailleurs approuver les coopérations renforcées ne relevant pas de la PEC. Il pourrait pousser à cette « Europe des projets » s'il devenait, non un reflet des Parlements et rapports de force politiques nationaux agrégés au niveau européen, mais un véritable Parlement européen. Il évolue dans ce sens, mais trop lentement. Des partis politiques européens proposant chacun un candidat pour la Présidence de la Commission, et, pourquoi pas, pour la Présidence du Conseil européen, afin que les électeurs votent pour des programmes européens et des équipes chargées de les mettre en oeuvre, c'est dans la logique des choses. Le pôle Parlement-Commission peut être l'élément fédérateur souple de l'Union à 25. Qu'il s'organise donc en conséquence !

- Enfin, *l'opinion publique européenne* se forme peu à peu. On a vu éclore à l'occasion de l'intervention américaine en Irak. Le « principe de la démocratie participative » est d'ailleurs consacré par l'article 46 du projet de Constitution, suivant immédiatement le principe de la démocratie représentative. Il conviendrait tout

d'abord que les médias nationaux consacrent un temps d'antenne minimal aux échanges et dialogues européens. Ensuite, la proposition du Carrefour pour une Europe Civique et Sociale (CAFECES) de mener de grands débats, à l'échelle des 25, sur les grandes finalités et objectifs de l'Union, selon la méthode des « livres verts, livres blancs », pourrait être appliquée dans le cadre de la Constitution. Enfin, il faudrait mettre en œuvre la faculté d'initiative référendaire ouverte par l'article 46-4 à un million de citoyens de l'Union. La première initiative pourrait porter sur le principe, à l'échelle de l'Union, d'un salaire minimum et d'un revenu minimum d'insertion dans chaque Etat, leurs niveaux et modalités étant fixés au niveau national.

L'image qui se dessine ainsi est celle d'une Europe originale, non pensée selon une démarche intellectuelle a priori, mais se créant elle-même par la résultante d'une multiplicité de projets régulés en commun à 25 dans un cadre unique, même si tous les 25 ne participent pas à chacun d'entre eux. Une Europe des projets (au sens que Luc Boltanski donne à la « cité par projets »), une Europe polycentrique, une Europe multipolaire, organisant une forme inédite d'excellence et de diversités démocratiques, elles-mêmes créatrices d'identité. Une Europe qui, finalement, serait peut-être même davantage un modèle pour une mondialisation réussie que l'Europe fédérale que beaucoup d'Européens convaincus avaient en tête, mais qui n'apparaît guère transposable à l'échelle mondiale. Une Europe qui innoverait sur le plan politique par l'agencement de trois types de régulations, intergouvernementales, coopératives et communautaires.

Ce type d'Europe est très nouveau par rapport aux schémas intellectuels que l'histoire nous a légués, et qui reposent tous implicitement sur l'idée d'un centre unique qui débat, décide, régule, impose, unifie. C'est ce même schéma qui a cherché à fonctionner dans le modèle impérial qui n'a jamais pu faire face longtemps à l'extension géographique ², et dans le modèle de l'Etat-nation, qui, lui, ne peut plus faire face à la nécessaire extension des assises géographiques de la citoyenneté. C'est ce modèle désormais vétuste, et qui a montré ses limites, que l'Union européenne est, dans cette perspective, appelée à dépasser, tâche à la fois assez exaltante, comme toute grande cause, nullement assurée, mais valant sûrement qu'on se donne la peine et les moyens de la mener à bien.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

² Au point que l'Empire romain a essayé de s'organiser avec deux têtes, l'une en orient, l'autre en occident, pour sauver le principe de centralité.

Quel modèle social pour l'Europe élargie ?

par Jacques MOREAU

L'élargissement entraîne des conséquences beaucoup plus importantes qu'on ne le dit. Il remet en question tout notre modèle social.

O n a souvent reproché aux institutions et aux responsables européens de ne pas porter suffisamment d'attention aux aspects sociaux de l'Union dans une période où les différents pays du continent connaissent des difficultés importantes pour répondre aux attentes de leurs citoyens. Ce reproche, plus ou moins fondé selon que l'on met l'accent sur les termes ou sur la période choisie pour établir les comparaisons, interroge tous ceux qui croient en la possibilité de développer des politiques favorisant la cohésion économique et sociale de l'ensemble constitué par nos pays. L'élargissement à 25 pays de l'Union peut renforcer ces craintes et donner une certaine crédibilité à l'idée que le modèle social européen tel qu'il existe risque de s'affaiblir, ouvrant ainsi la voie à une approche des problèmes économiques et sociaux plus proche de la vision anglo-saxonne et de l'établissement d'une vaste zone de libre échange, au détriment d'une communauté plus intégrée à capacité politique.

En quoi une telle appréhension est-elle justifiée ? Sous des formules partagées par beaucoup de responsables européens, parle-t-on toujours des mêmes choses, et sont-elles perçues dans l'ensemble de l'Union de la même façon ?

Le heurt des réalités

Malgré les difficultés, l'Europe s'est dotée de politiques sociales devant permettre la réalisation des objectifs fixés par les traités. Des procédures existent. Des fonds ont été créés.

Toutefois, entre le souhait d'une politique sociale ambitieuse et la réalité

sociale, culturelle et politique de l'Union, il y a une distance que beaucoup ignorent ou négligent. Dans l'Europe des Quinze, au fil des problèmes, des objectifs ont été avancés plus ou moins facilement. Une stratégie européenne pour l'emploi a été élaborée, le conseil s'est mis d'accord sur la stratégie dite de Lisbonne. Pour tenter d'aller plus loin, on a mis en place la méthode ouverte de coordination (MOC). Il faudra attendre quelque temps pour en mesurer l'efficacité. Pour aller plus loin et plus vite, on se heurte à quelques réalités difficiles à ignorer pour comprendre ce qui se passe.

On peut parler d'un modèle social européen si l'on se satisfait d'une vision globale des objectifs poursuivis par les différents pays. Dès que l'on analyse de plus près le fonctionnement des rapports sociaux, les modalités mises en place, on constate que pour réaliser des objectifs somme toute assez proches, *les voies utilisées sont diverses et fortement inscrites dans la culture sociale et actuelle des pays*. C'est ainsi que les pays nordiques veulent une politique sociale ambitieuse, mais refusent que celle-ci soit sous le contrôle des institutions européennes. L'attachement à l'autonomie des partenaires sociaux est persistant et est interprété strictement. D'autre part, dans l'Europe des Quinze, les différents niveaux européen, national, sectoriel, territorial, n'ont pas les mêmes compétences. D'où une extrême diversité et une réelle difficulté pour avancer des propositions et poser des actes clairs. Dans ces conditions, l'élaboration et la mise en place de stratégies sociales ne sont pas des démarches faciles d'autant plus que les avis divergent sur ce qu'il convient de faire pour développer la croissance, accroître la compétitivité de l'Europe, réduire les inégalités, lutter contre le chômage.

Cette diversité se retrouve dans le comportement des acteurs européens concernés par ces problèmes. Un examen attentif des politiques sociales au cours des dernières décennies met en évidence le rôle important et décisif, à certains moments, de la Commission pour proposer des textes ou pour mettre les acteurs concernés en position de s'engager. Même si le rôle de la Commission a évolué grâce à un certain succès du dialogue social interprofessionnel et sectoriel, impliquant davantage le patronat européen et les syndicats, il n'en demeure pas moins vrai, qu'à travers différents instruments et notamment une utilisation judicieuse de la méthode ouverte de coordination, elle peut, si elle le veut, jouer un rôle d'incitation, parfois décisif. Grâce à cette action qui s'est diversifiée au fil des années, des acteurs européens se sont affirmés plus ou moins rapidement. Cela est vrai pour les organisations syndicales, à travers la Confédération européenne des syndicats (CES) qui, malgré la diversité culturelle, organisationnelle, des compétences en matière de négociation, a su se doter de structures et de procédures permettant de défi-

nir des positions communes et de donner des mandats de négociation dans certains domaines. Cela a été rendu possible parce qu'il y avait urgence à traiter des questions présentes dans tous les pays de l'Union et qu'il fallait répondre aux initiatives et incitations de la Commission. Du côté des organisations patronales, l'évolution a été moins rapide et elle est, encore, moins avancée. Les responsabilités des organisations des entreprises sont très variables d'un pays à l'autre notamment dans le domaine des négociations des conventions collectives. D'autre part, au niveau européen, l'UNICE (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe) n'a pas réussi, comme la CES, à réunir sous un même toit les confédérations et les fédérations professionnelles. Celles-ci ont leur propre politique et ne souhaitent pas partager leur responsabilité avec l'organisation interprofessionnelle. Les mandats de négociation restent définis dans l'UNICE par consensus. Ce qui n'est obtenu que dans quelques cas et qui ne permet pas à l'organisation patronale de jouer un rôle aussi actif que la CES. Il y a une certaine schizophrénie dans la démarche patronale. Celle-ci s'oppose à toute initiative par voie de directives et dans le même temps, elle ne laisse pas les moyens de développer une politique contractuelle européenne qui ôterait des arguments à ceux qui veulent une législation sociale européenne plus forte. Malgré les différences et les difficultés, des accords européens ont été signés donnant un premier contenu à une politique contractuelle au niveau des Quinze et commençant à dessiner les contours de ce qui pourrait devenir un modèle social européen. Sans entrer dans le détail, on peut donc affirmer qu'il existe aujourd'hui des acteurs européens en train de s'affirmer et d'agir.

En quoi l'élargissement à 25 Etats perturbe cette situation ?

L'élargissement sous la pression du mondialisme

L'élargissement intervient à un moment où l'Union européenne s'interroge sur sa capacité à résoudre des problèmes aussi importants que sa compétitivité par rapport au reste du monde, sa capacité de recherche et d'innovation, son aptitude à trouver un emploi pour chacun de ses citoyens et à éliminer les inégalités trop criantes. La mondialisation et la globalisation de l'économie perturbent la construction européenne et induisent une vague d'euro-scepticisme parmi certaines couches de la population. La question se pose de savoir si, dans ces circonstances, la nouvelle Union sera capable de promouvoir une politique renforçant la cohésion économique et sociale à laquelle restent attachés la majorité des acteurs actuels.

Au-delà des menaces de délocalisations qui se précisent et des tentations de dumping fiscal, on doit mettre en avant une série d'éléments qui vont peser

dans l'action des institutions et des acteurs concernés par le développement des politiques sociales et du dialogue social européen.

Pour adhérer, chacun de ces pays a accepté l'acquis communautaire, donc les aspects sociaux, et s'est efforcé de transposer dans sa législation nationale les différentes dispositions existantes. Mais ce qui frappe d'emblée, quand on analyse la situation dans la plupart des pays entrants, c'est la faiblesse des partenaires sociaux et la difficulté de s'accorder sur des procédures qui tiennent compte de la nécessaire autonomie des organisations et des institutions. Les dirigeants politiques, les responsables des entreprises, des organisations patronales et syndicales éprouvent beaucoup de difficultés à se situer dans une démarche contractuelle ou législative qui accorde toute son importance à la négociation et à la prise en compte des intérêts légitimes des uns et des autres. Autrement dit, on constate dans un grand nombre de pays *l'émergence très lente d'une société civile balbutiante* et la difficulté de faire dialoguer ensemble des organisations dont la représentativité et la légitimité ne sont pas toujours évidentes. Ajoutons à cette description la volonté affirmée par ces Etats de mettre en avant le principe de subsidiarité et de suspecter les institutions européennes de leur imposer des politiques communautaires.

Pour éviter tout blocage, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Les pays souhaitent se moderniser aussi rapidement que possible à l'instar de l'Espagne, du Portugal et de l'Irlande. Pour ce faire, l'Union doit accepter de faire jouer une vraie solidarité budgétaire et politique. Les tentations actuelles de certains pays de contenir les dépenses du budget et des fonds structurels dans des limites non raisonnables vont évidemment à l'encontre de cet objectif. Nous avons tous intérêt à ce que, dans des délais raisonnables, ces pays puissent développer leur tissu économique, social et culturel. Au-delà des aspects financiers, il faut des politiques d'accompagnement qui leur facilitent l'acquisition de procédures, de comportements, compatibles avec le dessein européen tel qu'il s'est développé jusqu'à ce jour.

Cela ne veut pas dire que le modèle européen ne sera pas amené à évoluer dans les prochaines années. Il s'agit d'allier dans la même démarche le développement des libertés inscrites dans les traités et les solidarités nécessaires pour que chacun puisse accéder aux droits qui lui sont reconnus dans la charte européenne des droits fondamentaux.

L'Union européenne, au cours de ces dernières années, a pris conscience de la nécessité de développer une politique plus volontariste dans les différents domaines évoqués, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler la straté-

gie de Lisbonne. C'est un minimum. Les pays entrants doivent participer pleinement à son évolution et à sa réalisation. Cela suppose de la part des membres l'existence d'une volonté de coopération réelle et de soutien, pour éviter les distorsions trop fortes et les crispations inutiles.

Cette action n'est pas de la seule responsabilité des acteurs institutionnels : elle exige, pour atteindre toute son efficacité, *une mobilisation quotidienne des acteurs de la société civile et notamment des partenaires sociaux*. Chacun dans son domaine doit aider au renforcement d'acteurs nationaux soucieux de défendre leurs intérêts dans le cadre d'une stratégie européenne ouverte et solidaire. En effet, la pire des situations serait que, prenant prétexte des retards et des difficultés de certains pays, l'Union se refuse à adopter des politiques visant notamment à renforcer son dynamisme et à répondre aux attentes de ses citoyens. L'Union doit dans les domaines stratégiques de l'emploi et de la protection sociale, de l'égalité homme/femme, de la sécurité, de la santé, de la participation, *développer des processus facilitant la progression commune vers un modèle européen intégrateur*.

Pour réaliser ce plan, l'Union doit, dans le cadre déjà existant de la stratégie de Lisbonne, se doter de quelques objectifs accessibles par les uns et les autres selon des modalités acceptables. Ce qui veut dire qu'à partir de l'instant où les conditions d'autonomie, de représentativité, de légitimité sont remplies, les modalités de réalisation peuvent s'adapter à la diversité culturelle, sociale, politique des pays. L'élargissement entraîne une profonde réflexion sur les réalisations sociales de l'Union et sur les moyens à utiliser pour que les objectifs fondamentaux demeurent présents dans les politiques décidées par les instances communautaires. Il est vraisemblable que la vie de l'Union à vingt-cinq entraînera des adaptations et des modifications. Il serait regrettable et très dangereux de laisser s'accréditer l'idée que les politiques sociales sont du seul ressort des institutions de l'Union. Elles doivent prendre leur responsabilité. Mais les contours de ce que l'on peut appeler le modèle social européen dépendront aussi des engagements des acteurs, de la société civile et de leur capacité à établir les compromis nécessaires. L'élargissement est un fait sur lequel on ne peut plus revenir. Il est indispensable d'agir pour que se développe un climat de sécurité et de justice dans l'ensemble de l'Union.

Cet objectif est à la portée de l'Union européenne, à condition que chacun, à son propre niveau, regarde au-delà de ses propres intérêts, d'institution, de groupes, d'organisation et accepte de développer des stratégies de renforcement de la cohésion économique et sociale. Sans remettre en cause le princi-

pe de solidarité et le respect d'une diversité sociale, cela suppose une unité de vue à construire, sur le projet européen et la place de l'Europe dans cette société mondialisée et en pleine évolution. Ce n'est pas en se repliant sur les acquis actuels des politiques européennes que l'on parviendra à conjuguer unité et diversité, mais bien en clarifiant les objectifs poursuivis et en se dotant des moyens pour construire les consensus nécessaires. L'Europe n'est pas un acquis, c'est un devenir permanent. Personne n'est propriétaire de l'acquis actuel, il appartient à tous de trouver les voies à partir de la complexité du présent, de construire une volonté commune de vivre et d'agir ensemble au service de la paix, de la démocratie, de la justice et de la solidarité entre les continents et les peuples de notre planète.

Jacques MOREAU

JOHN LOCKE (1632-1704)

« Les hommes sont tous par nature, libres, égaux et indépendants et nul ne peut être dépossédé de ses biens, ni soumis au pouvoir politique d'un autre, s'il n'y a lui-même consenti. Le seul procédé qui permette à qui que ce soit de se dévêtir de sa liberté naturelle et d'endosser les liens de la société civile, c'est de passer, avec d'autres hommes, une convention aux termes de laquelle les parties doivent s'assembler et s'unir en une communauté de manière à vivre ensemble dans le confort, la sécurité et la paix, jouissant en sûreté de leurs biens et mieux protégés contre toute personne qui n'est pas des leurs. Quand des hommes, en nombre quelconque, décident ainsi de constituer une seule communauté, cet acte même a pour effet de les associer aussitôt et ils forment désormais, un corps politique unique, où la majorité a le droit d'accomplir un acte décisif pour le reste ».

(Essai sur l'origine du gouvernement civil)

Une société close

par Leïla TOUMERT

Selon Karl Popper¹ « La démocratie est le modèle d'une société ouverte, où la volonté de l'individu peut librement s'exercer ». Une société close ne peut pas subsister longtemps dans ce contexte, mais la tension ne disparaît que lentement.

L'aspect sexuel du débat sur le voile est généralement oblitéré. Sexuel au sens génératif du terme. Il ne s'agit guère en effet de dissimuler aux yeux concupiscent des mâles les charmes féminins, comme ce fut le cas des religieuses catholiques sous leur cornette ou de ces pieuses juives qui cachaient à Apollinaire leur chevelure rousse sous une perruque de même couleur. Mais l'exhibitionnisme joue dans l'environnement ploutocratique de l'Occident un rôle si rémunérateur que les médias ramènent automatiquement à lui des attitudes inspirées en substance bien plus par le rejet d'une société que par l'attraction du sexe.

Le voile porte une signification beaucoup plus profonde que celle qui lui est attribuée. Il annonce le refus radical de "l'intégration", cette tarte à la crème des citoyens pétris certes de bonne volonté mais gonflés d'un profond sentiment de supériorité. En réalité ils préconisent, dans leur hypocrite bonté, la destruction complète des valeurs et des croyances constituant l'armature morale d'un groupe humain différent du leur. L'intégration est l'autre face de la désintégration.

Dans "l'Encyclopédie", premier bréviaire de ces "Lumières" dont on souhaite éblouir les Musulmans, le chevalier de Jaucourt décrit la famille comme "une société civile établie par la nature : cette société est la plus naturelle et la plus ancienne de toutes ; elle sert de fondement à la société nationale ; car un peuple ou une nation n'est qu'un composé de plusieurs familles. Les familles commencent par le mariage et c'est la nature elle-même qui invite les

¹ Karl Popper *La société ouverte et ses ennemis*, Le Seuil.

hommes à cette union ; de là naissent les enfants qui, perpétuant les familles, entretiennent la société humaine". Les Musulmans se reconnaissent dans cette description. Ils restent imprégnés de cette antique conception devenue bien peu "moderne", pour ne pas dire choquante. Considérant que la perpétuation de leur groupe dépend de la fécondité de leurs filles, et surtout de leur sens moral, base de la famille, ils signifient aux mâles d'autre obéissance qu'ils n'ont pas à approcher celles-ci. "Ne touche pas à ma petite sœur" pourrait être inscrit sur le voile comme "Ne touche pas à mon pote" " l'est sur la main de Fatma ornant la poitrine de beaucoup de jeunes délurés.

Les mariages mixtes ont toujours créé la plus grande appréhension, sinon la plus grande réprobation chez les clercs de toutes les religions. C'est ainsi qu'aujourd'hui le judaïsme paraît, dans les sociétés occidentales, menacé d'extinction, par son intégration chez les goïms, charnelle après avoir été intellectuelle. Beaucoup plus que par les ghettos et les pogroms d'autrefois !

La résistance à l'assimilation

Les Musulmans soupçonnent, probablement à raison, les tenants obstinés du laïcisme de poursuivre le dessein de les absorber par la lente évaporation de la génétique appliquée. La civilisation moderne, c'est-à-dire occidentale, est assez sûre de son emprise totalitaire pour admettre il est vrai, quelques comportements religieux au sein d'un système fondamentalement athée. A condition que ces comportements restent limités et sporadiques : un ou deux jours de fête par an, quelques cérémonies de ci, de là, surtout si elles donnent lieu comme Noël ou le Nouvel An chinois à des reportages télévisés pittoresques et à un flux commercial appréciable. Quant au reste, que les bigots restent confinés dans leur petite sphère privée ! Jeûne du ramadan ou cinq prières par jour, c'est votre affaire si cela ne vous empêche pas d'accomplir vos trente-cinq heures par semaine ! Mais au quotidien, en particulier à l'école, règne un conformisme anti-religieux, dont la violence s'exprime par le racket et plus subtilement et plus efficacement par les modes diffusées par la télévision, portées par le conformisme.

Pourquoi les Musulmans, ou plus exactement une petite partie d'entre eux, mais les plus conscients de leur singularité, après avoir accepté les contraintes de la société industrielle, s'efforcent-ils de maintenir une exception culturelle pour leurs filles ? Pour trois raisons. La première, la plus suspecte aux yeux des autorités et de l'opinion, tient dans le désir, rarement exprimé mais toujours latent, de se solidariser avec les Palestiniens en lutte avec l'état juif, avec son protecteur américain et par conséquence avec le monde occidental en général. L'affirmation abrupte de la religion constitue un acte de résistance, pesant de

peu de poids certes par rapport à celui d'un "kamikaze", mais relié à ce dernier par la compassion et l'admiration. Le lien, tissé par l'appartenance religieuse, se renforce par l'imagerie révolutionnaire. La deuxième raison, de beaucoup la plus importante, prend sa source dans le rejet du matérialisme ambiant. Que des jeunes filles musulmanes méprisent l'allure "libérée" de leurs camarades féminines, notamment dans leur façon de se vêtir (ou de se dévêtir), n'est pas à porter à leur discrédit. Elles estiment que leur avenir de femme est d'épouser un garçon partageant leur foi et surtout leur conception de la vie. Elles se préparent à engendrer une postérité d'êtres croyant peut-être moins à la sainteté du Coran qu'à la perversité de la civilisation moderne. Une opinion fort étrange, assurément ! La troisième raison, enfouie dans l'inconscient, mais certainement pas la moins déterminante, reflète la certitude de faire partie d'une ethnie différente des autres, profondément enracinée dans l'histoire et justifiée par ses accomplissements culturels. Elle sous-tend, il faut l'admettre, un racisme qui comme tous les racismes prend sa source dans le besoin qu'a le groupe d'exister comme il existe. Il engendre la résistance au formidable racisme assimilateur qui l'entoure et l'opresse.

Religion ou ethnie ou classe ?

De ce point de vue, la loi contre les signes distinctifs religieux à l'école se justifie. La République si elle est moins "une et indivisible" qu'elle ne l'affirme, ne saurait être "multiple et sécable" sous peine de n'être plus. Mais la question qu'on doit se poser immédiatement est de savoir si les législateurs français ont aussi affaire à une ethnie ou à une classe sociale. Dans le premier cas, il est légitime pour eux de mener une opération de guerre (et telle se présente la laïcité militante) contre une invasion menée de l'intérieur, à la manière de celle que réalisent les termites. Dans le second cas, il apparaîtrait comme inefficace et dangereux de durcir en réaction identitaire ce qui n'est qu'une prise de conscience prolétarienne. Il est vrai que les choses ne sont pas aussi clairement tranchées dans la réalité. *La composante d'une religion militante complique le problème et la solution.* L'Islam soumet ses fidèles à une règle aussi contraignante que celle, dans un autre contexte, de St-Benoît. Elle les occupe, envahit leur esprit, imprègne ceux-ci toute la journée grâce aux cinq prières quotidiennes, comme chez les moines, de matines jusqu'à minuit, en vue d'assurer leur salut et les empêcher de succomber au péché, découlant de tentations multiples offertes par la civilisation occidentale. Celui qui connaît l'Arabie Saoudite peut en témoigner. De même qu'une règle aussi enveloppante que le monachisme ne peut être appliquée qu'à l'intérieur des couvents, qu'elle réclame l'enfermement, de même l'Islam ne peut vraiment être pratiqué que dans un Etat clos qui lui est entièrement soumis, "le Dar el Islam". Ailleurs il ne peut que souffrir, péricliter et probablement mourir.

Les demoiselles au fichu sur les cheveux doivent-elles alors être assimilées au « wahhabite » Ibn Séoud ? Il est trop évident que non. Mais qu'est-ce qui anime leur controverse ? Un impératif religieux ? Personne ne croit sincèrement que là se trouve leur motivation principale, pas même ses instigateurs. Le problème consiste à savoir s'il s'agit du combat à retardement d'une ethnie ou des premières escarmouches menées par une classe sociale en voie de rassemblement. Les Beurs souhaitent se rattacher à un peuple, à une histoire, à une identité, parce qu'ils sont considérés par les autres comme non-Français, presque comme non humains. La religion de leurs pères, pour la plupart d'entre eux, n'est qu'un pis-aller, une bouée de sauvetage moral. En réalité, les Beurs reconstituent autrement le groupe désigné autrefois comme le prolétariat. Ils ne parlent presque plus que le français. Ils seraient bien en peine de s'exprimer en arabe classique mais ils utilisent la langue de leur pays de mauvais accueil d'une manière qu'ils ont inventée, par joie et par défi. Ils se distancient dans le langage, dans l'argot, non seulement de la classe dominante, mais aussi des éléments sociaux qui occupaient autrefois la position qui est devenue la leur aujourd'hui. Un processus classique depuis Villon ! Leur groupe s'enferme de plus en plus dans le refus qu'attire le rejet dont ils sont l'objet. C'est dans ce contexte que se situe "l'affaire" du voile. "Le marché matrimonial, écrit Bourdieu, est une des médiations à travers lesquelles se réalise l'homogamie de classe". C'est cette homogamie que les défenseurs du voile revendiquent dans la rue au cours des manifestations où les jeunes filles sont accompagnées par un nombre égal de "grands frères" prêts à empêcher qu'on touche à leurs "petites sœurs". Elles constituent leur réserve de procréation. C'est un cortège de mariage en même temps qu'une démonstration de revendication.

Casser l'enfermement social

C'est pourquoi le combat pour la laïcité à l'école a été, une fois de plus mal engagé. Le signe religieux que les exorcistes rationalistes, nouveaux Torquemada de l'église laïque souhaitent faire disparaître est d'abord un signal social. Dès lors il ne faut pas se tromper de thérapie. Les jeunes filles se montrent ostensiblement fidèles à leur foi, à leur famille, à leur groupe humain. Mais intérieurement que se passe-t-il en elles ? Les interdictions fortifieront leur détermination et attiseront une rancune qu'elles nourriront pendant le reste de leur vie. Espérons que les chicanes de l'école ne feront pas naître plus tard des vocations de porteuses de bombes ! Il aurait été autrement plus difficile de faire porter l'effort sur le rétablissement, il faudrait mieux dire, l'établissement de l'égalité dans le classement scolaire. On sait que celui-ci "est un classement social euphémisé, donc naturalisé, absolutisé, un classement social qui a déjà subi une censure, donc une alchimie,

une transmutation tendant à transformer les différences de classe en différences "d'intelligence", de "don", c'est-à-dire en différences de nature. Jamais les religions n'avaient fait aussi bien ! Le classement scolaire est une discrimination sociale légitimée et qui reçoit les sanctions de la science" ². Les écoles où l'on n'apprend plus la lecture aux enfants mais la corruption, préparent la fracture sociale chez les adultes.

Le remède à la contestation religieuse n'est pas différent du remède à la contestation sociale. Ce n'est pas la laïcité, établie selon le modèle 1905, porteur de rancœurs inextinguibles, mais une autre laïcité, socle de l'égalité. Un idéal bien difficile à réaliser, rétorquera-t-on. Mais y tendre reste un impératif citoyen. Aux Etats-Unis la discrimination raciale a fortement reculé non pas en blanchissant la peau des Noirs, à la manière de Mickaël Jackson, mais en commençant à leur accorder une juste place à la tête du pays comme Colin Powell ou Condoleezza Rice. L'appartenance à une religion ne confère aucune supériorité par rapport aux autres, mais bien plutôt des devoirs plus exigeants à l'égard de soi-même. Un préfet musulman du Jura c'est peu. Quinze ou vingt ce serait normal. Si l'on suit la pensée de Jacques Chirac, les immigrés 20 fois plus nombreux que les Français d'origine corse devraient fournir 20 fois plus de préfets !

Comment aider ces jeunes filles, ainsi que les garçons de leur âge pour qu'ils ne s'enferment pas derrière leurs peurs et leurs préjugés plus encore que derrière leur voile ou leur argot ? Pour qu'ils déploient leurs talents qui chez certains sont éclatants et qui ne demandent qu'à s'épanouir pour le plus grand avantage de la société. Qu'on leur apprenne enfin "qu'un homme ne peut être plus homme que les autres, parce que la liberté est semblablement infinie en chacun" ³. Mais pour dispenser cette leçon il faut d'abord de son côté, savoir la mettre en pratique. C'est l'appel à l'égalité entre les citoyens de toute provenance, entre les croyants de toutes religions et surtout entre les sexes qui ouvrira la réalisation pratique de la liberté théorique. Comme il est dit dans la sourate XXIV du Coran, "ceux qui attentent par leurs calomnies à l'honneur des femmes chastes seront maudits". Les filles de l'émigration veulent à la fois être chastes et libres.

Donner à toutes les femmes vivant sur le sol français une véritable égalité avec les hommes dans la vie sociale, familiale et laborieuse, telle est la poutre maîtresse de la laïcité moderne, de la "laïcité autrement" !

Leïla TOUMERT

² Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*.

³ Jean-Paul Sartre, *Situations I*.

L'Europe, une chance pour la femme

par Pascale JOANNIN

*La femme est l'avenir de l'Europe et l'Europe est l'avenir de la femme,
comme le confirme cette "Note de la fondation Robert Schuman".*

Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques communautaires : tel est le concept que la Commission européenne a adopté sous le vocable de « gender mainstreaming ». Cette action suppose la volonté d'instaurer un partage équilibré des responsabilités entre les femmes et les hommes que ce soit dans les structures familiales, dans la vie professionnelle et le travail ou dans les instances politiques.

Il reste beaucoup à faire pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit pratiquée dans tous les Etats membres sans aucune discrimination. Pourtant, elle connaît ces derniers temps un regain d'intérêt.

L'Union européenne est devenue le lieu approprié de prise de décision en la matière. Elle suscite les initiatives, indique la voie à suivre et incite les Etats membres à prendre les mesures les plus audacieuses pour définir un modèle européen.

L'égalité entre les femmes et les hommes est en effet l'une des conditions d'une société moderne. Si certains pays sont en avance sur ces questions comme les pays scandinaves ou du Nord de l'Europe, beaucoup cherchent à réduire les écarts et à prouver leur bonne volonté. L'action de l'Union européenne n'est pas étrangère à ces mouvements, elle en est même parfois à l'origine. Son mérite est d'avoir su élaborer de manière progressive et durable des règles européennes qui prévalent et s'imposent, mais aussi d'avoir fait de l'égalité professionnelle et de la parité politique de vrais enjeux européens.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE

Une législation développée

Inscrite dès l'origine dans les Traités communautaires, l'égalité entre les femmes et les hommes n'a cessé de progresser au cours des trente dernières années grâce à la régulière persévérance de l'Union européenne. Avec ténacité et détermination, les institutions européennes ont contribué à l'adoption de dix directives qui concernent la rémunération, la formation, l'accès à l'emploi, le temps de travail, l'emploi à domicile, le travail indépendant, la protection sociale, l'égalité de traitement, le congé parental ou le harcèlement. D'autres projets sont en cours de discussion. Ces textes de référence doivent être transposés dans les Etats membres. Progressivement s'établit une législation communautaire qui fait évoluer les mentalités et les sociétés et qui incite les Etats membres à faire de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un objectif politique.

Une référence constitutionnelle

Le 18 juin dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont adopté le projet de Constitution pour l'Europe. Il doit maintenant être ratifié par les Etats membres avant de pouvoir entrer en application. Ce texte est d'une importance exceptionnelle en raison de son statut et de son contenu. Il prévoit, entre autres, que l'égalité est une valeur de l'Union (article I-2). Il précise même que l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif de l'Union (article I-3, alinéa 3). Il stipule enfin que l'égalité est une politique de l'Union (articles III-104 et III-108). Ces avancées sont considérables et devraient permettre de renforcer les travaux entrepris par les institutions européennes en faveur de l'égalité. Elles sont un espoir supplémentaire pour tous ceux et toutes celles qui oeuvrent au quotidien de manière concrète à la réalisation de cet objectif.

Une consécration institutionnelle

Lors du Conseil européen du 18 juin dernier à Bruxelles, les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris la décision de créer un Institut européen des genres. Cet organisme communautaire indépendant doit combler les écarts encore existants entre les femmes et les hommes. Il devrait soutenir la mise en oeuvre des politiques communautaires en matière d'égalité et contribuer au développement de l'acquis communautaire en matière de respect de l'égalité dans les nouveaux Etats membres. Sa création ne peut que contribuer à l'intégration européenne et à la cohésion sociale.

L'EUROPE POLITIQUE S'ECRIT DE PLUS EN PLUS AU FEMININ

Au Parlement européen

Depuis 1979, le nombre d'eurodéputées ne cesse d'augmenter. Elles étaient 194 dans la précédente législature ; elles sont 222 à avoir été élues lors des élections européennes des 10-13 juin derniers. La représentation des femmes au Parlement européen est supérieure à 30% (30.3%). Seuls 8 Etats membres (Suède, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Autriche et Allemagne) sur 25 peuvent se targuer d'avoir plus de 30% de femmes dans leurs Parlements nationaux. Dans certains pays, on en est loin. En France, par exemple, les femmes ne représentent que 12.6% des députés à l'Assemblée nationale. Notre pays, qui se situe dans le peloton de queue des mauvais élèves européens en matière de représentation féminine dans les Parlements nationaux (19e sur 25 Etats membres), s'illustre en revanche par une excellente place (4e sur 25) pour l'importante délégation féminine qu'il envoie au Parlement européen. Le Parlement européen a été présidé à deux reprises par des femmes, les françaises Simone Veil et Nicole Fontaine.

A la Commission européenne

L'exécutif communautaire n'est pas en reste. Le collège bruxellois accroît même sa représentation féminine qui passe à 32%. La Commission, que présidera José Manuel Durao Barroso à compter du 1er novembre prochain, comprendra en effet 8 femmes, originaires d'Autriche, du Danemark, de Lettonie, de Lituanie, du Luxembourg, de Pologne, des Pays-Bas et de Suède, sur ses 25 membres, alors que la Commission présidée par Romano Prodi n'en comprenait que 5 sur 20 avant le 1er mai, et en compte 7 sur 30 actuellement. Les femmes ont d'ailleurs obtenu des portefeuilles très importants : Margot Wallström, vice-présidente, s'occupera de la communication, une nouvelle attribution. Elle est protocolairement placée n°2 derrière le Président. Neelie Kroes-Smit sera en charge de la Concurrence, Benita Ferrero-Waldner des relations extérieures, Danuta Hübner de la politique régionale, Mariann Fischer-Boel de l'Agriculture, Dalia Grybauskaitė du Budget et de la programmation financière, Viviane Reding, de la société de l'information et des médias, Ingrida Udre de la fiscalité et de l'union douanière.

Dans les Etats membres

De fait, les Etats membres rivalisent d'initiatives pour être parmi les meilleurs élèves de la classe européenne. La Suède fait figure de pionnière et de modèle en étant l'Etat membre qui occupe la première place pour le nombre de femmes qu'elle envoie au Parlement européen (57.8 %), dans son

Parlement national, le Riksdagen (45%) et au sein de son gouvernement, le Regeringen (50%). L'Espagne vient de se doter, en mars dernier, d'un gouvernement comprenant le même nombre de femmes et d'hommes prenant ainsi la 2e place européenne pour ce qui est de la proportion de femmes dans un gouvernement. Pour les élections législatives, de nombreux Etats de l'Union européenne ont pris des mesures afin de promouvoir la parité. La Belgique, le Royaume-Uni, la France l'ont fait par la voie législative ; la France a même modifié sa Constitution. Il faut dire que notre pays est, avec la Grèce et l'Italie, un de ceux qui ont le plus de progrès à faire. Certains nouveaux pays adhérents comme la Pologne, l'Estonie ou la Lettonie sont déjà plus en avance que nous pour le nombre de députées, même si tous doivent œuvrer encore pour promouvoir la parité afin de désigner davantage des femmes au Gouvernement ou au Parlement européen.

L'Union européenne a beaucoup agi ces dernières années pour assurer à la femme un statut identique à celui de l'homme. Il reste encore des dispositions à prendre pour y parvenir complètement dans tous les Etats de l'Union.

Les résultats des dernières élections européennes, la désignation de la prochaine Commission, les dispositions de la Constitution, la création d'un Institut européen des genres sont autant de signes de la volonté de l'Union européenne d'être exemplaire en matière d'égalité et de parité.

A ce titre, l'Europe est bien une chance pour la femme !

Pascale JOANNIN

LES LIVRES DE NOS COLLABORATEURS ET AMIS

Charles DELAMARE - Francis OLIVIER
L'Europe, Incarnation de la démocratie chrétienne
Ed. L'Harmattan

Maurice BLIN
Nostalgie d'empire
Ed. Ellipses

L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne : douleurs et problèmes

par Rafal SIEMIANOWSKI

*La société polonaise va être transformée par l'adhésion à l'Union.
Ce sera dur, mais sain !*

La date du 1er mai 2004 est devenue une des dates les plus importantes dans l'histoire de la Pologne. L'entrée dans l'Union européenne est le couronnement des transformations politiques et économiques qui avaient commencé en 1989. C'était le but stratégique de tous les gouvernements polonais après la chute du communisme. L'adhésion à l'Union exigeait beaucoup d'efforts qui tout d'abord concernaient l'adaptation du droit polonais à l'acquis communautaire.

Avant le jour de l'accession de la Pologne à l'Union on parlait beaucoup des conséquences de l'intégration. On exprimait des opinions très divergentes. Les opposants à l'adhésion disaient que l'intégration marquerait une catastrophe politique, économique et morale. Certains affirmaient que la présence dans l'Union menacerait l'existence de la Pologne. D'autre part les euro-enthousiastes souvent passaient les inconvénients de l'adhésion sous silence. Finalement au référendum, 78% des Polonais ont approuvé l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne.

Maintenant, après l'accession, on peut indiquer et analyser plus clairement les conséquences de l'intégration. Quelques-unes sont déjà visibles. Les autres apparaîtront dans quelques mois ou quelques dizaines années. Il me semble que, vu de l'adhésion, certaines questions économiques et sociales sont parti-

culièrement importantes pour la société polonaise. Ce sont les problèmes de l'agriculture, du niveau des prix des marchandises et des services ainsi que du chômage.

Une agriculture à bouleverser

Les conséquences de l'entrée dans l'Union concernant l'agriculture seront très importantes en Pologne parce que les agriculteurs les plus modernes profiteront de l'intégration européenne. En plus il faut souligner que les agriculteurs représentent environ le quart de la société polonaise.

Dans les villages il y a beaucoup de problèmes sociaux et économiques. D'un certain point de vue c'est l'héritage de l'époque communiste mais les réformes qui ont été réalisées en Pologne depuis 15 ans n'ont pas résolu ce problème. Les difficultés sur le terrain agricole résultent de la grandeur insuffisante des exploitations agricoles (la moyenne des exploitations n'est que de 7,5 ha), de la spécification insuffisante de la production agricole, de la coopération trop faible des agriculteurs de la même branche, des interventions inconvenantes de l'État sur le marché agricole et, à la campagne, du manque d'autres sources de revenu que l'agriculture. En conséquence, la production agricole souvent ne rapporte pas un revenu suffisant et le niveau de vie des habitants des villages est plus bas par rapport aux autres catégories sociales. Néanmoins l'agriculture polonaise possède aussi des avantages. Parmi eux on peut indiquer la production d'une nourriture saine. L'utilisation des produits chimiques dans la production agricole est considérablement plus faible qu'en Europe de l'Ouest. En outre les frais de production sont relativement bas. Grâce à l'entrée dans l'Union la Pologne pourra limiter des phénomènes négatifs dans les exploitations agricoles et profiter des atouts de l'agriculture polonaise.

Il y a beaucoup de formes d'aides de la part du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole. Pour les agriculteurs polonais les aides directes qui dépendent de la surface cultivée et les fonds consacrés à la modernisation des exploitations agricoles sont les plus importants. Il existe un système progressif selon lequel les agriculteurs des nouveaux États-membres peuvent recevoir (au début) seulement 25% de sommes prévues pour les agriculteurs des vieux États-membres. Beaucoup d'agriculteurs pensent que cette mesure est injuste mais malgré cela ils peuvent concurrencer les agriculteurs étrangers, par exemple de France.

L'accès au marché commun c'est une grande chance pour les agriculteurs de Pologne. On peut déjà observer l'augmentation considérable de la vente et

des prix de la viande de boeuf. C'est un résultat de l'exportation vers l'Allemagne. A part la viande il y a aussi des fraises, des framboises, des casis, des concombres et des champignons qui peuvent conquérir des marchés en Europe de l'Ouest. Il ne faut pas oublier que les ressources financières pour le développement des terres agricoles sont très importantes pour la Pologne. Il s'agit surtout de la modernisation et de la construction des routes et des canalisations. Grâce à tels investissements le développement des autres genres d'activité à la campagne sera possible (par exemple l'agro-tourisme).

Le spectre de la hausse des prix

A cause des difficultés financières de beaucoup de familles polonaises l'augmentation des prix est un facteur important qui influence l'estimation des conséquences de l'adhésion par la société polonaise. On observe une augmentation sensible des prix des marchandises et des services, causée par l'entrée dans l'Union. Pourtant l'augmentation des prix ne peut pas être une grande surprise. On prévoyait l'égalisation des prix entre la Pologne et les autres pays de l'Union mais simultanément on parlait de l'égalisation des salaires. Le niveau des prix de la nourriture doit augmenter à cause de la croissance de la demande à l'étranger sur les marchandises venant de Pologne. Certaines entreprises ont dû élever les prix de leurs produits pour couvrir les frais de l'adaptation de leurs établissements aux normes écologiques et sanitaires de l'Union. On ne peut pas oublier non plus l'augmentation des charges fiscales après l'accession. Tout d'abord il s'agit de l'augmentation de la TVA. En raison de l'adhésion le gouvernement polonais a dû accroître le pourcentage de la TVA, entre autre, sur les matériaux de construction.

Indiquant les causes du changement des prix, il faut souligner que plus grande activité des entreprises des autres États-membres sur le marché polonais provoquera une plus grande concurrence et en conséquence la baisse de certains prix. Une telle situation peut apparaître sur le marché des services de télécommunication.

La réalité du chômage

Le problème de l'augmentation des prix ne serait pas grave si les Polonais gagnaient plus d'argent. Malheureusement l'influence de l'entrée dans l'Union sur les salaires et le chômage ne se fera sentir que dans l'avenir. La Pologne a un taux de chômage énorme (19,5%). C'est le grand problème social. Les sondages montrent que les Polonais perçoivent la situation sociale tout d'abord à travers le prisme du chômage. En ce qui concerne les effets de l'adhésion, ce sera pareil. L'Union européenne peut influencer sur le marché de

travail par l'intermédiaire du Fonds Social Européen. Il semble que la possibilité de trouver du travail à l'étranger est plus importante. Actuellement les Polonais ne peuvent travailler que dans trois vieux États-membres (Grande Bretagne, Irlande, Suède). Malgré les craintes de certains milieux, il n'y a pas exode des Polonais hors de leur patrie mais cette situation peut changer en quelques années. Si les perspectives médiocres se perpétuent les jeunes partiront à l'étranger. Cela peut causer un drainage intellectuel. Pour cette raison la libre circulation des personnes éveille des sentiments ambivalents Il me semble qu'avant tout le taux de chômage dépende de la croissance économique. Les fonds structurels pourraient stimuler le développement de l'économie polonaise. Les investissements financés par le Fonds Européen de Développement Régional et par le Fonds de Cohésion rendraient beaucoup de terrains plus attractifs pour les investisseurs. Certaines firmes se développeraient grâce à la réalisation de ces investissements. Les autres pourraient augmenter leur production et leur niveau d'emploi par suite du fonctionnement dans le marché commun. De l'autre côté on ne peut pas oublier qu'une partie des entreprises ne sera pas en état de faire face à la concurrence des firmes des autres pays et feront faillite.

Les phénomènes économiques et sociaux présentés dans cet article vont évoluer. Il y a beaucoup de facteurs qui peuvent les modifier. Il s'agit ici des réformes et des transformations dans l'UE, telles que la réforme de la politique agricole commune, la réforme de la politique régionale ainsi que les changements de structure dans le budget de l'UE. Bien entendu les profits de l'accession vont dépendre aussi de l'efficacité de l'administration polonaise. Toute la société va en être bouleversée.

On ne peut pas oublier qu'outre les questions économiques et sociales, les Polonais jugent des conséquences de l'adhésion en prenant en considération l'aspect politique de l'intégration surtout en ce qui concerne la position de la Pologne dans l'Union et les valeurs fondamentales de l'intégration.

Rafal SIEMIANOWSKI

L'Europe entre le temple et le stade

par Maurice BLIN

Le sport séduit, la politique manque d'attrait, mais l'Histoire commande et avance. Les Jeux Olympiques qui ont eu lieu après la rédaction de cet article l'ont prouvé à nouveau.

Par une étrange coïncidence, l'Europe a vécu simultanément en juin dernier deux moments forts mais bien différents de son histoire. D'un côté, une coupe de football a vu ses nations s'affronter et, durant des semaines, tint les médias et des millions de spectateurs en haleine. De l'autre, ses responsables politiques accouchèrent, après une longue gestation et dans une relative discrétion, d'une Constitution destinée à abriter sous un même toit vingt-cinq de ses peuples.

Une image trompeuse

La coupe a eu la fulgurance de l'exploit. Elle a été suivie par des foules en délire dont les cris d'enthousiasme ou de déception rappelaient le comportement des tribus primitives d'autrefois. A l'inverse, la Constitution, projet ambitieux mais document complexe et froid, accessible aux seuls spécialistes de la politique et du droit est venue au monde dans l'indifférence et un quasi anonymat. La première fut la célébration bruyante et passionnée du caractère et du talent des peuples, chaleur et vivacité au sud, rigueur et ténacité au nord ; la seconde offrit l'image grise et sans attrait de leur avenir commun, fait de compromis et de raison. Le contraste entre la fascination qu'exerce sur les foules le sport-roi qu'est devenu le football et l'ennui que distille l'élaboration d'un texte aux conséquences pourtant révolutionnaires, est frappant.

L'on dira qu'il reproduit l'opposition du jeu et du travail, du rêve et de la réalité et démontre qu'il n'y a finalement rien de nouveau sous le soleil. Les

Grecs et les Romains, peuples éminents ne s'adonnaient-ils pas eux aussi, une fois le pain quotidien assuré par l'esclave, aux jeux du stade ou du cirque ? Dans leurs villes, le temple et le forum côtoyaient le stade ou le théâtre et même, à Constantinople, un hippodrome. Quant au Moyen-Âge, il célébrait les mystères et le jeu de la Passion sur le parvis même des églises.

Cependant, à y regarder de plus près, la comparaison est trompeuse. Car on a assisté cet été non pas à l'alliance dans une même cité du rêve et de la vie, mais bien à leur divorce. L'Europe en gestation est apparue comme écartelée entre la célébration de son brillant passé, celui de la compétition entre ses nations et son avenir, celui de leur union, sans doute imposée par l'histoire, mais trop raisonnable pour enflammer l'imagination des foules.

Un autre fait est également significatif. Cet antagonisme entre le sport qui séduit et la politique qui manque d'attrait dont a témoigné le taux d'abstention aux dernières élections européennes, révèle la disparité profonde des deux cultures qui se partagent l'Europe. En effet, à de rares exceptions près, l'ensemble des sports modernes, avant de gagner la planète ont vu le jour en Grande-Bretagne. C'est à elle qu'ils doivent deux de leurs plus remarquables singularités. S'ils ont conquis aujourd'hui l'adhésion des masses, ils ont été à l'origine une invention d'aristocrates. Membres d'une classe de loisir libérée du dur travail de la terre, ceux-ci disposaient d'un surplus d'énergie qu'ils consacraient à des défis qu'ils se jetaient. D'où le caractère gratuit mais aussi social de l'exploit sportif qui en faisait un spectacle. Toutefois, le geste accompli pour le plaisir ne semblait pas pour autant dans la facilité car il restait soumis à deux impératifs : le respect du résultat qui sanctionne sans contestation possible la performance et désigne le vainqueur, celui de l'arbitre qui incarne la règle et impose son respect.

La règle et la loi

De ce point de vue, la règle complexe mais rigoureuse qui ordonne les jeux de mouvement, tels le football et le rugby, est l'expression fidèle du tempérament britannique. Elle substitue à la force brutale la technique ou l'habileté du geste comme en politique elle préférera généralement la diplomatie à la guerre. Elle interdit la confusion et le désordre entre les partenaires et contient chaque équipe dans son camp. Quand elle pénètre chez l'adversaire c'est grâce à la vitesse, à la souplesse de son jeu et surtout à une coordination étroite et permanente entre ses acteurs. Ainsi s'explique la disposition sans doute la plus originale du sport anglais, à savoir la sanction du hors-jeu dans le football ou de l'en-avant dans le rugby.

La *règle* dont l'observation est contrôlée à chaque instant par l'arbitre devient ainsi inhérente au comportement du joueur et transforme le match en une géométrie savante mais vivante, à l'image du ballet réglé par la musique. En cela, elle se distingue de la *loi* qui reste, elle, extérieure au citoyen. Sans doute, a-t-elle, comme la *règle*, pour fonction de réprimer la violence. Mais alors que celle-ci, intérieure au joueur, substitue la grâce à la force, l'élevant en quelque sorte au-delà de lui-même, la *loi* arrête, réprime et condamne le geste délictueux. Tandis que la *règle* favorise, ordonne le mouvement, la *loi* s'en méfie et le refrène. D'où le danger d'immobilisme que fait peser sur toute société le recours abusif à la *loi*. Elle est avant tout une protection, une défense contre le danger et l'inconnu qui rodent. Alors qu'à l'inverse, l'usage de la *règle* s'allie sans problème à la vitalité et génère la confiance en soi.

Gratuité, respect de l'arbitre et de l'adversaire traité en égal, souci du « fair-play », limpidité du spectacle, grâce et efficacité du « beau » geste qui dompte et disqualifie la force, ces qualités du jeu que la télévision introduit aujourd'hui dans chaque foyer, expliquent l'attrait qu'il exerce sur la foule. Elles témoignent de la nostalgie d'un monde auquel la vie moderne tourne le dos. Et cela en dépit du fait que l'argent sévit aujourd'hui dans le sport comme ailleurs, car il reste invisible. De la même façon, des milliers de jeunes et de moins jeunes, vêtus et grimés aux couleurs nationales, passant de l'exaltation à la détresse, de la joie aux larmes, reproduisent le comportement violemment affectif de la tribu primitive dans la guerre ou la fête. Tant il est vrai que les enfants d'Internet restent sans le savoir les héritiers de leurs lointains ancêtres.

Mais, il est une seconde singularité du sport moderne, issue elle aussi en droite ligne de la culture britannique. A l'esthétique du spectacle s'ajoute une éthique de la conduite. Et celle-ci est née de la mer.

L'éthique de l'équipage

Le mot « *équipe* » qui a fait fortune dans les affaires et la politique est le frère jumeau de celui d'« *équipage* ». De même que chez les peuples de la terre, ceux de *culture* au sens rural ou intellectuel et de *culte* au sens religieux renvoient au respect et à la transmission des valeurs qui font le prix de la vie, de même, le peuple de la mer a contracté sur le bateau face à la mer, un style de vie et de ... survie bien particulier.

C'est d'abord l'étroite dépendance entre tous les membres de l'équipage. Ils constituent entre eux et avec le commandant un tout indissociable. Leur opposition serait mortelle. D'où la sévérité avec laquelle est traitée la muti-

nerie. Chaque individu assume sa tâche dans une obéissance de tous les instants à la règle de l'intérêt commun qui est aussi celle du salut du navire. Face aux périls de la mer, la distinction familière au peuple de la terre entre l'individu et l'autorité garante du bien général est vide de sens. En effet, le sort du navire et de son équipage ne dépend que d'eux-mêmes. Aucune puissance tutélaire ne peut les protéger. Dans le péril, on n'invoque pas le dieu de la mer. Le sauvetage, s'il a lieu, ne peut venir que d'autrui. Et dans le naufrage, face à la mort l'égalité entre les membres de l'équipage est totale. Cette mystique de l'équipe à la fois hiérarchisée et égalitaire se retrouve dans le sport où la victoire est fille du talent de chacun mais en liaison étroite et permanente avec l'ensemble de ses partenaires.

L'autre particularité de l'éthique de la mer, c'est la ténacité. Le bateau louvoie, corrige sa route selon les vents ou les courants mais maintient, quoiqu'il advienne, son cap. Là aussi, le vocabulaire est riche de sens. Le gouvernail est l'instrument qui permet de « gouverner » le navire affronté à un environnement en perpétuel changement. On retrouve ici le primat du mouvement qui appelle la règle mais ignore – et pour cause, car qui l'édicterait ? – la loi. C'est ainsi qu'un match peut être gagné ou perdu jusqu'à la dernière minute. Même s'il est mal engagé, l'équipe dominée est condamnée à défendre sa maigre chance jusqu'au bout et interdite d'abandon. Les erreurs du début de partie la poursuivent comme ses crimes poursuivent le héros de la tragédie grecque. A sa façon, elle les assume accompagnée non plus des gémissements du chœur antique mais de la détresse de ses supporters déçus.

*
* * *

L'histoire n'est pas un jeu

Ainsi, la charge affective et culturelle du sport de masse n'est si forte que parce qu'elle exprime une esthétique et une éthique qui éveillent dans le public un lointain et profond passé. Au plan politique, elle illustre ce qu'a été et ce que restera probablement à jamais le prestige d'une « Europe des nations ».

Faut-il aller plus loin et voir comme autrefois Platon ou Rousseau dans le théâtre, le signe d'une régression, d'une survivance de l'âge tribal, telle une menace qui continuerait de peser sur l'orgueilleuse et fragile civilisation des « Lumières » ? En vérité, on peut en douter car l'histoire a finalement plus affaire à l'art qu'à la morale. D'ailleurs, dans le football, celle-ci ne serait pas de mise puisqu'aussi bien lors de la dernière coupe d'Europe, la très grande

majorité des adversaires, bien que parés des couleurs nationales, jouaient souvent ensemble dans des clubs étrangers. Chaque équipe émanait donc d'une internationale du sport recomposée pour la circonstance.

Mais surtout, ce dernier reste un jeu aussi bien sur le terrain que dans les tribunes. Au sortir du stade, acteurs et spectateurs redeviennent des citoyens comme les autres. De plus, il est le lieu d'une sélection impitoyable où le vainqueur élimine les adversaires pour conquérir un titre prestigieux certes, mais éphémère. Fils de l'instant, il est voué à un perpétuel recommencement.

Et c'est ici que la politique et la raison retrouvent leurs droits. Construire une Europe à vingt-cinq partenaires où le plus modeste a sa place, ce n'est pas éliminer c'est au contraire unir, conserver et protéger. C'est bâtir pour demain, pour tous, démocratiquement et sur des lois.

* *
*

Autrefois déjà, l'équilibre entre le temple où l'on vénérât les dieux de la cité et le stade où celle-ci s'affrontait à ses voisins avait été difficile. En Grèce, le stade l'emporta finalement sur le temple et l'affrontement entre les cités causa sa perte. A Rome, au contraire, le culte des dieux et la paix des armes l'emportèrent sur le stade qui fit alors place aux arènes où triompha la violence et où succombèrent après les fauves et les esclaves, les martyrs.

Ne nous y trompons pas. Cet équilibre précaire entre la passion et la raison à un nom. Il s'appelle la civilisation. Puisse l'Europe s'en souvenir.

Maurice BLIN

La France et l'Allemagne ou la nécessaire ressemblance

par Jean-Louis GEORGET

Le modèle de société européenne est en gestation dans les deux principaux pays du continent. Un modèle de paix, valable pour les 25.

L'image de la France et de l'Allemagne a été vigoureusement malmenée par la conjoncture internationale depuis 2001. Certains milieux politiques, médiatiques et universitaires ont posé un regard peu amène sur le couple moteur de la construction européenne, jugeant de son inefficacité à l'aune de l'affaire irakienne et des difficultés de l'élargissement européen. Ils se sont prononcés sur le déclin programmé des deux puissances symbolisant la « vieille Europe ». Dans le cadre de l'unilatéralisme déclaré de la puissance américaine, cette nouvelle ne pouvait que réjouir ceux qui voyaient dans ces deux pays un moteur européen susceptible de concurrencer pacifiquement d'autres puissances continentales ; de même, ceux qui avaient vu pendant les deux décennies passées le couple franco-allemand réussir à imposer ses vues en matière de construction européenne purent un instant avoir l'impression qu'une vision plus diluée et plus anglo-saxonne de l'intégration européenne allait enfin peut-être prendre une revanche sur le projet des pères fondateurs. En lieu et place d'une ambition politique et culturelle, c'est le plus petit dénominateur commun d'un espace économique qui finirait par s'imposer.

Pourtant, on peut penser que beaucoup de ces réflexions relèvent d'une vision journalistique de l'histoire. En y regardant en effet de plus près, il semblerait que l'on assiste aujourd'hui à une mutation profonde bien plus qu'à un crépuscule des deux puissances continentales, et par-delà, de l'Europe. Les

nombreuses publications sur le thème du déclin n'en sont que les plus ou moins talentueux stigmates.

L'Europe culturelle

La relation franco-allemande, qui a aujourd'hui plus de cinquante ans d'âge, s'est banalisée. Les avatars de cette construction politique sont aujourd'hui bien connus. Depuis le traité de l'Elysée, les couples politiques se sont succédés, apportant leur pierre à l'édifice européen. Après des débuts difficiles, le président Chirac et le chancelier Schröder ont marché dans les pas de leurs prédécesseurs. Leurs discours du 6 juin 2004 au mémorial de Caen et leur délégation mutuelle de parole lors de plusieurs réunions européennes les ont fait définitivement entrer dans la chanson de geste franco-allemande. Mais qu'en est-il de la sphère culturelle moins médiatisée ? On semble en effet assister à un désintérêt progressif des deux nations l'une pour l'autre. Les restrictions budgétaires dans les deux pays touchent à des domaines hautement symboliques pour l'avenir de la relation franco-allemande. La situation respective de l'apprentissage de l'allemand et du français n'est plus aussi assurée, même dans des régions frontalières comme l'Alsace et le Bade-Wurtemberg. Il faut évoquer également la faiblesse du nombre de traductions d'une langue à l'autre, donnant l'illusion que l'anglais pourrait remplacer à terme comme langue vernaculaire les échanges bilatéraux. Cette façon de voir est particulièrement répandue chez une majorité des représentants des sciences dures et des économistes, comme si les implications de l'utilisation d'un idiome précis n'avaient aucun impact sur le contenu même de ce qui est formulé. Pourtant, ce n'est qu'une vue de l'esprit : il existe bien une culture européenne vivante, largement liée aux langues locales et qui pourrait être accessible à tous, à condition qu'on s'en donne les moyens. Prenons l'exemple de l'industrie du film, où le débat sur la prééminence de l'industrie cinématographique hollywoodienne est souvent un leurre : on aime ou on récuse parce qu'on n'a pas le choix. Qui connaît le jeune cinéma suédois, hongrois ou allemand, d'excellente qualité ? Quelques adeptes noctambules d'Arte, puisque beaucoup de distributeurs rechignent à faire l'effort nécessaire. *La médiation entre les aires culturelles est le bien le moins partagé en Europe*, alors que chacun des pays est dans une relation plus ou moins privilégiée à la culture anglo-saxonne.

Cependant, ce jugement doit être mesuré et atténué. Cet apparent affaiblissement de l'intérêt des cultures les unes pour les autres, notamment dans le domaine franco-allemand, est moins le reflet d'un étiolement réel que l'annonce d'un changement progressif de paradigme : alors que la littérature et la philosophie, pièces maîtresses de la relation franco-allemande et de la

construction des identités nationales, avaient tenu le haut du pavé depuis le dix-neuvième siècle jusqu'aux années d'après-guerre, d'autres vecteurs sont aujourd'hui porteurs de cet échange fructueux, comme par exemple le droit, les sciences politiques ou bien encore l'histoire sous toutes ses formes. Dans ce cadre, il s'agit moins de transférer une image de l'autre dans sa propre culture que de comparer et d'essayer, en utilisant les résultats, de les extrapoler à des ensembles plus continentaux. Au lieu de réduire sa géographie et ses multiples possibilités à un dialogue réducteur utilisant sans cesse un vecteur anglophone appauvrissant parce qu'artificiel, l'Europe se doit de construire à l'échelle du continent cette Babel qui existe déjà indéniablement dans ses plus grandes métropoles et sera le fruit de sa recomposition intellectuelle. Personne, à moins d'être un linguiste de génie, ne maîtrisera jamais l'ensemble des langues présentes sur le continent. Mais c'est dans ce glissement constant des idées d'un espace linguistique à l'autre et dans les combinaisons sémantiques parfois les plus inattendues que se forgera le corpus théorique de la société européenne à venir. Les étudiants habitués depuis les années 80 à parcourir le continent d'un bout à l'autre et souvent prêts à travailler dans d'autres pays européens seront les fers de lance de *ce mouvement cosmopolite déjà en marche*.

Il faut d'ailleurs souligner à ce propos que l'Europe ne sera pas la seule à devoir gérer une situation linguistique inédite : le bilinguisme des Etats-Unis, où l'espagnol s'impose dans des Etats aussi importants que la Floride et la Californie, et le plurilinguisme chinois, qui repose sur une multiethnicité souvent sous-estimée, seront pour ces deux géants des sources d'inspiration, mais aussi des germes de mouvements centrifuges non négligeables.

La géographie européenne

Depuis le début du XXI^e siècle, et notamment depuis le traité de Nice, on a pu avoir l'impression que l'Europe était en panne. En outre, l'aventure irakienne a souligné des lignes de fracture que certains acteurs et commentateurs ont considéré comme irrémédiables et ont tenté, parfois à leurs dépens, d'exploiter. Pourtant, ce qui s'est passé atteste de la vivacité d'un continent qui ne rechigne pas à débattre vigoureusement des points de litige évidents. Plutôt que l'interprétation hâtive d'une déliquescence marquée du continent, on en est revenu à une situation qui a souvent prévalu dans son histoire, celle du refus de la domination d'une nation sur les autres, consubstantiel à la politique d'équilibre entre les pays. Les divergences entre Européens ont toujours été la marque de son identité : le couple franco-allemand n'y échappe pas plus que le couple formé par la République tchèque et la Pologne ou que celui que constituent la Suède et le Danemark. Ces débats sont parfois tota-

lement ignorés par ceux qui devraient en être les recenseurs. Ainsi nous a-t-on présenté au moment du déclenchement de la guerre préventive l'Europe de l'Est comme monolithique : pourtant, tandis que la Pologne s'instaurait porte-parole des anciens pays du bloc de l'Est en faveur de l'intervention américaine, la Hongrie affirmait quant à elle une compréhension non feinte pour la position franco-allemande. Ces couples savent s'allier dans les grandes circonstances, mais aussi parfois se défaire quand leurs intérêts vitaux sont en jeu ou que les règles tacites sous-tendant leur histoire commune semblent menacées ou transgressées. Chaque fois que les difficultés s'amoncellent, il y a dialogue, comme au moment du démantèlement de la Yougoslavie, où la France soutenant la Serbie et l'Allemagne partisane de la Croatie ont dû progresser de manière commune pour intervenir de concert en Bosnie.

En outre, l'Europe possède un atout de choix dans son approche des mutations géopolitiques : sa géographie. Le nombre de combinaisons possibles entre la place de l'Etat, la religion, la place faite aux minorités ethniques et religieuses, les relations de domination ou de subordination avec les voisins européens est presque infinie. Le politologue norvégien Stein Rokkan, un temps collaborateur de Raymond Aron, avait tenté de circonscrire dans leur ensemble les différentes composantes structurantes de cette miraculeuse société européenne. En outre, l'Europe dispose d'un tissu urbain à nul autre pareil. Aux conurbations londonienne et parisienne viennent s'ajouter des métropoles comme Berlin, Prague ou Barcelone, porteuses d'une identité étatique, culturelle et historique forte. Edimbourg ou Dublin sont sorties grâce à cette dynamique de leur léthargie séculaire. Ces villes s'influencent, se concurrencent ou se ressemblent dans une inventivité et une créativité n'existant nulle part ailleurs dans le monde.

Cette géographie joue naturellement dans le cas de la France et de l'Allemagne une relation prédominante. L'Allemagne entend avoir une responsabilité particulière par rapport aux pays de l'Est de l'Europe. La Hongrie, la République tchèque ou la Pologne envisagent d'ailleurs de façon prioritaire leurs relations avec le voisin germanique. La récente visite du nouveau président de la République fédérale, Horst Köhler, en est un bon exemple. La France, quant à elle, a choisi par son histoire d'autres options géographiques et politiques. Naturellement tournée vers l'Afrique, les Antilles ou encore le Proche-Orient, son aire d'influence n'a pourtant cessé de se modifier dans les décennies qui viennent de s'écouler. En effet, l'Hexagone, qui entend continuer à délivrer un message universel, a besoin de l'Europe pour se faire entendre. Or la France ne pourra avancer seule sur les différents terrains où elle voudrait que l'Europe politique soit plus puissante.

Vouloir substituer à l'Allemagne dans des domaines tels que les régulations économiques, la politique fiscale ou industrielle d'autres partenaires permanents serait un tournant inutile voué à l'échec. Si l'Angleterre, l'Espagne ou la Pologne peuvent être associées dans une relation à géométrie variable à de grands projets européens, la volonté réelle de faire progresser la cause européenne passera par l'alliance continentale des deux grandes puissances. Les débats récurrents sur une possible unification des deux pays n'est que la partie immergée d'un processus beaucoup plus long d'intégration de deux Etats qui ont peu à peu oublié leur passé de confrontations pour construire, fait assez unique pour être souligné, un présent de paix assez singulier pour des pays marqués par de longues périodes de guerre.

Enfin, l'argument économique souvent avancé pour montrer le progressif endormissement du continent ne tient que sur le court terme médiatique. Les mouvements structurels sur le long terme montrent au contraire des pays qui, malgré les deux déflagrations mondiales, tiennent leur place dans le concert des nations depuis le XIX^e siècle. *Les modèles sociétaux sont souvent à l'opposé de ce que veut nous prouver sans aucune profondeur de perspective une information économique immédiate.* Ainsi l'Allemagne était un pays à forte natalité, tandis que la France a précocement contrôlé sa natalité ; l'Allemagne connaissait une industrialisation et une urbanisation rapides, alors que la France développait un modèle d'industrialisation lent basé sur la demande intérieure. De même, l'Etat allemand était interventionniste dans le domaine social alors que la France de la Belle Epoque faisait preuve d'un réel scepticisme libéral envers les interventions étatiques. Ces deux modèles, dont les résultats ont été assez similaires, se sont énormément rapprochés dans les années 60 pour devenir des sociétés assez comparables en ce qui concerne l'économie et la société. Leurs performances n'ont rien à envier aux modèles anglo-saxons : on oublie trop souvent que les deux pays additionnés sont numéro un mondial pour les exportations, la production de livres et le tourisme, numéro deux pour le nombre de prix Nobel, la production automobile, viticole ou pour les matières plastiques. Même en additionnant les problèmes conjoncturels du *Standort Deutschland* et de l'Hexagone, on peut penser qu'à moyen ou long terme, les deux pays resteront le cœur d'une Europe économique ayant ses propres champions et capable de trouver sa place entre les Etats-Unis et la Chine.

Le modèle européen et son avenir

Il existe un véritable modèle européen en gestation, confusément perçu tant par ses habitants que par les observateurs d'autres continents. Il est d'ailleurs admiré ou vilipendé en tant que tel. Il possède des traits reconnaissables qui

peuvent s'avérer être également porteurs de valeurs d'avenir : prise de conscience écologique progressive, art de vivre tant familial que sociétal, refus des inégalités trop fortes et de la violence forment les ingrédients de ce que l'on pourrait appeler une esthétique européenne.

L'un des messages les plus profonds que peut donner l'Europe à d'autres parties du monde est celui de la paix. *L'émergence de la société européenne n'a rien de naturel, mais est basée sur un principe volontariste de refus de la guerre.* Passant d'une vision nationaliste de l'histoire à la vision contractuelle « de la paix perpétuelle » pour reprendre l'expression de Kant, cette transformation n'est pas un repli sur elle-même d'une Europe qui renoncerait à toute ambition. Le continent, après avoir connu le statut de puissance impériale, a vécu les affres de guerres qui ont affaibli considérablement ses protagonistes, et a su réagir en se construisant un avenir encore inédit sur beaucoup d'autres continents. Il est d'ailleurs intéressant de constater combien cette idée, considérée par certains gouvernements comme intempestive, est pourtant solidement ancrée dans les opinions publiques. L'Europe n'a pas encore appris à exporter cette grande idée qu'est la paix, corollaire d'un continent qui continue à penser la civilisation en des termes universels, mais moins conflictuels.

Jean-Louis GEORGET

BÉRÉNICE

« Faudra-t-il quelque jour payer leur patience ? »
« Que n'oseront-ils point alors me demander ? »
« Maintiendrai-je les lois que je ne peux garder ? »

(Acte IV)

La démographie de l'élargissement de l'Union européenne

par Claude VIMONT

La démographie de l'Europe rend nécessaire une adaptation de ses institutions à cette donnée fondamentale, et au-delà de sa société.

Sur le plan démographique, l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux Etats-membres ne représente qu'un faible apport quantitatif immédiat. Cet ensemble de pays est divisé en deux groupes, de structures démographiques, économiques et sociales nettement différentes. A terme, le potentiel de croissance au sein de l'Union européenne sera dominé par la forte dynamique de la population polonaise, l'un des pays les plus en retard économique, mais avec de grandes possibilités de développement.

Un apport quantitatif immédiat faible

L'apport de population n'est que de 75 millions d'habitants, soit 20 %. Cependant, il porte à 455 millions le potentiel démographique de l'Union, dépassant ainsi largement celui des Etats-Unis. La population de l'Union européenne constitue environ le triple de la seule Russie, la moitié de l'Inde et le tiers de la Chine. L'union devient ainsi une puissance non négligeable dans le Monde, à condition de manifester son unité par des politiques communes dans le domaine des échanges commerciaux et des relations internationales.

Cette augmentation de la population européenne se trouve cependant, largement atténuée dans la réalité de la vie économique, par le niveau peu élevé du PIB par habitant de l'ensemble des nouveaux entrants. En 2001, par rapport au PIB par habitant des pays de l'Europe à 15, évalué à 100, celui des pays entrants est inférieur de plus de moitié (46,1). La capacité de consom-

mation supplémentaire apportée par l'élargissement est donc particulièrement modeste. L'indice de fécondité est particulièrement faible : 1,2 contre 1,4 dans l'Europe des 15 et 1,9 en France. L'avenir est à une réduction de la population globale.

Les sociétés des pays entrants se divisent en deux groupes de structures nettement différentes

Dans la typologie des marchés régionaux du travail, établie par l'Institut Montaigne, pour l'année 2001, les nouveaux pays du Nord-Est de l'Europe (Pologne, Lituanie, Lettonie) sont classés dans des « régions à faible taux d'activité et fort retard de développement ». Seuls, appartiennent à ce groupe les pays de l'Union à 15, comme la Grèce et les régions Nord-Ouest de l'Espagne et Nord de la Finlande. Dans ce groupe de nations, le secteur primaire emploie encore près de 20 % de la population active, le secteur secondaire, environ 30 %, la moitié à peine exerce dans le secteur tertiaire. La région de Lodz, en Pologne, est l'exemple type de ce modèle de développement.

Le second groupe de nations entrant dans l'Union européenne, situé au cœur de l'Europe Centrale (République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie) relève des régions à haut niveau d'activité industrielle et relativement faible emploi dans les services. Il est composé majoritairement de jeunes, avec un âge médian des actifs inférieur à la moyenne européenne. Les régions de ces pays peuvent se comparer à celles du Nord de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie sans avoir toutefois nécessairement le même niveau de productivité et la même orientation vers des industries nouvelles.

A terme, le dynamisme de développement des Etats nouveaux de l'Union européenne sera fortement différencié selon leurs perspectives démographiques

La variable principale portera sur la population en âge de travailler (15-64 ans) entre 2000 et 2025. Dans certains pays actuellement classés dans les zones industrielles où les jeunes actifs sont plus nombreux que dans la moyenne de l'Europe, la baisse de la population active, disponible en 25 ans, sera supérieure à 8 %. Ce sera le cas de la République Tchèque, de la Hongrie et de la Slovénie. La Lituanie et la Pologne, actuellement très en retard économique, en revanche, connaîtront une réduction inférieure de moitié. La Lettonie et l'Estonie, pays en retard, seront affectées par les mêmes baisses de population active. Un pays, plus avantage, encore qu'il devrait au mieux connaître une stabilité de cette population sur les 25 prochaines années, sera la Slovaquie. Le seul pays qui verrait sa population active augmenter devrait être Chypre. Peu de ces pays bénéficieront d'un taux d'instruction élevé de

leur population active, avec la seule exception des Pays Baltes pour lesquels ce sera un avantage important dans un contexte démographique régressif. En revanche, ces pays auront presque tous un taux élevé d'instruction à niveau moyen de leur population, qui constituera, de ce fait, une réserve de main-d'œuvre importante. Peu de population à niveau bas de formation, moins qu'en Espagne et en Italie. Il est évident que dans cet ensemble démographique, le poids de la Pologne, le pays qui aura la plus forte population disponible, compte tenu de son grand nombre de travailleurs d'âge adulte et de ses faibles taux d'activités actuelles, sera particulièrement élevé, même si son infrastructure économique est actuellement encore très peu développée.

*
* *

A terme, le facteur démographique jouera donc un rôle essentiel dans l'avenir de l'Union européenne grâce à la réserve de main-d'œuvre disponible, à coût relativement bas, de ces pays. Mais il ne faut pas envisager cette perspective dans la vision actuellement dominante en France, de délocalisations concurrentielles de nos économies développées. Bien au contraire, la population active disponible de l'Europe Centrale doit être considérée comme participant à la croissance économique de l'ensemble de l'Union sur des segments donnés de production à bas coûts à l'intérieur de processus complexes de fabrication de biens et de services répartis au sein de l'Union, entre les pays anciennement développés et ces nouveaux pays. L'ensemble des pays de l'Europe à 25 profitera de ces combinaisons nouvelles des activités productives sur son territoire.

Claude VIMONT

N.B. : Les données statistiques nécessaires à cet article ont été fournies par le rapport « Compétitivité et vieillissement » publié par l'Institut Montaigne en septembre 2003 et par le troisième rapport sur la cohésion économique et sociale « Un nouveau partenariat pour la cohésion : convergence, compétitivité, cohésion » publié par la Commission Européenne en février 2004.

Une nouvelle société face à ses défis

par Yannick-Eléonore SCARAMOZZINO

Le défi de la connaissance doit être relevé d'urgence, car la recherche fondamentale est en perte de vitesse en Europe. Et la sécurité reste encore fragile. Un travail immense est devant nous.

« La Communauté que nous avons créée n'a pas sa fin elle-même. Comme nos provinces hier, aujourd'hui nos peuples doivent apprendre à vivre ensemble sous des règles et des institutions communes librement consenties s'ils veulent atteindre les dimensions nécessaires à leur progrès et garder la maîtrise de leur destin ¹. »

Jean Monnet

Dans sa Déclaration de Laeken du 15 décembre 2001, constatant que l'Europe abordait un tournant décisif de son existence, le Conseil Européen a convoqué la Convention européenne sur l'Avenir de l'Europe pour répondre aux principaux défis auxquels était confrontée l'Union à la veille de l'élargissement pour devenir plus démocratique, plus transparente et plus efficace.

Aux questions, *Comment rapprocher les citoyens, et en premier lieu les jeunes, du projet européen et des institutions européennes ? Comment structurer la vie politique et l'espace politique européen dans une Europe élargie ? Comment faire de l'Union un facteur de stabilisation et un repère dans le monde nouveau, multipolaire ?*², la Convention a proposé un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Adopté à l'unanimité, avec quelques aménagements, le 18 juin 2004 par les 25 chefs d'Etat et de gouvernement, cet acte fondateur de l'Europe exprime la volonté d'agir ensemble et propose aux peuples d'Europe de bâtir leur avenir commun. Ce projet

¹ Jean Monnet *Mémoires*, Ed. Fayard, 2002, p.616.

² Déclaration de Laeken, du 15 décembre 2001.

commun visant à promouvoir la démocratie, la liberté et le progrès devra être approuvé par les peuples d'Europe, dans la mesure où ces derniers devront participer activement à la construction de cette Nouvelle Europe, d'où émergera une nouvelle société.

Cette nouvelle société devra relever les défis résultant de l'élargissement et d'une restructuration de l'économie européenne induite par la mondialisation, le développement de l'économie de la connaissance, le vieillissement de la population et la croissance de l'immigration.

Elle devra contribuer à la réalisation de l'objectif que les chefs d'Etat et de gouvernement ont fixé à Lisbonne pour l'Union dans la décennie à venir « *devenir l'économie de la connaissance, la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* »³. En décembre 2000, ces objectifs ont été transposés par le Conseil européen de Nice en matière de réduction de la pauvreté en une stratégie d'inclusion sociale coordonnée au niveau de l'Union Européenne. Ils furent complétés, en juin 2001, au Conseil européen de Göteborg, par l'adoption d'une stratégie de développement durable, et d'une dimension environnementale pour l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale. C'est donc dans le respect de l'agenda complété de Lisbonne et la mise en œuvre du concept central selon lequel les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement sociétal doivent aller de pair, que cette nouvelle société doit notamment réussir sa mutation vers la société de la connaissance, favoriser l'émergence du lien social et développer un espace de liberté, de justice et de sécurité.

Réussir le passage vers la société de la connaissance

La mondialisation et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettant un accès rapide à l'information et donc à la connaissance ont introduit des mutations profondes et rapides sur le marché du travail européen. Cette nouvelle société se trouve face à l'impérieuse nécessité d'adapter en permanence les qualifications pour conserver une société compétitive à l'échelle mondiale, préserver les citoyens du chômage et assurer l'inclusion sociale. Les programmes de recherche, d'éducation et de formation en Europe permettront de dépasser les frontières et devront conférer aux Européens les compétences nécessaires pour s'adapter en leur donnant la possibilité d'actualiser et de relever le niveau de leur qua-

³ Conclusion de la Présidence – Conseil Européen de Lisbonne (23 et 24 mars 2000)

lification, mais également d'en acquérir de nouvelles. Placer au centre de la stratégie européenne la modernisation des systèmes d'éducation et de formation valorisant l'apprentissage tout au long de la vie apparaît comme une condition indispensable pour qu'une société de la connaissance véritablement compétitive puisse émerger. Au Conseil européen de Printemps de 2004, il est apparu que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes ; toutefois quelques progrès incontestables ont été accomplis, permettant ainsi d'amorcer la transition vers une économie de la connaissance, compétitive, porteuse de croissance, d'emplois, de cohésion sociale et respectueuse de notre environnement ⁴.

Favoriser la cohésion sociale

L'élargissement à 25 Etats membres et par la suite à 27 représente un défi sans précédent pour la cohésion interne de l'Union. L'élargissement aura pour effet une augmentation des disparités au sein de l'Union, dont la réduction nécessitera des efforts soutenus sur une longue durée ⁵. La politique de cohésion communautaire visant à garantir la solidarité entre toutes les régions et tous les citoyens d'Europe, devra intégrer les objectifs de Lisbonne et de Göteborg et devenir un vecteur essentiel de leur réalisation au moyen des programmes de développement nationaux et régionaux. En réduisant les disparités, en anticipant le changement et en facilitant l'adaptation, la politique de cohésion permettra d'offrir la combinaison équilibrée d'avantages économiques, sociaux et environnementaux qui est au cœur du développement durable et contribuera à l'émergence de cette nouvelle société. Cependant, cette politique de cohésion ne saurait à elle seule résoudre le défi de la formation et la perpétuité du lien social de cette nouvelle société. En effet si dans un contexte de mondialisation, l'intensification de ces échanges contribue à favoriser le développement de la compréhension interculturelle et de la tolérance au sein de cette nouvelle société plurielle, en revanche, le lien social, quant à lui, se dilue progressivement et sa formation et sa perpétuité s'en trouvent dès lors menacées. La nécessité de forger ce sentiment d'appartenance à cette nouvelle société et de savoir ce que nous avons en commun, conduit à mettre davantage en évidence nos valeurs et nos racines culturelles communes en tant que fondements de notre identité européenne d'une part, et à développer la citoyenneté européenne d'autre part. Dans cette perspective, afin d'établir cet espace culturel commun aux peuples de l'Europe, l'Union devrait accroître son soutien à la coopération culturelle

⁴ COM (2004) 29 final/2, Rapport de la Commission au Conseil européen de Printemps, « Réalisons Lisbonne, Réformes pour une Union élargie ».

⁵ COM (2004) 492 final, Proposition de Règlement du Conseil portant disposition générales sur les Fonds Européen de Développement Régional, le Fonds Social Européen et le Fonds de cohésion, p.4.

européenne à travers notamment son programme Culture 2007 ⁶ et son soutien à l'industrie audiovisuelle européenne via son programme MEDIA 2007 ⁷, dans la mesure où les médias audiovisuels jouent un rôle fondamental dans l'évolution et la transmission des valeurs sociales renforçant ainsi le dialogue interculturel. Par ailleurs, afin de développer le sens de la solidarité et de la compréhension mutuelle au sein de la jeunesse européenne, qui contribuera à favoriser la cohésion sociale de cette nouvelle société, l'Union doit encourager les échanges des jeunes, le service volontaire ainsi que l'apprentissage des langues ⁸.

Outre sa contribution à la création du lien social, la citoyenneté européenne doit servir également à garantir des droits et des devoirs en particulier sur le triple plan de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Développer un espace de liberté, de justice et de sécurité

La liberté, la sécurité et la justice sont des valeurs fondamentales qui constituent des éléments clés du modèle européen de société. Par l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux dans le traité constitutionnel, l'Union aura l'obligation légale de veiller non seulement au respect de ces droits mais également à leur promotion active. Un réel espace de liberté, de sécurité et de justice devient un fondement indispensable de cette nouvelle Union. En octobre 1999, le Conseil européen de Tampere avait placé l'objectif de la mise en place progressive d'un espace de liberté, de sécurité et de justice en tête de l'agenda politique de l'Union et avait fixé un programme ambitieux pour l'établissement d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice ⁹. Les contraintes du processus décisionnel et du contexte institutionnel ont constitué un obstacle à la réalisation efficace, rapide et transparente de certains engagements politiques. Malgré le volontarisme affiché dans les conclusions de Tampere, il n'a pas toujours été possible de dégager un accord au niveau européen pour l'adoption de certaines mesures délicates, relevant de politiques qui restent au coeur de la souveraineté nationale. La politique des petits pas a été la seule alternative possible pour progresser. L'élargissement et les événements tragiques du 11 septembre 2001 et du 11 mars 2004 imposent à cette nouvelle Europe d'adopter des mesures permettant d'assurer un niveau élevé de sécurité, pour que puissent pleinement s'exercer les libertés. Poursuivre la reconnaissance mutuelle, pierre angulaire de la coopération judiciaire, renforcer la confiance mutuelle en assurant à tous les citoyens

⁶ COM (2004) 469 final.

⁷ COM (2004) 470 final.

⁸ COM (2004) 471 final, programme « Jeunesse en action » pour la période 2007-2013.

⁹ COM (2004) 401 final, Espace de liberté, de sécurité et de justice : bilan du programme de Tampere et futures orientations.

européens une justice de qualité fondée sur des valeurs communes se révèlent indispensables pour une société fondée sur la justice. Promouvoir une politique pénale cohérente permettant de lutter efficacement contre la criminalité grave sous toutes ses formes, placer Eurojust au centre de la politique pénale européenne permettront de répondre au besoin de sécurité, condition indispensable à la viabilité de cette nouvelle société. Renforcer l'efficacité de l'action policière et douanière, notamment par l'amélioration des échanges d'information entre les Etats membres, la mise en œuvre d'une politique de renseignement à des fins préventives et répressives, le renforcement du rôle d'Europol et du Collège européen de police contribueront à prévenir et à lutter contre la criminalité et le terrorisme et permettront de garantir la sécurité considérée comme un enjeu majeur pour l'émergence de cette nouvelle société.

Yannick-Eléonore SCARAMOZZINO

CIORAN

« Quelle que soit la grande ville où le hasard me porte, j'admire qu'il ne s'y déclenche pas tous les jours des soulèvements, des massacres, une boucherie sans nom, un désordre de fin du monde. Comment, sur un espace aussi réduit, tant d'hommes peuvent-ils coexister sans se détruire, sans se haïr mortellement ? Au vrai, ils se haïssent, mais ils ne sont pas à la hauteur de leur haine. Cette médiocrité, cette impuissance sauve la société, en assure la durée et la stabilité ».

(Histoire et utopie)

La Turquie et l'Europe

par Jean-Pierre PRÉVOST

La société européenne sera-t-elle assez forte, assez moderne pour oser faire entrer dans ses rangs la nouvelle Turquie ?

La messe est dite. La France, à l'exception notable du chef de l'Etat, s'est prononcée. Les sondages d'opinion le confirment. Il n'est pas question de laisser les Turcs, autant dire les barbares, entrer dans l'Union européenne.

Cette position est si évidente, si naturelle, si allant de soi, que nul débat n'a été nécessaire. Les chefs ont tranché, entourés de leurs experts, et de manière si tonitruante que ceux qui doutent qu'il s'agisse du choix le plus sage se taisent et se mettent aux abonnés absents. Mais rien n'est encore joué. Aussi est-il permis à un homme libre, et c'est tout le mérite de *France Forum*, revue créée pour permettre le dialogue entre démocrates, de lui ouvrir ses colonnes, *d'exprimer à titre personnel et sans vouloir engager personne d'autre que lui-même*, une opinion diamétralement différente sur cette question et de s'adresser aux opposants en espérant qu'ils voudront bien l'entendre.

Au risque de choquer beaucoup de monde, j'ose affirmer que le refus de l'adhésion turque, ou plus exactement de l'ouverture de négociations en vue d'une possible adhésion vers 2015, car c'est cela qu'auront à avaliser les chefs d'État et de gouvernement de l'Europe des 25 en décembre prochain, si du moins le rapport que la Commission doit présenter en Octobre le préconise, constituerait une erreur colossale, plus énorme encore que celle, oubliée, de Mitterrand, qui, à la veille de la réunification de l'Allemagne, tentait encore de l'empêcher. Une telle opposition serait d'ailleurs tout aussi vaine car on voit mal le président de la République et le gouvernement se déjuger alors

que le processus devant conduire à l'adhésion turque est engagé depuis plusieurs années. Tout au plus la vaine agitation ainsi créée n'aboutira-t-elle qu'à rendre notre pays plus incompréhensible aux observateurs extérieurs et à décevoir un peu plus nos concitoyens d'origine musulmane qui, l'affaire des deux journalistes otages en Irak vient de le confirmer, sont partie prenante de notre démocratie et attendent avec impatience que l'Union européenne accueille, en son sein, un grand pays musulman dont un certain nombre sont issus.

Quoi qu'il en soit, je constate que, dans cette opposition, il y a du dit et aussi du non-dit. Commençons par le dit. Six arguments principaux sont développés :

1 - La Turquie se situe hors des frontières de l'Europe

Un tel argument ne peut que faire sourire les autres Européens, presque tous favorables à l'adhésion turque. Qui en effet a exigé que dès l'origine la Communauté européenne s'étende du Golfe du Mexique à l'Océan Indien ? On entendit alors un ministre étranger, quelque peu caustique mais bon connaisseur de nos mœurs, murmurer : « La France ne se déplace jamais sans ses danseuses » ! Plus sérieusement, qui ne voit qu'en cette période de dépression idéologique, la géopolitique est devenue une idéologie ? Le propre des frontières est de ne pas avoir de consistance matérielle. De Gaulle parlait de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. La Russie d'Europe n'est-elle pas en Europe ? Et l'Ukraine que la Pologne, si l'on en croit une récente déclaration de son Président, veut faire rentrer aussi dans l'Union européenne, est-elle moins européenne que les Etats Baltes ou encore que Malte et Chypre ? En réalité, les frontières sont mobiles et instables. Elles se déplaçaient naguère au rythme des batailles ou des mariages princiers. N'est-ce pas un progrès que, dans une Europe désormais démocratique, elles bougent au gré des négociations et des traités et finalement de l'assentiment populaire.

2 - La Turquie est trop peuplée, l'Europe serait déséquilibrée

L'argument démographique peut impressionner, surtout s'il s'appuie sur une prospective erronée. La Turquie, elle aussi, est entrée dans une phase de baisse de la natalité. Sa population va continuer de croître mais plus modérément pour ensuite diminuer au point de ne pas dépasser 15% de la population européenne. En aucun cas cela ne lui permettra de bloquer les institutions plus que ne peut le faire le plus petit pays actuellement, ni fatalement d'être le plus influent. Et finalement n'est-ce pas préférable, pour un bon fonctionnement de l'Union dans sa configuration actuelle, que les plus grands pays ne dictent pas la loi ? A vrai dire, un tel argument a-t-il jamais eu un sens dans la longue marche de la construction européenne. La Belgique, la

Hollande, le minuscule Luxembourg, ont-ils eu peur de rejoindre les trois géants de la petite Europe ? Ont-ils eu tort de le faire ? N'en ont-ils pas tiré un fantastique profit ? Et s'est-on opposé à la réunification de l'Allemagne sous prétexte qu'elle allait peser beaucoup plus lourd, ce qui ne semble pas d'ailleurs avoir accru son influence ?

Si, derrière cet argument se cache le réflexe bien français *de la perte d'un droit acquis*, d'un recul de l'influence française, réduite déjà à la portion congrue, alors il faut le dire et se ridiculiser un peu plus ! Ou bien est-ce la crainte de voir déferler des hordes de travailleurs turcs, bien entendu incultes et brutaux, qui prendront nos emplois ? Mais alors il fallait refuser les pays de l'Europe de l'Est. Là encore a-t-on vu les travailleurs espagnols et portugais envahir notre pays au lendemain de l'adhésion de leurs pays. Et si l'adhésion turque ne devient effective que dans dix ans, plus une période transitoire, ne sera-t-on pas alors, du fait de l'évolution démographique (*voir l'article de Claude Vimont dans ce numéro*) demandeur d'une telle main-d'œuvre ?

3 - Avec la Turquie, c'en est fini de « l'Europe Puissance »

L'argument paraît capital pour les partisans d'une Europe intégrée, d'une Europe fédérale pour laquelle nous sommes beaucoup à nous être battus. Mais aujourd'hui peut-on encore rêver à ce point ? De quelle puissance parlez-vous ? S'agit-il de celle conçue par les Pères fondateurs ? Il est vrai que dans les années 50, Schuman, Adenauer, de Gasperi, Spaak et quelques autres, face à la menace communiste et à la puissance économique américaine, voulaient créer une puissance européenne qui permettrait d'amarrer la République Fédérale Allemande à l'Ouest et d'éviter qu'elle ne cède un jour aux sirènes soviétiques d'une réunification qui se ferait au prix de sa neutralité.

L'Histoire s'est écrite autrement. Le projet fédéral a vite été ébréché puis détruit. L'échec de la CED, en France, sous les coups de boutoir des gaullistes et d'une partie de la gauche socialiste, l'échec de l'Europe politique orchestré par de Gaulle, puis les premières étapes de l'élargissement l'ont définitivement envoyé aux oubliettes sous sa forme originelle. Qui a pu ne pas penser que l'adhésion britannique mettait un point final à toute velléité de puissance européenne, telle qu'on l'entendait alors ? Il n'était pas nécessaire d'attendre la guerre d'Irak pour s'apercevoir des liens privilégiés qui unissent notre voisine à l'Amérique. L'entrée de l'Espagne et du Portugal allait accentuer la dérive. Oublie-t-on que ces pays ont un pied, et davantage encore, de l'autre côté de l'Atlantique Sud et le Portugal ne devient-il pas, peu à peu, une province brésilienne, ce qui est déjà pratiquement le cas sur le plan culturel ?

Plus décisive encore, de ce point de vue, fut l'entrée de la Grèce, imposée par Valéry Giscard d'Estaing, celui-là même qui prétend aujourd'hui fixer les frontières de l'Europe ! Depuis toujours, plus précisément depuis l'an 395 de notre ère et le partage de l'Empire romain entre l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident, la Grèce est partie prenante d'un Orient dont le centre était Constantinople et qui s'étendait jusqu'en Egypte, politiquement, culturellement et depuis le schisme orthodoxe de 1054, religieusement, à tel point qu'il y a très exactement huit siècles, en 1204, les Croisés ne se privèrent de saccager et de piller Constantinople et de massacrer les « Grecs ». Ce n'est pas la domination des Ottomans, protecteurs au surplus de l'Eglise orthodoxe, qui allait réduire l'écart. Une autre Europe entrainée avec la Grèce dans « notre » Europe, une Grèce qui tout naturellement est l'un des plus fervents partisans de l'adhésion turque qui permettra de faire rentrer l'ancienne Constantinople dans l'ensemble européen.

Les adhésions suivantes et celles qui sont déjà dans le tuyau, Serbie et Macédoine comprises, ne font que rendre plus dérisoire encore la prétention d'une Europe Puissance qui était sans doute une utopie raisonnable, il y a encore un demi-siècle. Reste à s'interroger sur cette notion d'Europe Puissance. Un nouveau type d'Empire n'est-il pas en train de naître ? Nous ne sommes plus au temps de Bismarck qui prétendait qu'il n'y a pas de Fédération sans un fédérateur. La démocratie et la mondialisation ont changé la donne. D'ores et déjà la puissance politique de l'Europe existe et se renforce chaque jour davantage. Il suffit de voir à quel point elle est courtisée, et l'entrée de la Turquie, qui lui ouvrirait l'accès à un nouveau monde ne ferait que la renforcer, plus encore que celle de la Pologne et de quelques autres pays, suspects eux aussi d'être trop liés aux Américains.

4 - La Turquie est un cheval de Troie américain

Dans quel monde vivent donc ceux qui emploient cet argument ? Nous sommes au XXIème siècle, celui de nouveaux équilibres. Sans doute les Etats-Unis sont de farouches partisans de l'adhésion turque mais pour des raisons opposées à celles qu'on leur prête ! Ils ont fait leurs comptes. La Chine est en train de les rattraper, dans moins d'un demi-siècle l'Inde sera le pays le plus peuplé du monde et l'une des principales puissances économiques, le monde musulman s'agite et est traversé par des ferments terroristes qui dominent, hélas, l'actualité. Comment ne voit-on pas que dans un tel univers, le monde occidental, des Etats-Unis à la Russie, je dis bien à la Russie, a partie liée. Nous sommes sur la même barque et trop critiquer la politique américaine est suicidaire. C'est nous qui passerons par-dessus bord.

La vérité est que la quasi-totalité des pays européens, à commencer par les nouveaux membres, est pour une Europe, partenaire des Etats-Unis, osons le dire une Europe Atlantique. On peut dédaigneusement parler d'Europe « périphérique » comme si nous en étions nécessairement le centre mais la morgue française ne changera rien à cette réalité. La Turquie, membre éminent du Pacte Atlantique, doit, n'en déplaise à nos bons esprits, rejoindre pour le renforcer un concert européen dont nous ne pouvons pas nous exclure et ouvrir ainsi une fenêtre sur un Islam qui doit s'humaniser, (se féminiser aussi !) pour se démocratiser.

5 - La Turquie n'est pas un pays démocratique

Sur ce point, les membres de l'Union européenne ont fixé depuis longtemps des critères que doivent respecter tous les Etats candidats et ont chargé la Commission de vérifier s'ils sont remplis. Tel est l'objet du rapport de la Commission, annoncé pour le 6 octobre, précédé en septembre d'une nouvelle inspection des experts de la Commission ainsi que des représentants de la Cour européenne de Justice qui se sont rendus, notamment, dans les régions kurdes et dans les prisons. Sans doute la Turquie a-t-elle encore d'immenses progrès à réaliser dans des domaines importants : rôle de l'armée, respect des minorités, droits de l'homme en particulier. Mais la vitesse avec laquelle les réformes indispensables ont été opérées, notamment depuis l'arrivée au pouvoir d'un parti islamiste modéré en 2002, laisse bien augurer de la suite, surtout si encore une fois l'entrée de la Turquie dans l'Union ne doit se faire que dans une dizaine d'années.

Et en ce qui concerne la laïcité de cet Etat musulman, argument quelque peu surprenant dans la bouche de certains, on peut se demander si au contraire ce n'est pas la Turquie qui pourrait nous donner des leçons, quand on voit la difficulté que l'on a à renoncer au Lundi de Pentecôte qui pourtant n'a nulle autre valeur liturgique que d'être le lendemain de la Pentecôte ! Pour ceux qui ne le savent pas, rappelons que la Turquie a adopté le calendrier chrétien dès 1925, le dimanche devenant le jour chômé à la place du vendredi !

6 - Le référendum sur la Constitution européenne sera perdu si l'on ouvre la porte à la Turquie

Cet argument, le dernier en date, a un caractère conjoncturel qui n'échappe pas. La vérité est que ce référendum se présente dans de très mauvaises conditions en raison de l'impopularité du gouvernement actuel et avec un Président et un parti majoritaire qui sont bien incapables de dépasser au premier tour la barre des 20% des suffrages exprimés. Mais ce référendum aura-t-il même lieu ? Le vote hostile d'un autre pays ne suspendra-t-il pas la

procédure de ratification ? Et nous assistons à la formation d'un nouveau « cartel des non », totalement hétéroclite, où l'on retrouve les souverainistes de toujours, les anti-libéraux de gauche et d'extrême-gauche, ceux des socialistes qui prennent en otage cette Constitution pour régler leurs comptes en vue de l'élection présidentielle de 2007, les fondamentalistes chrétiens soutenus par l'aile la plus rétrograde de l'Eglise catholique, et quelques autres, tels les arméniens, dont la cause est tout à fait respectable mais ne suffit pas à dicter le destin européen, tous ceux enfin qui sont anti-musulmans mais n'osent pas l'avouer. Tant de monde de José Bové à Le Pen ! Ne serait-il pas plus sage alors de renoncer à la voie référendaire et de passer par la voie parlementaire, tout aussi démocratique sinon davantage en la circonstance ? Ne s'agit-il pas en l'occurrence d'une Charte quasiment octroyée et non d'un texte élaboré par une Assemblée Constituante démocratiquement élue ?

*
* *

Et puis il y a le non-dit qui commence d'ailleurs à être dit, à savoir la *peur de l'Islam et des Musulmans quels qu'ils soient*. Il est évident que l'entrée de la Turquie accroîtrait leur poids en Europe, un poids qui de toute manière augmente naturellement du fait de l'immigration et du fait aussi de récentes ou de prochaines adhésions acceptées celles-là. Faut-il le redouter ? Faut-il se replier sur notre pré carré aux fameuses racines chrétiennes, que d'ailleurs nos constituants n'ont pas osé inscrire dans leur texte ?

Telle est la tentation du diable, celle d'une nouvelle guerre de religions. Un honorable commissaire européen vient de « casser le morceau » en s'inquiétant, tout en ne s'opposant pas à l'adhésion turque, de l'influence grandissante de l'Islam en Europe à tel point que certains prédiraient une Europe sous influence musulmane avant la fin du siècle. Alors, aurait affirmé Fritz Bolkestein, avoir repoussé les Ottomans lors du siège de Vienne en 1683 n'aurait servi à rien.

Que répondre à cela ? L'extrême droite est-elle en train de gangrener nos démocraties à ce point ? Faut-il ouvrir des camps pour y déporter les arabes, les noirs aussi ? La purification ethnique et religieuse est-elle pour demain ? Face au choc des civilisations qui nous menace, s'il n'est déjà commencé, n'a-t-on d'autre réponse que l'exclusion et la fermeture ? Une chance extraordinaire nous est offerte d'accueillir une grande démocratie musulmane qui depuis sa création rêve de rejoindre l'Europe et de prouver ainsi à tous les démocrates musulmans qui vivent dans des pays qui ne le sont pas qu'un espoir leur est permis. Faut-il les désespérer ?

L'affaire turque constitue sans doute le point d'orgue d'un blocage particulièrement sensible en France, l'affaire du « voile islamique », telle qu'elle a été posée et réglée, étant de ce point de vue révélatrice. La France accueille mal les nouveaux venus et se ferme sur elle-même à force de refuser de regarder le monde tel qu'il va, y compris en ce qui concerne la construction européenne. Elle s'inquiète de la Différence. Le complexe de la ligne Maginot renaît.

L'Europe qui se construit ne sera ni fédérale, ni dirigiste, ni protectionniste. Elle sera, elle est déjà atlantique et libérale. On la voudrait plus sociale. Mais ce n'est pas en regrettant amèrement que l'approfondissement ne se soit pas fait avant l'élargissement que nous aiderons à la rendre plus conforme à nos vœux à l'heure de la mondialisation. Après tout il arrive un moment où un arbre pour grandir a davantage besoin de développer son feuillage que ses racines !

S'il est une valeur qu'il faut apporter à l'Europe nouvelle pour qu'elle vive et rayonne dans le monde tel qu'il est n'est-ce pas celle d'un humanisme démocratique, d'un humanisme d'ouverture et de partage ou, pour reprendre la belle formule d'Agnès Antoine dans son livre sur Tocqueville (*voir en note de lecture*), d'un « humanisme de la frontière » ?

Jean-Pierre PRÉVOST

MARCEL JOUHANDEAU

« Quelle joie et quelle force de n'avoir à faire qu'à des gens que l'on connaît depuis leur enfance et dont les familles n'ont rien fait que vous ignoriez depuis cent ans ! »

(Le langage de la tribu)

Adhésion turque, ratification de la Constitution européenne : les risques de collision

par René FOCH

Ne pas mettre la charrue turque avant les bœufs européens : telle est la prudence.

L'Union européenne vient d'accepter d'un coup 10 nouveaux membres. Une nouvelle Constitution a été adoptée pour la rendre capable de faire face à cet afflux sans précédent. Elle n'est pas encore adoptée. En outre se profile à l'horizon la candidature de petits pays européens qui n'étaient pas prêts à faire partie de la dernière vague : Roumanie et Bulgarie.

De nouveaux problèmes

La candidature turque elle, pose des problèmes d'une autre ampleur et d'une autre nature. Il existe des arguments de politique extérieure en faveur de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne ou pour dire les choses comme les voit Washington en faveur de l'entrée de l'Union européenne au Moyen-Orient.

Le Royaume-Uni à qui nous devons la création de l'Irak et qui s'y trouve englué aux côtés de Washington se charge de représenter la ligne américaine dans les Conseils de l'Union. Voici que nos amis anglo-saxons se sentent seuls au Moyen-Orient. Ceci pose la question de savoir quelle doit être l'attitude de l'Europe vis-à-vis des problèmes de l'Asie mineure dans son ensemble. La question d'Orient s'est toujours posée à l'Europe. Ce qui est proposé avec la candidature turque c'est de la poser au sein de l'Europe. Voici qui serait nouveau et ferait par exemple du problème kurde un problème intra-européen.

La démarche qui a consisté à demander à la Commission d'examiner les problèmes économiques que poserait l'entrée de la Turquie en Europe revient à faire passer la charrue avant les bœufs en étudiant les modalités d'une démarche dont les opinions publiques de nos pays doivent d'abord entériner le principe. Supposer le problème résolu est une démarche mathématique dont l'application en politique est loin d'être garantie. Dans ces conditions lorsque la Commission aura remis son rapport il ne s'agit pas de se prononcer par oui ou par non sur un document qui par hypothèse ne couvrira qu'un seul aspect d'un domaine beaucoup plus vaste : l'ensemble des relations non seulement économiques mais aussi politiques et de sécurité avec non seulement la Turquie mais aussi les autres pays de la région.

Par ailleurs l'Union européenne n'a pas de raison de privilégier ses relations avec l'ancien Empire ottoman sans intensifier aussi ses relations avec les pays d'Afrique du Nord comme le Maghreb ou l'Égypte. C'est vers l'ensemble des pays musulmans que l'Europe doit se déterminer.

Prenons garde également que la question turque en distrayant l'opinion de l'objectif principal ne vienne compromettre la ratification de la Constitution européenne.

Se concentrer sur la Constitution

Il existe en effet un risque de collision évident entre la décision de fixer une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie et le référendum sur la ratification de la Convention. La première décision est une décision apparemment de simple procédure destinée à mener, au terme de longues années de négociations, à une décision gouvernementale soumise à ratification par les Parlements bien des années après que les gouvernements actuels auront quitté le pouvoir.

La ratification de la Constitution par référendum et le grand débat politique qu'elle va provoquer marquent au contraire l'irruption de l'opinion publique dans des affaires jusqu'ici réservées aux diplomates. Le heurt risque d'avoir des conséquences imprévues. Du temps où la stratégie nucléaire était à la mode ses théoriciens parlaient des « effets fratricides » que l'on provoquait en tirant deux bombes atomiques sur un même objectif. Concrètement les électeurs appelés à ratifier la Constitution peuvent légitimement demander à quels pays elle va s'appliquer. Nos socialistes par exemple se divisent sur la question de savoir si cette Constitution nous permettra d'édifier une Europe suffisamment sociale. La réponse peut être différente selon que l'on

compte ou non sur la participation de la Turquie. Ceci sans même envisager le cas où la Turquie une fois membre de l'Union déciderait démocratiquement de se doter d'une Constitution islamiste...

Dans ces conditions il semblerait déraisonnable de fixer une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie avant que la Constitution ne soit ratifiée en préjugant en quelque sorte cette ratification. Compte tenu des réactions prévisibles de l'opinion française cette attitude semblerait la plus prudente si l'on tient à voir ratifiée la Constitution européenne.

Par ailleurs il conviendrait de demander à Monsieur Javier Solana de lancer une étude d'ensemble sur les différentes crises qui déchirent actuellement la zone où l'Union européenne envisage d'entrer : crise irakienne, crise israélo-palestinienne, politique nucléaire de l'Iran et sur les interférences entre elles. Dans la mesure où ce rapport ferait l'objet d'un consensus il fournirait aux gouvernements membres une base commune sur laquelle se fonder lorsqu'ils décideraient – ou non – d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie. Si les pays membres avaient disposé d'un tel document au moment des crises successives qui ont amené l'éclatement de la Yougoslavie peut-être auraient-ils pu arriver plus rapidement à une position commune.

Dans le même temps la Commission pourrait être chargée d'un autre rapport sur les relations à développer avec les pays du Sud de la Méditerranée. De telles études qui ne devraient pas se limiter aux aspects économiques mais couvrir aussi les considérations politiques et militaires sont indispensables avant de prendre une décision rationnelle sur le dossier turc. La décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec un pays aussi important que la Turquie ne peut pas être prise à la sauvette à la lumière de considérations purement économiques. L'opinion publique doit d'abord être informée et prendre conscience du saut quantitatif et qualitatif que cela représenterait. L'Union européenne serait appelée par cette décision à s'étendre à un monde entièrement nouveau. Le moins qu'on puisse dire est que ce monde n'est ni atlantique ni européen.

René FOCH

Sécu : l'impossible réforme ?

par Christian SAVÈS

Dans la société de type post-industriel, la Sécurité Sociale participe effectivement de la recherche d'un bien-être, plus précisément d'un mieux être. Elle s'inscrit non moins clairement, depuis 1945, dans un objectif de démocratie sociale (même si elle a été inventée par Bismarck, qui n'était pas spécialement démocrate, et si le libéral Bertrand de Jouvenel avait dit un jour à son sujet qu' « En cherchant la Sécurité Sociale, on trouve l'Etat totalitaire »). Son lien avec la démocratie (qu'elle est censée conforter, sur le versant social) est donc plus évident que jadis. Il n'est d'ailleurs guère contesté, aujourd'hui. Par ailleurs, il convient de souligner que les droits sociaux ont été reconnus et consacrés par le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, lequel s'est vu reconnaître une valeur constitutionnelle en 1971.

Intégration européenne

De son côté, l'Europe s'est dotée, vers la fin des années 1980, d'une charte des droits sociaux fondamentaux. C'était le signe qu'elle souhaitait faire du social l'un des socles de la construction européenne, l'un des outils privilégiés de l'intégration européenne. Mais, il faut admettre que cette politique sociale réclamée à cor et à cri par certains tarde à se concrétiser, notamment dans le domaine de la Sécurité Sociale. Pour autant, l'absence d'un vrai processus d'intégration européenne par la protection sociale ne doit pas faire perdre de vue une réalité qui paraîtra déplaisante aux Français : nos principaux partenaires européens se sont engagés dans d'importantes réformes de leur système de protection sociale. L'Italie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont mené à bien des réformes touchant substantiellement les droits des assurés sociaux, au cours de la dernière décennie, que ce soit du côté des retraites ou de la couverture maladie. Les gouvernements de ces pays et une majorité de citoyens ont compris et accepté la nécessité de réformes parfois douloureuses pour assurer la pérennité du système et, surtout, ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures en reportant sur elles le poids des déficits.

Il n'y a que la France qui continue, avec une belle inconscience, à cultiver son exception, c'est-à-dire à ne pas engager de réformes de fond ou alors à se contenter de semblants de réforme... et encore quand elle y est contrainte et forcée. Il y a belle lurette que les déficits s'aggravent, se creusent, sans que personne ne sonne du tocsin et que l'effolement ne gagne du terrain, dans l'opinion publique. Pourtant, il faut se rendre à l'évidence : depuis la Libération, la situation du pays n'a jamais été aussi catastrophique qu'en cette année 2004. Les principales données macroéconomiques disponibles nous poussent objectivement vers la déprime, si ce n'est vers des tendances suicidaires. L'endettement public a pulvérisé son record, pour atteindre 63 % du PIB, soit l'équivalent de 15 000 Euros par français. L'INSEE, chargé de notifier à la Commission de Bruxelles ces chiffres exécrables, n'a pu qu'en faire le constat. Dans son rapport remis au Parlement en juin 2004 sur les « *résultats de l'exécution des lois de finances pour 2003* », la Cour des Comptes a épinglé la politique budgétaire menée depuis 2002. La haute juridiction a souligné la nécessité d'une réduction durable des dépenses publiques et appelé l'Etat à assainir sa gestion. Il faut rappeler qu'en 2003, le montant des impayés de l'Etat était proche du milliard d'euros. Par ailleurs, la dette publique correspondant aux seuls engagements de l'Etat sur les retraites des fonctionnaires a été évaluée à ...850 milliards d'euros (!), selon les estimations faites par les services de Bercy.

Désintégration française

De son côté, l'ACOSS, c'est-à-dire la banque des organismes de Sécurité Sociale, a révélé au printemps que le besoin de trésorerie de la Sécu attendrait 31,5 milliards d'Euros, en cumulé, à la fin 2004 (14 milliards d'Euros au titre de 2003 et 17,5 milliards d'Euros au titre de 2004). La Sécu fait plus que vivre à crédit et, bien sûr, cette situation génère de lourds frais financiers. Le système n'est pas au bord de l'implosion : il est d'ores et déjà permis de voir là les premiers signes avant coureurs de l'implosion ou, plus exactement, de l'asphyxie financière. La situation est devenue à ce point préoccupante que, récemment, la CNAMTS, a dû nous rappeler à la réalité des chiffres : les dépenses de soins et de médicaments ont augmenté de 7,5 % en 2003, pour les seuls soins de ville. Elle a même éprouvé le besoin de se livrer à une analyse approfondie du « déficit tendanciel » de l'assurance maladie, indiquant que celui-ci avait augmenté de 25 milliards d'Euros en treize ans (entre 1990 et 2003). Aussi, dans un document publié le 4 mars 2004, a-t-elle pointé l'urgence d'une réforme structurelle du système de santé.

Dans ce (sombre) contexte, que penser de la réforme de l'assurance maladie engagée par l'actuel ministre, Philippe Douste-Blazy ? Si son plan n'a pas suscité un tollé général, nous savons aujourd'hui pourquoi : il ne financerait réellement

qu'à hauteur d'environ un tiers les économies espérées, si l'on fait masse des volets 1 et 2 du plan. Autrement dit, il renvoie les deux autres tiers à la négociation, à la bonne volonté et à la bonne conduite des uns et des autres, sans vraie contrainte à la clé. C'est là une façon assez habile de se défaire sur des tiers de ses responsabilités de ministre. L'impact financier du projet de loi sur la réforme de l'assurance maladie avait été estimé par le ministère de la Santé à 15 milliards d'euros en 2007. Cette approche optimiste des comptes a été dénoncée par la direction de la Prévision du ministère des Finances, laquelle a estimé dans une note « confidentielle » (mais qui ne devait pas le rester...) que la partie opérationnelle de la réforme ne permettra que de trouver 7,8 milliards d'euros, soit seulement la moitié des 15 milliards annoncés. En d'autres termes, pour Bercy, le rendement des mesures de redressement du plan Douste-Blazy ne donnera que 7,8 milliards d'euros en 2007 là où le ministère de la Santé annonce 15 milliards. Or, sans entrer dans la polémique, il convient de rappeler que l'analyse de la direction de la Prévision a été confirmée par la direction du Budget et que la CNAMTS, dans son rapport sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie en 2003 (rendu public fin juin - début juillet 2004) n'excluait pas à son tour la persistance d'un déficit important d'au moins 5 milliards d'euros en 2007. Comble de déveine pour le ministre, la présentation de son projet a coïncidé avec le moment choisi par la commission des comptes de la Sécurité Sociale pour rendre public son rapport annuel. Or, elle a à son tour souligné que « *Le régime général est clairement dans une situation de déséquilibre structurel qui ne pourra être corrigée durablement que par des mesures structurelles* »... à l'aune desquelles le projet Douste-Blazy paraît notoirement insuffisant.

Ce, d'autant que le second volet du plan, celui sur la « gouvernance de la santé » chiffrait les résultats attendus à environ 8 milliards d'euros... chiffre très aléatoire. Le pire étant toujours à venir, le ministre a fait ni plus ni moins que tirer des chèques sur l'avenir en ne s'attaquant pas à la grosse « ardoise » de plus de 30 milliards d'euros représentant le déficit cumulé de la Sécu (déjà évoqué plus haut). La CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) voyant ses activités prolongées d'au moins 10 ans, cette ardoise est tout simplement transférée aux générations futures. Si ce n'est pas de la fuite en avant, cela y ressemble beaucoup !

Est-ce à dire que la réforme en cours n'aura servi à rien ou à pas grand-chose ? Les plus pessimistes parlent même de « non réforme » et prédisent un nouveau dérapage des dépenses d'assurance maladie dès la fin de l'année. *Comment en est-on arrivé à une telle situation qui fait que les réformes (ou les tentatives de réforme) semblent être victimes d'une fatalité, celle de l'échec, avant même que d'avoir commencé à porter leurs fruits ?*

C'est ici que la théorie de l'arbitrage implicite prend tout son relief et toute sa signification, pour tenter d'appréhender ce qui se passe exactement chez nous (*). On désignera par « théorie de l'arbitrage implicite », la (fâcheuse) propension que manifestent les hommes politiques de tous les bords à faire des choix sans le dire ouvertement, c'est-à-dire sans les reconnaître et sans les assumer en tant que tels, bref en les dissimulant derrière d'autres considérations, en forme de faux-semblants, de faux-fuyants. Il y a chez eux une préférence spontanée, quasi naturelle pour l'inaction ou, si l'on préfère, une inclination particulière à l'inhibition de la volonté, de l'agir politique. Ils développent une culture de l'inhibition, de l'abstention mûrement réfléchie. Leur préférence, c'est l'arbitrage qu'ils rendent, le choix qu'ils font sans se l'avouer (et sans nous l'avouer) comme tel : le « rafistolage » du système, plutôt que des réformes de fond. Ils se contentent d'assurer l'accompagnement thérapeutique de ce malade en fin de vie qu'est la Sécu, à défaut de pouvoir se résoudre à l'euthanasier. De telle sorte que, à un moment donné, lorsque tout le monde se retrouvera au pied du mur, ce qui se passera alors ne sera la faute à personne... ou plutôt à tout le monde. Si bien que les torts seront nécessairement partagés, diffus (ce que recherchent les politiques). Face à la réforme, la considération des échéances électorales les a conduits à développer une forme de « préférence pour l'échec ».

Dans les régimes démocratiques, les gouvernements savent bien que toute réforme de la Sécu est a priori impopulaire et politiquement sensible :

- pour les assurés sociaux, car elle est synonyme de déremboursement, de restriction de l'accès aux soins, en un mot de restriction de leurs droits ;
- pour les professionnels de santé (nombreux et influents) car elle affecte le niveau de leurs revenus vu qu'ils sont, bien souvent, ordonnateurs de leurs propres ressources sur fonds publics, compte tenu des caractéristiques propres à notre système de protection sociale et des choix faits à la Libération ;
- pour les politiques eux-mêmes, car l'idée d'une réforme de la Sécu canalise les mécontentements : ils ne souhaitent donc endosser ni la responsabilité ni l'impopularité de ladite réforme.

Du coup, pour tout le monde, il devient urgent d'attendre. *La préférence des politiques est toujours allée aux déficits sociaux, c'est-à-dire à la temporisation, au maintien du statu quo pour éviter de heurter de front la masse des clientélismes et des corporatismes.* Certes, les responsables politiques se sont bien gardés d'avouer un tel choix, et pour cause. Il n'en demeure pas moins que ce choix est inscrit dans la réalité des faits, c'est-à-dire dans une situation de fait

qui s'impose à nous, sous la forme de déficits persistants. C'est bien connu, les faits sont têtus, disait déjà Lénine... *Parce qu'un tel choix, n'est jamais exprimé en tant que tel par les politiques, parce qu'il relève surtout d'une culture du non-dit, nous sommes bien en présence d'un arbitrage implicite.* Depuis de nombreuses années, il a imposé (discrètement et sans coup férir) sa "dura lex" à la société et aux forces du changement qui l'animent. La Sécu est tombée sous son emprise, et c'est la raison pour laquelle nul ne parvient jusqu'ici à la réformer efficacement.

Pendant que la Sécu ne se réforme pas, ou si peu et si mal, le secteur concurrentiel se met en ordre de bataille, en attendant de pouvoir déclencher les hostilités, le moment venu, dans le domaine de la couverture sociale. Nul doute que l'offensive, lorsqu'elle sera déclenchée, lèsera d'abord l'assuré social dans ses droits et ses conditions matérielles d'existence. Il sera alors peut-être trop tard pour descendre dans la rue et donner de la voix.

Christian SAVÈS

(*) Cette théorie de l'arbitrage implicite a fait l'objet d'un développement spécifique et de principe dans un article intitulé « Réforme et Sécu : la théorie de l'arbitrage implicite » paru dans la revue des anciens élèves de l'E.N.A. (n° de juillet – août 2004). Elle est ici reprise et appliquée à la réforme en cours.

Notre société : le déclin ?

par Gérard VANIER

Les signes de déclin se multiplient. C'est en s'attaquant aux causes de celui-ci que se formera une nouvelle société européenne.

Notre société est-elle en déclin ? Débat majeur, mais qu'est-ce que le déclin ? La question est celle de la vie et du déroulement du temps. Un organisme sain est un être qui possède un principe vital, que l'on peut appeler son âme, qui se projette dans l'avenir, donne un sens aux énergies et les fédère dans une dynamique en vue d'un futur espéré comme meilleur. La France a-t-elle aujourd'hui une âme qui donne un sens à sa communauté nationale ? L'Europe est unie, mais par quoi ?

Faut-il craindre l'envahissement par les barbares ?

Il y a d'abord l'instinct élémentaire, celui de la reproduction. C'est la question de la démographie considérée dans toutes dimensions : physique et symbolique. Sur ce point, il faut convenir que les indicateurs sont négatifs. L'indice de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) est officiellement de 1,88 alors qu'il faudrait 2,08 pour assurer le remplacement des générations. Encore faut-il prendre en compte le fait que ce taux n'est obtenu que grâce aux familles issues de l'immigration alors que celles d'origine française ou européenne n'atteignent que 1,7. Autrement dit, l'apport de l'immigration est double : présent et futur, plus d'habitants et plus grande capacité de renouvellement. Le phénomène ne présente en soi rien de dramatique dans la mesure où l'arrivée d'éléments extérieurs physiquement et socialement est un enrichissement pour un organisme sain (faut-il rappeler, par exemple, que dans la Résistance, les immigrés ont compté parmi ceux qui ont exprimé leurs convictions avec le plus de force et de courage ?). Il peut devenir préoccupant si le donneur comme le receveur présentent des signes de faiblesse. Dans son "Histoire, essai d'interprétation", Arnold Toynbee présente comme l'une des

causes du déclin des civilisations "L'envahissement par les barbares", c'est-à-dire par des populations qui ne se réfèrent pas aux mêmes valeurs et refusent de respecter les mêmes règles de jeu.

Les valeurs auxquelles se réfèrent les populations immigrées qui vivent en France et en Europe constituent-elles pour la communauté un apport positif ? La réponse doit se faire, semble-t-il, en deux étapes. Elle est négative si l'apport prend la forme du communautarisme car il faut bien reconnaître que ce dernier cumule les contre-indications : archaïsme des sociétés tribales en proie aux petits chefs et aux superstitions, hostiles ou à tout le moins inaptes à la démocratie, d'une part et, d'autre part, méfaits d'un capitalisme subi dans ses manifestations les plus néfastes : l'urbanisation-dortoir, le chômage, la destruction de la cellule familiale, la solitude et la loi de la jungle. Le discours qui monte de ces communautés coincées entre leur double déracinement détourne contre le pays d'accueil (d'un mauvais accueil) ce qui subsiste des valeurs ancestrales. Il est celui de la plainte, de l'agressivité, des pulsions destructrices ou suicidaires. Il faut tout faire pour éviter à nos hôtes d'y tomber, mais il ne faut surtout pas leur dire que ce discours est porteur d'avenir. Essayer de comprendre mais ne pas excuser. Les ghettos ne sont pas l'avenir de la nation française. Les zones de non-droit forment autant de purulences de déclin. Les populations immigrées sont au contraire porteuses de progrès si leurs valeurs dialoguent. Encore faut-il pour cela qu'elles trouvent un interlocuteur. On doit s'interroger.

Pour reprendre l'exemple de la démographie, il est frappant de constater que, dans notre discours de société développée, nous attribuons une connotation systématiquement négative à tous les mots essentiels. Naissance appelle aussitôt limitation, contrôle, interruption volontaire de grossesse. La venue d'un enfant est envisagée d'abord sous l'angle d'une charge ; même si elle garde une aura positive, celle-ci n'est pas exempte d'ambiguïté. Elle apparaît souvent plus comme une pleine réalisation des parents, voire d'un seul, que comme la mise au monde d'un nouvel être de liberté. Autrement dit, elle est plus tournée vers le passé que vers le futur.

D'avance, les parents admettent que leurs héritiers ne connaîtront ou ne construiront pas un univers meilleur. Traitant des fratries, les psychologues systématisent les relations de jalousies ou de conflits. Le débat sur le mariage tourne autour de deux questions : comment ne pas y entrer ? Comment en sortir ? Tout ce discours ne reflète pas beaucoup d'optimisme. Il ne lance aucune projection vers l'avenir, il mine tout effort pour appuyer l'élan vital sur des structures solides. Quelles raisons expliquent-elles ce repliement négateur ?

Faute de questions, n'aurions-nous plus de réponses ?

Toynbee observe que l'un des facteurs qui éclairent le développement des civilisations est la mise en œuvre d'une réponse organisée à un grand défi. Débarrassées des famines, des épidémies qui décimaient des populations entières, de la perspective d'une guerre entre les deux blocs atlantique et soviétique, parvenues à la fin de l'histoire, nos sociétés occidentales n'auraient-elles plus de défi à relever, de revanche à préparer, d'eldorado à explorer ?

Ce ne sont tout de même pas les problèmes voire les menaces qui nous manquent dans l'Europe de la mondialisation, même s'il est curieux de constater que nos sociétés bien abritées semblent éprouver parfois le besoin de vouloir se faire peur, mais les questions sont refoulées ou mal formulées.

A défi non identifié, réaction inorganisée. Du coup les réponses tournent à vide et la logique de la marche en avant s'inverse. Les fins s'effacent devant les moyens, les organisations oublient leur mission, leur principe fédérateur, pour ne fonctionner qu'au profit de leur seule structure, les programmes se parent d'habits publicitaires pour déguiser leur faiblesse musculaire : ils s'affaissent aussitôt l'effet d'annonce obtenu. Les valeurs s'estompent, les règles du jeu ne suscitent plus le respect : le barbare ne serait-il plus à dénoncer chez l'immigré mais en chacun de nous, individuellement ou dans nos comportements collectifs mais pas toujours civiques ? Le consensus ne deviendrait-il pas une idole alors qu'en démocratie, il doit être sollicité jusqu'à la limite de ses possibilités mais doit savoir s'incliner devant la loi de la majorité.

Le principe fédérateur de la communauté se relâche alors. De ce point de vue, ne faut-il pas distinguer clairement l'aspiration de la décentralisation, expression de la démocratie de proximité, des séparatismes qui vont, eux dans le sens du déclin, car, de deux choses l'une : ou bien les défis se situent à un niveau tel que des communautés réduites les affronteront en état de faiblesse, ou bien ils relèvent du bon fonctionnement de la démocratie capable de faire place aux particularités dans ses assemblées locales.

Si vous ne faites rien pour le temps, que peut-il faire pour vous ?

Le facteur temps est un élément en considération dans l'appréciation de la vitalité d'une nation. Le rapprochement des distances, l'impact immédiat de la télévision ou d'internet ont entraîné un raccourcissement. Le temps parvient de plus en plus difficilement à faire sa place dans la gestion des affaires publiques : il faut tout de suite, et si possible tout. La patience n'est plus prônée comme vertu gage d'efficacité mais déconsidérée comme symptôme de

pusillanimité ou de résignation. Qui lit encore l'avertissement de Joseph de Maistre : "Si vous ne faites rien pour le temps, que peut-il faire pour vous ?"

Cet écrasement du temps rend difficiles les actions d'envergure et les résultats inscrits dans la durée. De ce point de vue, le débat sur la retraite avait de quoi étonner : parmi les opposants à toute remise en cause du système actuel, on voyait nombre de jeunes alors que c'est eux que l'évolution démographique risque de prendre de plein fouet.

Tout se combine. L'absence de perspective, le pessimisme quant à la possibilité d'un résultat entraînent un repli sur le présent : conserver à tout prix ce que l'on a. Ne rien perdre, ne rien sacrifier, c'est typiquement l'indice d'un organisme qui perd le goût de vivre. La logique est incontournable : la vie est une évolution, le remplacement d'un état ancien par un nouveau, il y a forcément quelque chose qui meurt. Une société qui se refuse à quelque sacrifice que ce soit est une société en déclin, or c'est bien l'une des questions posées à nos gouvernants et qu'aucun n'a le courage de présenter : pour la réussite des indispensables réformes, quels sont les sacrifices nécessaires et à qui doit-on les demander ? Exprimée en ces termes, la question permettrait peut-être de mieux évaluer la capacité contributive des diverses classes sociales et de répartir les efforts plus équitablement.

Le manque de tonus des élites politiques devant les manifestations conservatrices des groupes sociaux entraîne des effets doublement nocifs. D'une part il empêche tout projet cohérent de produire ses fruits puisqu'à la première expression de mécontentement il faut céder c'est-à-dire revenir en arrière, d'autre part, de façon plus insidieuse, il finit par enlever au citoyen la confiance dont pourtant les gouvernants ont besoin, et cela sans bénéfice pour quiconque car ceux qui refusent de bouger ne font que gagner un répit avant de retomber dans une situation aggravée.

Elites en dépendance de soutien psychologique

La perte de confiance des citoyens envers leurs élites et plus spécialement leurs gouvernants est le troisième symptôme que Toynbee voit aux civilisations en déclin. Pourquoi le corps électoral français (et européen) déjuge-t-il régulièrement les majorités sortantes sinon pour les sanctionner d'avoir manqué du courage nécessaire et d'avoir mangé le blé en herbe ? Pourquoi un président de la République est-il élu après avoir recueilli au premier tour les suffrages de moins d'un Français sur cinq ? Pourquoi les parlementaires, absents des séances du Palais Bourbon, font-ils ainsi la démonstration de leur manque de confiance en eux-mêmes ? Pourquoi des chefs d'entreprise en dif-

ficulté se reconnaissent-ils tout à coup étrangers aux erreurs de gestion de leur entreprise ? Pourquoi le discours dominant des détenteurs de fonctions d'autorité est-il un discours de plainte, de frustration, un discours de victime ? A écouter certains pédagogues, qui peut avoir envie d'être leur élève ?

Dans une démocratie, les citoyens se reconnaissent dans leurs gouvernants quitte à leur mener la vie dure mais quitte aussi à les écouter quand ils émettent des vérités parfois peu douces. Quel président d'une réunion interministérielle se sentirait-il assez fort de son bon droit pour proclamer : voix contre 10, voix pour : 1 ; 1 pour l'emporte.

Alors, quid de la France ?

Les quelques thèmes évoqués pourraient laisser penser que le déclin menace notre pays et l'Europe. La réalité est plus vivante. Chaque réquisitoire fait lever un argument à décharge. La démographie déjoue presque toujours les pronostics et les renversements de tendance y sont aussi imprévus qu'inexpliquables. Rien ne dit que, par réaction contre les parents de la génération précédente, leurs enfants ne rétabliront pas un taux de natalité positif ? Pourquoi une politique familiale cohérente ne créerait-elle pas le choc initiateur de ce renversement de tendance ? La cellule familiale n'est-elle pas le premier lieu où le futur citoyen prend conscience des contraintes de la vie en société ? La première école de la République, c'est la famille. A ce titre ne mérite-t-elle pas autant de soutiens, y compris financiers que le ministère de l'Education nationale ? Le chemin sera peut-être long mais il sera celui de l'avenir.

On pourrait multiplier les exemples. Les phénomènes sociaux ne sont pas en eux-mêmes des symptômes de déclin ou de progrès. Tout dépend du sens dont ils sont porteurs. La diminution du temps de travail est depuis toujours un facteur de développement social mais, déviée de son objectif par aveuglement idéologique, elle entraîne l'économie française, les hôpitaux et l'administration dans l'exaspération de difficultés quotidiennes au détriment du bon accomplissement de leur mission. Il y a eu inversion du sens au profit de la posture, c'est ainsi qu'un facteur de progrès est transformé en régression sociale, mais passée la période d'adaptation, qui sait si chacun ne trouvera pas des formules nouvelles pour travailler mieux ou plus, pour le profit de tous.

Quant aux élites gouvernementales, il est facile de les accabler de tous les maux alors qu'elles sont largement prisonnières d'un système. Mais précisément, il est urgent de revoir certains éléments du système pour mettre fin en particulier au verrouillage des postes de décision par une classe de professionnels un peu trop immuables. Il est anormal que dans une démocratie le

même personnel occupe les plus hauts postes de l'Etat pendant plus de 25 ans. Cela signifie qu'une génération entière a été empêchée d'accéder aux véritables responsabilités. Tout ce qui va dans le sens de l'ouverture de la classe politique, et en particulier tout ce qui limite le cumul des mandats et leur répétition dans le temps constitue à la fois un symptôme et un moyen de progrès démocratique. La désaffection des électeurs, commentée comme un déclin de l'esprit démocratique, peut aussi s'interpréter comme l'appel à une démocratie plus exigeante.

Le poids de la fonction publique est l'un des facteurs qui, dans la balance progrès-déclin, pèsent le plus sur le second plateau. Financièrement, il hypothèque les ressources du pays et diminue d'autant les moyens affectés aux investissements. Psychologiquement, il génère une culture de lourdeur bureaucratique et d'irresponsabilité. Mais en même temps, il contient en lui-même le ressort du progrès : diminuer le nombre des fonctionnaires, alors que la courbe démographique le permet, c'est d'abord dégager des moyens financiers considérables aussi bien pour l'administration que pour les particuliers allégés d'impôts, mais c'est aussi, en obligeant la bureaucratie à se remettre en cause, libérer les énergies mises sous le boisseau. Le fonctionnaire est assimilé au gratte-papier mais qui sait de quel dévouement, de quelle efficacité se montrent capables les prétendus ronds-de-cuir chaque fois que leur hiérarchie leur demande de se livrer à un travail intelligent et leur laisse un minimum d'initiative au lieu de faire du chiffre pour de flatteuses statistiques ou de commettre des passe-droits parce que c'est le seul pouvoir qui reste à des élus paralysés par l'impérialisme de quelques féodaux inamovibles ?

Qu'on ne vienne pas dire que cette déflation des effectifs publics sera un drame pour le marché du travail ! L'argent nécessaire pour payer un fonctionnaire tout au long de sa carrière permet la création de plusieurs emplois dans le privé au profit d'activités créatrices de richesse ou d'une meilleure qualité de vie. Des chantiers plutôt que de nouveaux comités de coordination interministérielle.

Nous déplorons l'effacement du politique et du rôle du parlement, mais nous ferions bien de prendre garde à la constatation suivante. Les dépenses de personnel pèsent d'un tel poids dans le budget de l'Etat qu'elles le rendent passif, sans marge d'initiative. Presque rien n'est laissé pour les investissements productifs, pour les grands projets. Autrement dit, la représentation nationale est dépouillée de l'une de ses prérogatives essentielles : orienter l'action de l'Etat, lui donner les moyens de sa politique. Il ne reste aux députés qu'à donner leur aval à la diminution du budget de la recherche scientifique parce que c'est l'un des rares où subsiste une marge de manœuvre.

La diminution du nombre des fonctionnaires est une mesure efficacement porteuse d'avenir, techniquement facile et socialement peu coûteuse (personne ne perd son emploi), elle s'impose avec évidence, elle constitue un test : celui de la capacité du pays à se projeter dans le futur, à opter pour la voie du déclin ou celle du progrès.

Alors il redeviendra possible de nous lancer dans des défis mobilisateurs, qui ne seront pas forcément des rêves de grandeur, mais ceux d'une France fidèle, au sein de l'Europe à sa vocation : éviter le choc de l'Amérique et de l'Asie, aider l'Afrique à sortir de ses impasses, instaurer à l'échelon mondial un dispositif de solution pacifique des conflits, mais aussi de développement durable, et puis, dans un domaine qui touche notre vie de tous les jours, maîtriser les techniques qui risquent de transformer l'homme en robot et quelques savants en apprentis-sorciers.

Alors, si nos élites intellectuelles et politiques nous proposent de tels programmes et nous administrent la preuve qu'elles ont le courage de les porter à achèvement, elles retrouveront la confiance des électeurs et réussiront à les mobiliser. Alors, les parents se diront que leur enfant à naître pourra, dans la marche du monde, jouer un rôle utile et, peut-être, penser que sa naissance a un sens. Alors, nos barbares nous viendront comme des partenaires stimulants et nous ne nous poserons plus la question : qu'est-ce que le déclin ?

Gérard VANIER

Le grand faux-pas de l'européisme du XX^e siècle

par Bernard BRUNETEAU

En 1940, une cohorte d'intellectuels français crurent l'unité européenne réalisée. Retour sur les mécanismes d'une illusion tragique.

O n associe à juste titre l'Europe - son histoire, ses valeurs identitaires, le projet unitaire - à l'univers démocratique. De fait, la construction européenne lancée voici plus de cinq décennies par la convergence de démocrates-chrétiens, de libéraux et de socio-démocrates s'est placée d'entrée de jeu sous les auspices du projet kantien de réalisation d'un espace de droit générateur de "paix perpétuelle". Pourtant force est de constater une réalité parfois passée sous silence par l'histoire sainte de l'idée européenne : le fait que d'authentiques "européens" de la génération socialisée à l'idée fédérale et unitaire sous Aristide Briand ait cédé lors de l'été 1940 à l'illusion d'une Europe unifiée par la force brutale des armes du III^e Reich. Connus ou peu connus, une écrasante majorité de représentants de la fine fleur de l'européisme intellectuel et activiste des années Locarno ont fait là un bien étrange choix : ainsi Gaston Riou, Francis Delaisi, Lucien Coquet, Jean Luchaire, Pierre Drieu la Rochelle, Louis Le Fur, Achille Dauphin-Meunier, Henri Clerc, Alfred Fabre-Luce, Bertrand de Jouvenel, Jean Duboin, Jacques Benoist-Méchin, Régis de Vibraye, José Germain, Georges Suarez, bien d'autres encore...

Il est utile de revenir un bref moment sur l'histoire de cette dérive tragique de l'européisme afin de réévaluer à sa juste valeur l'esprit du processus qui s'engage après la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à partir du congrès fondateur de La Haye en mai 1948, en mesurant aussi toute la différence entre l'absolutisation d'une utopie (l'unification à n'importe quel prix) et l'attention prioritaire aux valeurs devant l'imprégner et la vivifier en

permanence (la démarche procédurale). Un retour sur ce faux-pas de nombre d'européistes en vue de l'entre-deux-guerres nous permet peut-être de privilégier dans l'Europe plus le contenu (le respect des peuples et des individus) que le contenant (la fédération plus ou moins parfaite) et de se poser une question essentielle et toujours actuelle : l'Europe "en soi" peut-elle être un idéal ? Si l'on se penche sur les itinéraires et les discours de cette malheureuse génération européiste dont les membres ont cédé un temps plus ou moins long et avec plus ou moins d'intensité aux charmes vénéneux de l'"Europe nouvelle" nazie, on s'aperçoit que sa vision européenne a été commandée par une conception instrumentale où la disposition eschatologique n'est pas absente. L'Europe est en effet vue et vécue depuis le début de son engagement des années 1920 comme l'outil miraculeux du pacifisme intégral, comme le remède idéal à la crise de la représentation politique, enfin comme le levier prométhéen d'un super-Etat planiste et technicien. Rappelons les éléments essentiels de ce triple système de références dont la combinaison sera souvent fatale à une lucide interprétation des événements de l'année 1940-1941.

L'Europe au service du pacifisme intégral

Il est bon de rappeler que la plupart des réflexions sur l'Europe sont parties de l'expérience de la Première Guerre mondiale. *La haine de la guerre rentre en composition avec l'amour de l'Europe*. C'est à partir de là que la dimension essentiellement psychologique et sentimentale de l'engagement pacifiste va imprégner les tenants de l'idée européenne surtout lorsqu'à partir de 1933 les rumeurs et les images de guerre vont à nouveau aller en s'amplifiant. L'européisme va être envahi par le caractère absolu et quasi métaphysique du rejet de la guerre à tel point qu'il va en affecter chez certains militants leur juste compréhension des tensions internationales. En dépit de l'opposition grandissante qui se profile sur le continent entre démocratie et totalitarisme, l'Europe est jugée comme un préalable à toute approche et son unification la priorité des priorités avant toute transformation interne des sociétés. "Faire la paix, c'est faire l'Europe", énoncent-ils avec une foi intacte sans comprendre que cette position de principe est grosse de compromissions à venir. Elle induit en effet une volonté de se détacher des catégories idéologiques et de se libérer de toute exclusive politique. En septembre 1937, aux Etats généraux de la jeunesse européenne organisés à Paris par Gaston Riou, où vingt-cinq pays sont représentés dont l'Allemagne et l'Italie mais pas l'URSS, on affirme sans ambages que "l'Union européenne est non seulement souhaitable mais possible, et qu'elle doit se réaliser de toute manière, quels que soient les régimes intérieurs des pays d'Europe, qui doivent s'accepter tels qu'ils sont, se tolérer, coexister pour vivre en paix". Pour tous ces pacifistes intégraux, l'Europe reste une en dépit de sa division idéologique, les menaces de guerre

ne faisant même qu'accentuer chez eux la dimension eschatologique de leur croyance. Plus grave, la volonté de perpétuer envers et contre toute réalité le rêve unitaire briandiste va pousser un noyau dur européiste à proposer un cadre d'interprétation euphémisant voire accueillant du phénomène nazi. La logique de celui-ci est en effet de plus en plus ramenée dans ce milieu à un simple révisionnisme du traité de Versailles et à une aspiration somme toute légitime à l'égalité des droits de tous les peuples européens, vainqueurs et vaincus. Dans cette logique, la France en arrive alors pour certains à être le principal obstacle à la paix, et donc à la réalisation de l'Europe, en campant sur son statut d'égoïste bénéficiaire de l'ordre de Versailles. C'est en cultivant une semblable logique qu'ils vont en arriver en 1938-1939 à envisager de rompre avec une notion de souveraineté de plus en plus perçue comme un absolutisme insupportable. En privilégiant son caractère belligène au détriment de sa dimension civique, les tenants de l'européisme intégral se préparaient à envisager de manière modérément traumatisante une défaite et une occupation qui, en brisant le cadre national, ouvraient au contraire la voie à tous les possibles unitaires.

L'Europe, remède à la crise de la représentation

C'est un truisme de faire observer que parmi les plus fermes partisans initiaux de « l'Europe nouvelle » de 1940, beaucoup avaient été durant les années 1930 des analystes de la crise de l'Etat parlementaire et des tenants de sa réforme. Pour ceux-ci, l'avènement conjoint d'une Europe organisée et d'un Etat (plus) autoritaire semblait être une réponse aux problèmes d'une époque où crise du libéralisme économique et crise de la représentation politique allaient de pair. Un lien consubstantiel a donc été fait très tôt entre les aspirations à une unité européenne et à un Etat rénové, à l'apogée du plan Briand et au moment où la crise de 1929 touche la France. Pour tous les membres d'une génération qui se définit alors comme "réaliste" - c'est-à-dire se définissant hors du clivage politicien droite-gauche - la "crise de l'Etat" relève d'abord d'un défaut d'adaptation de ses organes à l'internationalisation de la vie économique, par le fait de ce qu'ils stigmatisent comme une "résistance de l'esprit politique" et des "scrupules nationalistes". Le programme proposé aux jeunes équipes qui se regroupaient par exemple autour de la revue *Notre Temps* de Jean Luchaire était alors clair : "L'adaptation nécessaire se fera conformément aux nécessités à la fois internes et externes, aux obligations nationales et internationales... L'Etat de demain sera ce qu'exigeront les perspectives de développement et de rapprochement des économies nationales... L'Etat de demain sera national, mais il sera avant tout européen". Une idée va donc faire progressivement système, celle qui énonce qu'une Union européenne exercerait une pression bénéfique sur la réforme

de l'Etat, celle qui établit dogmatiquement l'interpénétration du plan d'union de l'Europe et du plan de réorganisation institutionnelle d'une France supposée décadente. Pour tous ceux qui s'irritent des ratés du parlementarisme, des carences de l'autorité à "l'heure de la décision" et des dispositions querelleuses d'une société civile mal représentée dans ses forces vives, l'Europe en voie d'organisation est appelée à jouer le rôle de catalyseur ultime. L'acceptation finale d'un Vichy autoritaire dans une Europe unie sous un même régime - que d'aucuns identifiaient déjà en 1938 à un "réveil de l'Europe" (Jouvenel) - conclura chez beaucoup de ces hommes un processus d'instrumentalisation de l'Europe qui, à l'origine, fonctionnait à des fins de redéfinition "néo-corporatiste" du régime démocratique.

L'Europe, lieu d'émergence du super-Etat technicien

Une dernière attente est au principe de l'illusion fatale de certains euro-péistes de 1940 : la réalisation d'une "communauté économique européenne" gérée par une Autorité centrale mettant en oeuvre un Plan servi par des "techniciens". L'un des plus ardents thuriféraires du planisme de l'entre-deux-guerres, Achille Dauphin-Meunier, annonçait après l'été 1940 une époque nouvelle, celle d'une Europe où "les juristes et les politiciens [n'auront] plus matière à effets de voix ou de plume" et où "les économistes et les techniciens [auront] seuls qualité et autorité pour intervenir". Europe perçue comme un dépassement des mythes épuisés de la patrie et de l'Internationale, rassemblant sur le thème de la technique planiste des élites nouvelles légitimées par leurs compétences intellectuelles et non plus par le capital politique de l'élection, perspectives lumineuses de postes à conquérir pour toutes les "capacités" : l'irréalité de cet espoir dans le cadre de ce que nous savons des logiques profondes de l'Europe de Hitler ne doit pas nous faire négliger l'importance qu'a eu le thème de « l'Europe technicienne » dans la genèse d'un certain nombre de comportements de l'après-défaite. Chantier supposé ouvert en priorité aux syndicalistes, aux économistes, aux planificateurs, *l'Europe unie a en effet été rêvée durant tout l'entre-deux-guerres comme l'espace concret de réalisation d'un "Etat technique" de troisième voie tout saint-simonien d'inspiration. Les "techniciens" auraient eu là leur Etat comme les capitalistes et les prolétaires avaient le leur à l'Ouest et à l'Est. Une fédération européenne, en tant que chantier réclamant des producteurs compétents, des hommes neufs et dégagés des vieux clivages partisans et nationaux donnait en effet pleine légitimation aux revendications de toutes les "nouvelles équipes" en lutte contre les gestionnaires en place de la politique parlementaire, nationale comme internationale (la SDN). Tel qu'il est, assurait déjà en 1928 Gaston Riou, l'auteur consacré d'*Europe, ma patrie*, le parlementarisme "favorise l'accession au pouvoir des hommes les moins sérieux et rend quasi*

impossible l'exécution d'un vaste dessein prémédité". En premier lieu celui d'Europe unie que ces européistes techniciens associent de plus en plus au fur et à mesure que la crise économique se creuse et que la crise institutionnelle s'installe en France à celui d'un "super-Etat" échappant, au nom de l'efficacité et de l'intérêt général, aux aléas du régime d'opinion. L'idée européenne était en somme pour ceux-ci une façon intellectuellement séduisante de remettre certains idéaux politiques du XIXe siècle, ces "vieilles choses" supposées épuisées qui avaient nom démocratie parlementaire et libéralisme économique. Mais le terme de cette logique, que la plupart n'imaginaient pas comme tel, soulignons-le, c'était tout simplement la dissociation de l'idée européenne avec la démocratie tout court.

Interprétée sous le triple prisme de la Paix, de l'Autorité et de la Technique, l'idée européenne fut un opérateur intellectuel permettant une interprétation positive de la défaite de 1940 et une acceptation, pour les plus imprudents de ces européistes, des nouvelles normes agissantes sur le continent. Elle n'en fut toutefois pas une condition suffisante comme en témoigne le destin de tous ceux qui, "européens" aussi, firent alors de tout autre choix, de Christian Pineau à Henri Fresnay, de Robert Marjolin à Pierre Brossolette. Et au premier rang d'entre eux la famille démocrate-chrétienne qui put ainsi, après 1945, répondre présent pour réassocier idéal européen et idéal libéral-démocratique.

Bernard BRUNETEAU

Bonnes feuilles...

C'était ma France

par Jean FERNIOT

Avec tous nos remerciements à l'aimable auteur qui nous parle si bien de Marc Sangnier

Marc

J'ai dix-neuf ans. Il en a soixante-cinq. Je me présente à lui. Ses premiers mots : "Dis-moi tu. Et appelle-moi Marc".

Je suis très ému. Le chrétien fervent, dévot même, que je suis a beaucoup entendu parler de lui, par les uns comme un élu du ciel, par d'autres comme un suppôt du démon. Je le vénérâis avant de le connaître. Je vais l'admirer et l'aimer, travaillant pour lui et avec lui.

Des yeux tendres éclairent un visage moustachu de Gaulois. Ses cheveux, qu'il porte longs, volent autour de sa tête. Sa voix profonde peut prier, consoler, plaindre. Je ne tarderai pas à constater qu'elle peut aussi enflammer les foules.

Il s'appelle Marc Sangnier.

Il avait, un demi-siècle plus tôt, créé *le Sillon*, un mouvement qui ambitionnait de réconcilier l'Eglise et la démocratie, dans la ligne du "ralliement" demandé par le pape Léon XIII. Mais un autre pape, Pie X, ne prit pas le même chemin ; il condamna *le Sillon*. Marc Sangnier s'inclina... mais son œuvre fit beaucoup de petits. Si le grain ne meurt...

S'incliner ne veut pas dire renoncer. La vie de Marc est une vie de militant. Il se fit, dans la ligne d'Aristide Briand, apôtre de

la paix. Son activité ne connut, ne connaît, aucune interruption.

Ce double combat - pour la démocratie et pour la paix - cet homme dont l'âge n'avait en rien émoussé l'enthousiasme le mène surtout auprès des jeunes de tous les pays, qu'il convie à la fraternité. Garçons et filles, par-delà les frontières, il veut les voir se retrouver dans les auberges de la jeunesse, ou encore par les "Relèves de la paix", où ils sont invités à travailler en commun de leurs mains dans sa propriété de Bierville, près d'Etampes. Il anime également deux journaux, *la Démocratie* et *l'Eveil des Peuples*, et la modicité du tirage ne le rebute en rien.

Les mois que je passe dans l'ombre de Marc - jusqu'à la guerre - me font découvrir une personnalité attachante. Ce démocrate épris de réformes sociales, à bien des égards aussi engagé que nombre de gens de gauche, est un croyant dont la ferveur confine à la bigoterie. Il prie au pied de son lit (j'en suis le témoin au cours d'un voyage que nous accomplissons ensemble à Lisieux), récite chaque soir son chapelet, collectionne dans son missel les images pieuses, révère les saints qu'il invoque souvent, manifeste une dévotion particulière à la Vierge... Mais il ne s'agit pas de simagrées : la foi est enracinée en lui comme le quartz dans la géode.

Enfin *le Sillon* n'a pas seulement survécu dans les réalisations visibles de Marc Sangnier, il a surtout donné naissance, souterrainement, en dépit, peut-être même à cause de l'interdit pontifical, aux mouvements d'action catholiques, au syndicalisme chrétien, enfin aux deux partis politiques se réclamant de sa pensée : le parti démocrate-populaire et la Jeune République.

L'un des professeurs que j'ai connus au lycée Louis-le-Grand, Georges Bidault, est un de ses fils spirituels. Editorialiste de *l'Aube*, quotidien que je vends devant Saint-Médard le dimanche, Bidault enseigne l'histoire et la géographie. En réalité, ses élèves savent qu'il consacre surtout ses cours à expliquer la situation internationale présente et à mettre en garde les jeunes esprits contre la fascination qu'exercent sur une partie de l'opinion les régimes totalitaires.

Je le retrouverai sept ans plus tard ; il sera au firmament de la politique. Le journaliste que je serai devenu ne le ménagera pas toujours, et il dira avec humour : "Il fut de mes élèves et ne me l'a jamais pardonné".

Dans la communauté catholique française, les démocrates-chrétiens sont minoritaires, souvent dénoncés, parfois haïs. L'Eglise a peu évolué. Un père trappiste m'en convainc.

Les doutes qui se cachent derrière mes certitudes me conduisent, en cette année 38, à l'abbaye de Cîteaux, près de Dijon,

pour une retraite. Je reste là plus d'une semaine, logeant à l'hôtellerie du monastère, m'efforçant de me plier, comme les moines, à la dure règle cistercienne : lever à deux heures, en pleine nuit, pour chanter matines, repas composés exclusivement de légumes, de fruits, de laitages, d'un peu de vin. Pour chaque rendez-vous, annoncé par la cloche, de l'office divin, qui de trois heures en trois heures réunit les religieux, je rejoins ceux-ci à la chapelle pour, après matines, prime, laudes, tierce, sexte, nones, vêpres et complies. Le chant grégorien me fait défaillir d'émotion.

Je lis, je prie, je médite et, deux fois par jour, je rencontre le prieur, le Père Robert, pour des entretiens. Un matin, une phrase de lui me frappe : "La force de l'Eglise, elle se manifeste dans la continuité, la pérennité de ses dogmes, de sa morale, de sa liturgie même... L'Eglise d'aujourd'hui, voyez-vous, c'est celle du concile de Trente".

Le concile de Trente ! Celui qui, de 1545 à 1563, répondit à la Réforme protestante par une contre-réforme doctrinale et disciplinaire.

Quatre siècles. Stabilité ? Immobilité ? Cette Eglise est celle de Marc Sangnier, le novateur, s'inclinant devant ses interdits et néanmoins triomphant d'elle.

Jean FERNIOT

Ed. Grasset 2004, 20.90 euros.

La chronique littéraire

par Philippe SÉNART

Journaux : *Jacques d'Arribehaude, Christian Dedet, François Sentein*

La publication du Journal de Jacques d'Arribehaude est un événement littéraire assez comparable à celle, il y a un demi-siècle, du Journal de Paul Léautaud. C'est, dans le même temps confit en dévotion la même liberté de ton, le même piquant du propos, le même esprit de révolte et d'insoumission, la même mise en pièces d'idoles préfabriquées. Mais Léautaud n'a écrit qu'un journal parisien, et même un journal du VI^e arrondissement. D'Arribehaude nous entraîne, lui, dans le vaste monde, en quête de grandes aventures.

Complainte mandingue, Une saison à Cadix, Le château des Algarves, L'encre de salut, journaux des années 1960-1968, ont été publiés sous le titre général d'*Un Français libre*¹. *Cher Picaro*² est le journal des années 55. Ainsi Jean-Louis Curtis appelait-il son ancien élève du lycée de Bayonne. Marqué par l'entrée dans sa ville natale, en juin 1940, de la division Totenkopf ("c'est persuasif pour toujours d'avoir vu défiler une troupe prussienne dans une petite ville française", a écrit Barrès), d'Arribehaude s'évade à seize ans de la France occupée. Son grand homme était de Gaulle. Mais il rencontra par hasard, sur un banc à Madrid, Pio Baroja, l'auteur de *El amor, el dandysmo y la intriga*, dont il adopta incontinent le programme de vie. En

s'élançant dans des chemins d'école buissonnière, "Français libre", il ne poursuivra désormais que sa propre libération. Pio Baroja était responsable d'un détournement de destin.

Chaussé comme Rimbaud, de "semelles de vent", il s'est jeté autour du monde dans une "grande vadrouille". Ce sont les titres de ses deux premiers romans qui arrachèrent à Kléber Haedens des cris d'enthousiasme. *Cher Picaro* est le journal de la fin de l'après-guerre, quand d'Arribehaude revint, épuisé, mais inassouvi, de ses escapades juvéniles. On attendait alors l'Apocalypse. Débonnaire, Monsieur Queuille était survenu, tirant, tout claudiquant, dans de vieilles ornières, le chariot mérovingien de l'Etat. Dans un monde désormais sans histoires, la France philipparde ne pouvait que s'ennuyer. Tous les enfants de la défaite s'étaient donnés rendez-vous au carrefour de Saint-Germain-des-Près. Sans emploi, ils avaient congédié des espérances prématurées et ils étaient prisonniers de leurs vains rêves. "Nous continuions à attendre et rien n'arrivait jamais", écrit Jacques d'Arribehaude qui est le chantre de cette captivité.

Où chercher une issue ? Où fuir ? Il échappe à ce "Français libre", toujours disponible pour de saintes colères, des cris de fureur célestinienne. Pourtant, fatigué peut-être d'avoir à crier trop fort, d'Arribehaude préfère se laisser couler dans une longue nonchalance vers

¹ L'âge d'homme.

² id.

les pays imaginaires de son enfance. Pour ne pas être mêlé aux mystifications dont son époque était l'otage, il ne réclame "qu'un coin d'ombre tranquille où se promener insoucieux, où rêver en d'aimables compagnies". La fuite de Jacques d'Arribehaude, loin d'un monde laid, à la recherche de la Beauté, n'est qu'une fuite esthétique. Mais elle est en même temps une chasse au Trésor. Comment vivre sans rien faire ? D'Arribehaude voudrait bien être Barnabooth. *Cher Picaro*, c'est la fuite en Afrique. Y faire fortune ? D'Arribehaude y trouve surtout dans des vagabondages sentimentaux au bord de sources fraîches l'aimable compagnie des femmes noires, l'amour simple, pur et vrai, une innocence primitive en accord avec la Nature. Il y a dans les pages africaines de ce Journal un ruissellement de poésie.

Mais la France opiniâtre reprend Jacques d'Arribehaude. On l'a connu dépouillant chaque matin à la terrasse des Deux-Magots le *Financial Times*. Il croyait pouvoir vivre en paix, mais pour faire fructifier le "trésor" rapporté de ses courses exotiques, il doit déployer une énergie monstrueuse. Comment, harassé, trouver le repos ? Où être enfin libre ? Ce n'est pas dans le lacin ardent et compliqué des liaisons féminines au milieu desquelles il est, tragi-comiquement, empêtré. Là encore, il cherche une issue. Il n'aspire dans les désordres de l'amour qu'au bonheur conjugal dont l'image ne cesse de le tourmenter.

Tous les itinéraires de fuite de Jacques d'Arribehaude n'aboutissent que dans des impasses. Mais il y a chez ce descendant de corsaires basques mâtiné de requete navarrais, un atavisme terrien, l'attachement au profond pays de ses origines, tout un héritage de

fidélité et de dignité. C'est dans l'arrière-fond de son Journal, éclairé par de tendres lumières ancestrales, le véritable "trésor" retrouvé du *picaro*. Il y a une morale dans le roman picaresque qu'est la vie de Jacques d'Arribehaude et dont la loi du genre voudrait qu'il fût immoral. C'est ce qui en fait le rare prix.

*
* *

"Il s'en passe des choses à Paris". C'est le cri poussé par Christian Dedet quand, arrivé par le train de Nîmes à l'appel de Luc Estang, provincial naïf, mais impatient de lancer son défi à la capitale, il commence à en découvrir les dessous, de la boutique du Seuil où son premier livre allait être publié. Nous attendions depuis longtemps le journal de Christian Dedet, languedocien qui ne dit jamais un mot de trop, avare de confidences. Ce journal conte, dans son premier volume, *Sacrée Jeunesse*³, un début dans la vie. Ayant écrit *Le plus grand des taureaux*, Christian Dedet n'avait pu que se précipiter chez Henry de Montherlant. "Cette rencontre, dit-il, a fait impression au Seuil, pas de la façon que j'imaginai". Naïf peut-être, mais il a le regard vif et pointu qui a vite fait de percer les masques. Il y a en lui par atavisme un instinct de clarté et de vérité. L'une des vedettes du Seuil, Philippe Sollers, a pour dessein "la redéfinition de la littérature". Christian Dedet n'est pas dupe de ce "galimatias pompeux".

On était en 1960. La société de consommation était à son apogée, préfigurant déjà la société de (mauvaise) digestion des temps actuels. Les Français qui s'empiffraient et qui

³ Editions de Paris, Max Chaleil.

allaient dans les petits théâtres applaudir les êtres haillonneux et faméliques de Beckett, sans doute pour se faire honte, étaient repus. Christian Dedet eut vite un haut-le-cœur. Ecrivant *Le Métier d'amant* sous l'influence de Drieu La Rochelle ("Drieu, comme je m'y retrouve !"), il refuse de rester captif d'une époque où il y a trop de chiens de garde et où la liberté est une valeur sans avenir. Mais, s'est déjà demandé d'Arribehaude, où fuir ? Dans quel désert ? En Espagne ? La route lui en est ouverte par Montherlant. Ira-t-il plus loin ?

Christian Dedet est aussi médecin. Accomplissant des stages d'internat dans les hôpitaux de la banlieue Nord, il écrit sur la misère humaine, toutes empreintes de la tendresse d'un docteur Destouches, d'émouvantes pages. "Soulager la douleur, n'est-ce pas le meilleur moyen de se libérer soi-même ?" Quand il écrira plus tard, en Algérie, son roman *L'Exil*, le Camus de *La Peste* l'aidera à tirer de cette grande pitié célinienne le sens très vif des solidarités sociales. Fuir au désert ? Non... Il y a, ici et maintenant, des tâches urgentes.

Mais alors il se pose ce qu'il appelle "une grave question". Est-il de gauche ? Est-il de droite ? Jean Le Marchand, grand recruteur de talents (pour la droite), l'introduit à *Arts* où règne "la génération frivole" contre laquelle Jean-Edern Hallier l'avait, au Seuil, mis en garde. "Ce qui est sûr, écrit-il, c'est moins à des convictions politiques qu'à des goûts, des amitiés, des comportements, des préférences artistiques que je devrai me fier pour résoudre l'énigme". Il assiste aux dîners de *La Nation française*, rue Cadet, autour de Boutang. Il prend rang à *Combat* dans la compagnie des mousquetaires dont il deviendra, entre Matzneff - Athos et Saint-Robert - Aramis, le d'Artagnan. Il y a toujours chez cet

héritier d'une civilisation sudiste un besoin d'évasion. Un extrême sudiste, Dominique de Roux, lui fait entendre le chant des sirènes.

Mais Christian Dedet a les pieds sur terre. Sur la scène parisienne, il ne joue qu'un rôle. La scène parisienne a, pour décor de fond, l'arrière-pays de Courmonterral vers lequel il revient sans cesse, comme à la contrée originelle de ses indispensables ressourcements. C'est un sud poétique, mais réel, la garrigue couleur de vieil argent où, au détour d'un chemin creux, écrit-il, apparaît "la ravine de Tolède, parfois le désert de Judée". L'un de ses parents lui dit : "Quel merveilleux roman tu pourrais écrire ici !", l'histoire, dans ce décor, d'une vieille famille terrienne. Ce journal, riche réserve de souvenirs et de sentiments, peut nous le faire espérer. Goethe ayant dit que "le plus heureux des hommes est celui qui noue la fin de sa vie avec son commencement", Christian Dedet, dans ce cas, serait cet homme.

*
* *

Le quatrième volume du Journal de François Sentein commencé en 1938, est celui de l'année 1945⁴. On a traversé toute la guerre, mais qu'on n'y cherche pas les grands événements de cette période. "Les événements m'ennuient" a dit un compatriote de François Sentein, Paul Valéry. Pour ce languedocien, ce Wisigoth, la guerre est "une affaire entre Francs", saliens et ripuaires. Il en subit dans sa vie, certes, le contrecoup, mais il veut préserver, à l'abri de ce qu'il appelle des mouvements de foule, la liberté d'un jeune homme secret et fragile. S'il se déclare anarcho-royaliste, ce n'est pas tant pour professer une foi,

⁴ Gallimard (*Le Promeneur*).

que parce qu'il pourrait, dans un Etat monarchique prenant en charge les grandes affaires, se livrer sans risque de trouble pour l'ordre public, à ses petites anarchies personnelles.

Minutes d'un libertin, c'est le titre général de ce journal. François Sentein le compare à un minutier notarial. Choses vues, propos tenus, y sont recueillis, mais triés, analysés, classés. L'anarchiste est, pour son gouvernement, un homme d'ordre. Il a rencontré Maurras dans un livre lu à quatorze ans, *Quatre nuits de Provence*. "Et nous avons ici des nuits plus belles que vos jours", écrivait, d'Uzès, Racine. Pureté, netteté, précision, c'est à quoi aspirait, jusque dans son écriture où il fait un dur ménage, François Sentein. Nul laisser-aller, nul dévergondage chez celui qui se réclame d'une tradition de libertinage intellectuel dont le dessein est de nourrir, fortifier, appointer l'esprit.

François Sentein distribue sa vie entre Paris et Montpellier. Paris n'est pour cet homme d'oc qu'aux avant-postes de celle-ci. Il y installe, sur un *limes*, sur une ligne de défense et de protection, rue de l'Abbé Groult, puis rue Jacob, au centre même du quartier général de toutes les subversions (Saint-Germain-des-Près) ses tours de guets. Il n'en descend que pour "regarder, écouter, parler", mettre en mouvement sur le terrain tous les éléments d'une stratégie d'observation. Il entretient des complicités littéraires du côté de Jouhandeau ou de Cocteau, noue des alliances. Il a été un temps, à la revue *La Parisienne*, un grand nettoyeur de l'intelligence française. Il lui a rendu dans l'encrassement de ces années, sa fraîcheur, son alacrité, son pimpant.

Bayonne, Cournonterral, sont, chez Jacques d'Arribehaude et chez Christian Dedet, l'arrière-pays où ils peuvent se replier, se rechar-

ger. Chez François Sentein, Montpellier n'est pas cet arrière-pays, mais la capitale même de son royaume. Issu d'une lignée d'ancienne bourgeoisie, qui y occupe depuis deux siècles, la même place sociale sur la même place publique, celle de tous les rendez-vous de la ville, la place de la Comédie, il y a grandi dans la demeure ancestrale où rien n'a jamais bougé et dont il dresse l'inventaire. Le centre religieux en est la "chambre verte" où est accroché, comme dans toutes les demeures du Midi blanc le portrait d'Henri V, "prêtre et pape de la royauté, plus que roi", a écrit Daniel Halevy, le "roi impossible" dit Sentein. Le collège des Pères où il a été élevé et dont, comme Montherlant, il garde l'empreinte, lui a fourni une provision inépuisable d'hymnes dont la musique règle son pas. C'est dans la librairie de Monsieur Combes, d'ineffaçable mémoire, qu'il a reçu le dépôt sacré d'un héritage moral et intellectuel jamais renié. En compagnie de Virgile, il se promène dans la campagne montpelliéraine immortalisée par Courbet, dans le célèbre tableau du musée Fabre, "Bonjour Monsieur Courbet". "Bonjour, Monsieur Sentein", allant à sa rencontre le long du Lez ou de la Mosson, pourrions-nous nous écrier dans un vif mouvement de joie. A Montpellier il a eu pour toujours quatorze ans. Tout de sa vie a été alors décidé.

C'est l'enfant de cet âge que François Sentein retrouve dans son Journal, au cœur d'un même paysage indestructible, et il lui demande : "Toi qui n'a jamais eu d'autre âge, à quoi ressemblais-tu ? A cette question, répond, dans chacune de ses pages, le Journal où François Sentein, dans un trouble juvénile, trace son portrait en surimpression à celui de l'enfant qu'il a été et dont l'esprit vit toujours en lui.

Philippe SÉNART

Le christianisme à travers la société française : mouvements et crises

par Jean CHÉLINI

Le débat actuel sur la laïcité, biaisé par des nostalgiques d'une laïcité intégrale qui effacerait tous les signes religieux de notre société et par les politiques qui veulent contenir l'Islam sans le dire, a pour conséquence immédiate de mettre en lumière le rôle de la religion dans la France d'aujourd'hui, en particulier du christianisme, qui demande la confession de la grande majorité des Français, pour reprendre l'expression du Concordat de 1801. La production historique récente montre à travers les mouvements spirituels et les crises politico-religieuses, comment le christianisme est tissé dans la trame de la France. Tragique ou heureuse cette trace demeure indélébile et avant d'être jugée mérite d'être reconnue et prise en compte.

Les protestants sous l'Ancien Régime

Au XVII^e siècle, la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, a modifié l'équilibre religieux du pays. La minorité protestante, tolérée depuis le règne d'Henri IV, malgré les restrictions imposées par Richelieu sous Louis XIII, perd son droit de cité. La mesure doit être appréciée dans sa dimension politique. Louis XIV comme tous les princes de son temps, par souci de cohésion nation-

le et d'obéissance civile, veut que tous ses sujets pratiquent sa propre religion. Mais comme le litige est d'ordre religieux, les poursuites deviennent persécutions. Deux ouvrages chez le même éditeur présentent deux lectures de l'insurrection des camisards des Cévennes en 1702 et de sa répression par les armées royales. La vision catholique est fournie par un prêtre, curé dans la région, le Père L'Ouvrelière, témoin et acteur des événements dans son livre écrit à chaud et publié dès 1703, *Histoire du fanatisme renouvelé* (Presses du Languedoc, Montpellier, 405 p., 29 euros, présentation et notes de Patrick Cabanel, de l'Université Toulouse Le Mirail), Père de la doctrine chrétienne, une congrégation enseignante de la Contre-Réforme, l'auteur donne un témoignage engagé du côté catholique, précis et détaillé. L'ouvrage d'Antoine Court *Histoire des troubles des Cévennes et de la guerre des Camisards* (Presses du Languedoc, 605 p. 40 euros, édition critique) constitue la version protestante des événements. Antoine Court, pasteur né en 1695, n'a pas été acteur des événements, mais il a rassemblé les témoignages et les documents au cours de ses missions clandestines dans les Cévennes. Il suit une véritable démarche d'historien, comme

le souligne le préfacier le recteur Philippe Joutard. Son livre paru en 1760 en Suisse où il s'était réfugié est écrit avec modération - Court était hostile au prophétisme cévenol - mais dénonce la responsabilité de Louis XIV. On peut mieux comprendre l'émigration qui suivit l'ordonnance de 1685 - entre 200 000 et 250 000 personnes - à travers les *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostagner*, un gentilhomme normand qui préféra s'exiler en Hollande puis en Angleterre et en Irlande plutôt que d'abjurer (Mercure de France, 390 p. 5,80 euros, édité et présenté par Michel Edmond Richard), témoignage authentique d'une aristocratie meurtrie par la politique royale, mais écrit avec dignité et sans haine.

La religion au XVIII^e siècle

Michel Bernos avec *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique* (Cerf 2003, 404 p. 33 euros) dans une étude copieuse et bien informée montre qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles le clergé ne partage plus la misogynie fréquente dans l'antiquité chrétienne et les siècles du Moyen-Age occidental. Il traite de la virginité et de l'instruction des filles qui apprennent le catéchisme, de l'épouse chrétienne et de ses droits dans le mariage, de la maternité et du veuvage. Il souligne le rôle des conférences des femmes notamment les religieuses et les propos de la pastorale auprès du public féminin. Il consacre plusieurs pages à Benoîte Rancurel, la petite voyante du Laus dans les Alpes, messagère de Marie auprès des laïcs et des clercs qui ne la ménagent guère. Un livre riche pour dissiper bien des malentendus.

Philippe Martin, spécialiste Nancéen d'histoire moderne, dans *Une religion des livres*

(1640-1850), (Cerf, 2003, 622 p. 49 euros) montre l'importance et le succès de l'édition des livres de piété du milieu du XVII^e siècle, à celui du XIX^e. Pendant ces deux cents ans plus de deux mille éditions différentes de ces manuels sortent des presses pour offrir aux fidèles le portrait du chrétien idéal. Tous les milieux sont touchés par cette littérature aussi bien l'aristocratie que la bourgeoisie, mais aussi chez les petites gens qui savent lire - source jusqu'alors négligée, ces recueils fournissent un éclairage nouveau sur les formes de la piété laïque et le rôle de la lecture spirituelle à ces époques.

Figures de prêtres d'hier et d'aujourd'hui

Au XIX^e siècle les séquelles de la rupture révolutionnaire se font sentir. Beaucoup de Français qui ont grandi au cours des années terribles n'ont pas reçu d'instruction religieuse. Plusieurs milliers de clercs sont morts, les prêtres ont vieilli, le recrutement s'est tari, jusqu'à la reprise du milieu du siècle. Dans la réédition de *L'encyclopédie morale du XIX^e siècle*, dirigée par Léon Carmier, *Les Français peints par eux-mêmes* (Omnibus, édition présentée par Pierre Bouttier, 2 tomes en un seul volume, 1173 p., 2003, 26 euros) nous retrouvons les portraits des Français de 1840 brossés par une trentaine d'auteurs, des plus célèbres comme Balzac ou Théophile Gautier, jusqu'à ceux dont la postérité a perdu le nom. Sous leur plume tous les types reprennent vie, de l'épicier au médecin en passant par le député, la femme de chambre et le pair de France. J'ai retenu l'ecclésiastique, un portrait vivant et nuancé qui enregistre le recul de l'influence de l'Eglise dans la société, son appauvrissement mais souligne la qualité

de ses nouveaux ministres, leur désintéressement et leur dévouement discret, leur témoignage efficace auprès de nos contemporains. Un recueil très éclairant.

Eric Mension-Rigau, maître de conférences à Paris IV Sorbonne analyse dans *Le donjon et le clocher* (Cerf, 2003, 504 p., 25 euros) les rapports entre la noblesse, les curés de campagne et le monde rural. A travers une documentation dispersée et difficile d'accès, il analyse les relations entre le château et le presbytère qui ont souvent duré jusqu'à hier notamment dans l'Ouest. Retraçant la longue histoire de l'Oeuvre des campagnes fondée en 1857, pour promouvoir le retour de la religion dans les campagnes, l'aide au clergé rural et l'exemplarité des châtelains, l'auteur souligne son adaptation progressive à une société qui a profondément changé en un siècle.

André Lanfray étudie l'impact sur la société française et l'organisation de l'Eglise des mesures de sécularisation ordonnées par les ministres de Waldeck-Rousseau et de Combes au début du XX^e siècle, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire (1901-1914)* (Cerf, 2003, 639 p. 33 euros, préface du cardinal Jean Honoré, 27 cartes, sources abondantes, index). L'auteur, un frère mariste, après des

dépouillements copieux, retrace de manière précise les décisions de laïcisation, leurs conséquences, montrant qu'elles suscitent d'innombrables mouvements pour remplacer les écoles congréganistes fermées et les religieux exilés, tandis que beaucoup de frères et de sœurs sécularisés restaient sur place et recommençaient sur de nouvelles bases leur œuvre d'enseignement.

Citons pour conclure l'excellente étude de Marcel Launay de l'Université de Nantes sur *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*, la première du genre (Cerf, 261 p. 20 euros, de riches annexes documentaires) ; le travail très intéressant de Catherine Maurer, maître de conférences à l'Université Marc Bloch de Strasbourg sur l'action de la *Caritas, un siècle de charité organisé en Alsace* (1903-2003) (Editions du Signe, Strasbourg, 2003, iconographie très suggestive en annexe, préface de Mgr Doré, archevêque de Strasbourg) et enfin l'essai très suggestif de Thierry Magnin, vicaire général du diocèse de Saint Etienne, *Prêtre diocésain, une vocation et un métier d'avenir* (Nouvelle Cité, 2003, 185 p. 14 euros, coll. Racines), une lecture d'expérience du "métier" sacerdotal dans notre société qui en montre l'utilité efficace et appelle les vocations.

Jean CHÉLINI

Le dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

ETOUFFOIR (suite). Le chantage à la phobie toujours prêt à servir contre les réticents, les hésitants, les timides, l'injonction d'avoir à créer de nouveaux délits d'opinion s'élève comme une rumeur obsédante, enveloppant le corps social et le conditionnant peu à peu. La rumeur revendique, prescrit, exige. Elle vitupère, elle dénonce, elle interdit, elle gronde, elle tonitruue. Sur la place, elle ne tolère que son propre écho. On croit qu'à cet égard on a tout vu. On se trompe. Sait-on que depuis quelques années une pétition réclame l'instauration d'un délit « d'atteinte à la vie artistique ». Il s'agit pour l'Art contemporain, c'est-à-dire pour cette partie de la production artistique actuelle qui constitue l'art officiel, reconnu, agréé, commandité par les institutions et le milieu culturels régnants, il s'agit donc pour l'Art contemporain ainsi circonscrit de transformer en délits les réactions de rejet que ses productions peuvent générer, de s'imposer par le code pénal, de perdurer à l'ombre du juge.

APOSTASIE (suite). Il a donc été décidé, officiellement, constitutionnellement, diplomatiquement, laïquement etc. que l'Europe pouvait se passer de toute référence explicite à sa filiation chrétienne. Choix majeur pour les décennies à venir, qui annonce soit la lente asphyxie des âmes promises à la soumission spirituelle et au contrôle social en quoi consiste le totalitarisme rampant propre au XXI^{ème} siècle, soit les convulsions que la volonté de persévérer dans l'être finira par engendrer, soit les deux.

EUROPE (suite). En d'autres temps, il y a eu suffisamment de plumes manipulées et manipulatrices pour célébrer des lendemains qui devaient chanter pour qu'aujourd'hui on veuille bien nous dispenser d'applaudir à l'avenir qu'on nous prépare. L'impératif premier est de n'être pas complice de ce futur obscur, indéchiffrable, où nous sommes requis de nous engoutir. L'élargissement sans fin, sans finalité, sans principes, s'accomplit sous nos yeux dans la confusion des mots. Prenons celui d'Europe. Si l'on tient que l'Europe a sa frontière quelque part de ce côté-ci du Bosphore, alors la logique voudrait qu'on n'accepte de lire la Constitution qu'on nous propose qu'après avoir délibéré préalablement de cette limite tant il va de soi qu'on ne saurait dissocier le contenu d'une Constitution de son champ d'application, les équilibres ou les déséquilibres démographiques étant de nature à modifier radicalement la signification des mécanismes institutionnels. Ceci est tellement évident qu'on s'étonne un peu d'avoir à le rappeler de même qu'on s'étonne de devoir rappeler que les regroupements parlementaires ne peuvent avoir de cohérence que s'ils sont fédérés par une position commune sur ce sujet capital. On ne retiendra pas un instant le soupçon que les professions de foi sur la frontière de l'Europe n'ont qu'une vocation purement électorale, et qu'on a déjà pris son parti des évolutions que les instances transatlantiques régnantes ont d'ores et déjà fixées pour l'Union européenne.

André LE GALL

Mouvement alternatif

par Christian CAMBIER

200 milliards, c'est le montant de dollars américains vendus à découvert, c'est-à-dire des dollars cédés par des opérateurs qui ne les possèdent pas et qui espèrent les racheter plus tard moins cher.

400 millions, c'est le volume en barils de pétrole brut acheté à découvert, c'est-à-dire du pétrole acquis sans en prendre livraison, sans le payer en totalité et dans le but de le revendre **plus cher plus tard**.

Des exemples comme ceux-là sont disponibles par centaines, sur le nickel, le soja, le CAC 40, les *treasuries*, les KWH, le palladium, la cacao, l'OAT, le yen, le NASDAQ, ou la couronne estonienne, etc...

Les flux traités chaque jour sur les marchés financiers sont générés à près de 60% par des gérants de « *hedge funds* », en bon français des fonds de gestion alternative, en clair des spéculateurs. *Ils ont inventé le mouvement alternatif*, celui qui « change périodiquement de sens ». Sans état d'âme, ils prennent position à la hausse ou à la baisse, ils créent ou exploitent un « momentum », amplifient *un trend*, une tendance. Ils gèrent tous ensemble quelques 1130 milliards de dollars, avec lesquels ils peuvent utiliser un levier – « *leverage* » -, en fait emprunter 2, 3 ou même 5 fois plus, se constituant des munitions considérables.

Ces techniques nées dans les salles de *trading* pour compte propre des banques, sont aujourd'hui développées et vendues, jusque

dans les magasins Carrefour, à des épargnants innocents. Rémunératrices pour les promoteurs, elles n'en sont pas moins souvent efficaces et parfois rentables. Le fond de l'affaire est de profiter du défaut d'efficience des marchés. Parmi les outils les plus vulgarisés, l'arbitrage de convertibles a eu beaucoup de succès, de même le *long/short* sur actions. Illustration : le spéculateur vend Nissan à découvert et achète Renault à crédit, jouant la valorisation élevée de Nissan, en sachant que la seule valeur de Nissan couvre la capitalisation totale de Renault. Il parie sur la baisse de Nissan et la hausse de Renault, pour ensuite déboucler sa position. Un jour – proche ? – viendra, où le nombre d'investisseurs jouant le manque d'efficience sera tellement grand que le marché deviendra efficient.

L'alternatif devient à l'heure actuelle une composante incontournable des marchés financiers mondialisés, chacun chassant sur les terres de l'autre. C'est un facteur de volatilité extraordinaire, ajoutant à la complexité de la gestion, mais c'est aussi un facteur de risque, comme ce fut le cas en 1998 avec le fonds LTCM qui faillit faire sauter tout le système financier de la planète.

Il y aura d'autres LTCM et c'est pourquoi la gestion traditionnelle doit trouver ses repères dans cet environnement voulu instable par les grands opérateurs pour tirer profit des courants alternatifs. Inutile de s'électrocuter !

Christian CAMBIER

Notes de lecture

Grandeur et destin de la Vieille Europe - 1492-2004 de Jean-Marie Le Breton

Jean-Marie Le Breton, historien, diplomate et européen « engagé » vient de nous donner un ouvrage important qu'il est utile de lire aujourd'hui en ce moment d'incertitude où l'Europe paraît hésiter et douter d'elle-même. L'auteur le baptise lui-même « Essai historique ». Ce récit de cinq siècles d'histoire – commencée en 1492 avec l'expansion européenne dans le monde – ne prétend pas être exhaustif. « La vieille Europe », dont il évoque la grandeur et le destin, n'est évidemment pas celle qu'a décriée M. Rumsfeld. C'est une grande force spirituelle – prenant sa source dans l'antiquité gréco-romaine et le christianisme - une force politique et économique, une civilisation qui s'enrichit de ses diversités.

Cette Europe a su tirer les leçons des luttes incessantes pour la suprématie ou l'hégémonie – successivement espagnole, française, anglaise, allemande. Elle a voulu mettre fin une fois pour toute aux guerres qui ont conduit à son effacement (que symbolise sur la page de garde l'image de la rencontre à Berlin des forces américaines et soviétiques en 1945). Quelques hommes d'Etat lucides, à l'appel de Robert Schuman et de Jean Monnet, de Konrad Adenauer et d'Alcide de Gasperi, lui ont imprimé en 1950 un nouveau cours. Cette « nouvelle Europe » se fonde sur le dépassement des égoïsmes nationaux et sur de nouvelles institutions auxquelles les Etats ont délégué une part de leur souveraineté. Elle est encore jeune, et

demeure inachevée, mais son objectif ultime n'a pas changé : ce n'est pas seulement d'assurer durablement la réconciliation et la paix sur notre continent – c'est chose faite et cette mission s'étend aujourd'hui à l'Europe centrale et orientale – , c'est de retrouver la maîtrise de son destin. Il faut, à cette fin, créer un « rôle de puissance » - pour reprendre l'expression du général de Gaulle – autour de la France et de l'Allemagne, allié certes des Etats-Unis mais indépendant.

Jean-Marie Le Breton connaît bien et respecte l'Angleterre mais il la voit toujours, comme le disait Churchill, tournée vers le « grand large » et d'abord vers les Etats-Unis, même si elle est aujourd'hui plus ouverte au renforcement des coopérations européennes.

L'alliance américaine reste nécessaire à l'Europe, en particulier face à la menace du terrorisme international. L'union européenne ne peut se faire contre les Etats-Unis. Encore faut-il que ceux-ci la considèrent comme un partenaire et non comme un rival. A Washington on veut un peu d'Europe, mais pas trop.

Jean-Marie La Breton s'inscrit ainsi dans une double fidélité à l'idée gaullienne d'une « Europe européenne » indépendante en même temps qu'à la vision fédérale qui était celle des pères de l'Europe. Synthèse difficile et plus que jamais face à une Amérique néo-impérialiste et au sein d'une Europe de 25 et bientôt peut-être de 30 membres.

Les résultats de l'intégration européenne ont été jusqu'ici très positifs en matière éco-

nomique et monétaire. Il reste à l'élargir au politique et au militaire. Mais, conclut Jean-Marie Le Breton, « deux obstacles formidables en barrent le chemin. Le premier est lié aux « moyens », c'est-à-dire aux institutions européennes et à leur capacité à mobiliser des ressources financières, militaires et humaines. Chaque fois que les Etats européens tentent de mettre en commun une partie de leurs capacités militaires, un rappel à l'ordre vient de Washington. Le dernier exemple, celui de la force d'intervention rapide, en est une nouvelle illustration ». On ne voit pas actuellement poindre dans ce domaine une « volonté » commune européenne au risque d'un affrontement avec les Etats-Unis.

« L'autre grand obstacle est celui de l'élargissement. Une Europe volontariste est née de la conjonction des espérances de chacun des six pays fondateurs... parmi ceux qui ont adhéré par la suite au projet original, certains partagent cette ambition. D'autres en redoutent les conséquences... Les nouveaux élargissements, bruyamment réclamés par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, auront pour conséquence logique et inéluctable l'absence de volonté commune et donc le dévoiement du projet européen ».

« Les peuples d'Europe occidentale embarqués dans le projet européen, ajoute l'auteur, auront à définir les étapes de leur destin fédéral et les frontières de leur communauté. Ces limites ne seront pas celles de la géographie : n'en feront partie ni la Russie, ni la Turquie, ni peut-être même la Grande-Bretagne et ceux des Etats proches d'elle s'ils répugnent à faire le pas fédéral. Cette anticipation n'est pas fondée sur le sentiment. Elle tient compte de l'histoire ».

Entre l'impuissance des Etats-nations d'Europe occidentale et l'émergence d'une « Europe puissance » le chemin est encore long et les risques d'échec de ce grand dessein ne peuvent être sous-estimés.

Jacques MALLET

Ed. L'Harmattan – 296 p. 27 euros.

De Gaulle, mon père **de Philippe de Gaulle,** **Entretiens avec Michel Tauriac**

« Un jour de mai tu t'en vas jeunesse ». Cette phrase de la comtesse Anna de Noailles figurait depuis 1934 sur le carnet personnel de Charles de Gaulle. Elle témoigne de la préoccupation intime, présente, lancinante qui était la sienne.

En 1944, au cours de son séjour américain, il avait rendu visite au vieux général Pershing, le héros américain de la Première Guerre mondiale et constaté le délabrement physique et moral de ce vieux soldat. « La vieillesse est un naufrage » disait-il.

Avec beaucoup de pudeur et de retenue, son fils, l'amiral Philippe de Gaulle nous livre un portrait intime de l'homme du 18 juin, un portrait attachant et troublant pour tous ceux qui n'ont jamais appartenu à cette famille politique gaulliste.

« Le sort est maître de tout. Si les Français avaient été résistants en 1940, mon père ne serait devenu qu'un simple général d'armée ... assène son fils. Tout est

là. Comme en 1870, les élites, les éparnants, les bien-pensants ont choisi la voie de la soumission. Mais là où échoue Gambetta, le général de Gaulle entre dans l'Histoire et va illustrer la phrase célèbre de Malraux : « Il ne peut y avoir de République sans de Gaulle et de Gaulle sans la République ».

« J'ai voulu raconter l'homme sous la cuirasse, dans sa sensibilité » a ajouté son fils. Les deux volumes sont à cet égard un précieux témoignage pour la postérité et une passerelle à remonter le temps.

En ce temps-là, celui de notre enfance, un vieillard glorieux présidait aux destinées de la France et s'adressait solennellement au pays dans une lucarne en noir et blanc. Il parlait de la France « lumière du monde, humainement, moralement ». Il était d'abord un homme du 19^{ème} siècle par sa formation intellectuelle, un homme de rigueur pour qui l'argent ne compte pas, n'existe pas et est banni des conversations. Un commissaire de marine gère les comptes personnels du grand homme qui, arrivé à l'Élysée, fera acheter de la vaisselle au Bon Marché de façon à ne pas avoir à se servir de celle marquée aux armes de l'Etat dans sa salle à manger particulière.

Il était ensuite un homme du 20^{ème} siècle par sa vision de la société. Il a mis la jeunesse de son temps sur les autoroutes, dans le Concorde, dans le TGV. Sans électricité nucléaire, pas de TGV. Il ne faut pas l'oublier et la jeunesse devrait lui en être reconnaissant assure l'amiral, son fils.

Mais, il se voulait surtout un fils de France, « de la France qui se bat, de la

vraie France, de la seule France, de la France éternelle ». Il aurait sacrifié toute sa famille pour le bien de celle-ci. Des pages émouvantes sont écrites pour retracer la tragédie des heures de 1940. La famille dispersée sur les routes, la mère qui décède le 16 juillet, le fils dont les nouvelles manquent. Pourtant le Général part en déserteur, en proscrit, en rebelle. Et personne ne connaissait l'issue. Nous sommes évidemment loin de la classe politique de l'époque qui traîne à Bordeaux avant de rallier Vichy ou qui ne se décide à partir qu'avec armes et bagages comme cette personnalité de la III^{ème} République semant en route ses lingots d'or...

Mais de Gaulle était aussi un fils de la République, un fils sincère et attachant mais cruel avec les républicains les plus reconnus. Ainsi pour Léon Blum « c'est toujours, je suis déçu... je suis profondément troublé... c'est avec une désolation confondue que... je déplore ne pas pouvoir... je ne saurais dire... je suis navré de n'avoir pas mieux compris ». Pourtant le leader socialiste n'avait pas hésité à écrire du fonds de sa prison au Président Roosevelt pour lui demander de soutenir le chef de la France libre.

Ainsi pour le Président Jean Lecanuet « Aujourd'hui, les mêmes encore s'en remettent à l'Europe en croyant qu'elle va pouvoir faire ce que nous ne pouvons et ne voulons pas faire. M. Lecanuet ferait nager Lord Kitchener dans le bonheur ».

Et que dire de la navrante définition du MRP : « Mouvement Républicain Populaire, enfants de chœur qui ont bu les burettes ».

Sans doute manquait-il à l'homme du 18 juin cette richesse du cœur pour ses semblables qu'il réservait à sa famille. C'est d'ailleurs cette pauvreté de sentiments qui lui fut souvent reprochée. Mais « je suis trop pauvre pour vivre courbé » a un jour conclu le Général.

Son fils a eu le mérite de retracer le chemin d'un français, d'un homme d'Etat comme on n'en voit plus, comme on n'en fait plus.

Albert KALAYDJIAN

Ed. Plon, 2 volumes, 24 euros le livre.

Badinages *dans un massacre* de Charles Delamare

Le soixantième anniversaire du Débarquement a donné lieu le 6 juin dernier à des cérémonies grandioses et politiques. Elles ont servi à renouer le contact entre Bush et Chirac, à jeter Schröder dans les bras de ce dernier, à rappeler que nos amis de toujours le sont encore et que nos ennemis d'hier sont devenus nos chers frères en Europe. Quant aux populations civiles victimes de la bataille ou descendants de ces dernières, on n'en a guère parlé. Elles comptent pour trop peu dans la grande politique. A part « Ouest-France » qui a publié pendant un mois de bouleversants récits, les médias les ont largement ignorées. On s'aperçoit pourtant aujourd'hui, mais avec réticence, qu'il y a eu deux à trois fois plus de Normands tués au cours des combats en 1944 que d'Américains, presque autant que de soldats allemands !

Les douze récits de ce livre, écrits par celui qui n'était qu'un jeune homme au moment des faits, restitue les figures oubliées des femmes et des enfants fuyant sous les bombes, des simples soldats abandonnés au milieu de la mitraille, des paysans pris entre deux feux, des résistants sans armes, ni instructions, des hommes traqués à cause de leur religion, des épouses de prisonniers faisant face avec leur famille à la tuerie générale, tous ceux et celles qui lorsqu'ils ne sont pas tombés dans les combats, ont disparu dans l'oubli. « Des pauvres gens dont il n'est guère correct de faire croire qu'ils ont existé ! », comme l'écrit l'auteur dans sa préface. Cette transposition littéraire des malheurs de la guerre apporte l'indispensable touche d'humanité à une commémoration plus officielle qu'émouvante. Un appel à ceux qui croient que l'Histoire a souvent besoin de s'écrire avec un petit « h ».

Clotilde SAINT-GIRONS

Ed. l'Harmattan, 25 euros

Valise diplomatique de Pierre-Louis Blanc

L'ambassadeur qui a écrit ses souvenirs ne mâche pas ses mots. Il appelle un chat un chat, un chacal, un chacal. Cette sincérité dénuée de prudence administrative rend l'itinéraire de ce haut-fonctionnaire intéressant, vivant, bouillonnant d'enseignements parce que truffé de réflexions personnelles. Avoir été directeur de l'ENA, chargé de mission auprès du général de Gaulle à la fin de la vie de ce dernier, en poste diplomatique en

Suisse, au Japon, en Espagne, au Royaume puis ambassadeur en Suède, en Grèce, enfin aux Nations Unies, tout cela ouvre des fenêtres sur le monde à qui sait regarder. Et précisément Pierre-Louis Blanc a l'œil vif, l'esprit critique, la dent dure. Il incarne avec un brio exceptionnel la génération d'après-guerre, de la reconstruction, avec ses illusions et ses désillusions. Moins un livre de chevet qu'un bréviaire pour l'action. Ah ! si nos politiques avaient le temps de lire !

Charles DELAMARE

Ed. du Rocher, 19 euros.

*L'impensé
de la démocratie*
Tocqueville la citoyenneté
et la religion
d'Agnès Antoine

Le titre peut surprendre. « L'impensé » doit-il être entendu comme le substantif d'impensable, c'est-à-dire de l'inconcevable ou s'agit-il de ce qui n'a pas été encore pensé et qui mérite de l'être ?

Agnès Antoine, qui enseigne à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pour éviter toute équivoque, formule dès son introduction sa problématique et nous plonge dans l'actualité la plus immédiate : « Si la plupart des États européens, aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, se sont stabilisés et affermis dans la forme de la démocratie... ils n'ont pas été pour autant conduits à approfondir son essence ». Faisant référence à la Crise de l'Humanité européenne diagnostiquée déjà par Husserl

en 1930, l'auteur évoque alors un « impensé » de la démocratie : « Tout se passe, en effet, comme si la démocratie n'avait su explorer jusqu'au bout ses prémisses, son sens profond quant à l'accomplissement de l'homme ».

D'où l'actualité de Tocqueville qui en publiant *la Démocratie en Amérique de 1835 à 1840* a tenté d'explorer, à partir de l'expérience américaine, ces impensés de la démocratie, le centre de réflexion portant sur la citoyenneté et la religion en tant que remèdes aux excès de l'individualisme démocratique. Une telle place faite à la religion ne pouvait surprendre les Américains qui ont précisément construit la démocratie en combinant « religion et liberté » quitte à en adultérer le sens, comme le révèlent les soubresauts de la campagne électorale présidentielle de cette année et la montée du fondamentalisme chrétien. Par contre, il y a là de quoi tendre l'oreille pour nous à qui l'on rabat jour après jour la leçon du caractère fondamental de la laïcité républicaine.

La démocratie d'Agnès Antoine est donc à la fois anachronique et courageuse. Anachronique comme à vrai dire, peu ou prou, toute étude historique, en tentant d'appliquer à la société contemporaine, la grille de lecture tocquevillienne. Courageuse dans la mesure où elle nous présente Tocqueville non comme un simple politicologue dont les idées sont depuis longtemps ensevelies sous les commentaires des constitutionnalistes mais comme un philosophe qui réfléchissant au sens de la démocratie, soutient le caractère incontournable de la religion pour en assurer le plein épanouissement.

Seule la religion et, en ce qui nous concerne, seule la religion chrétienne,

serait en effet en mesure de créer des « dispositifs de transcendance » sans lesquels la démocratie ne peut que sombrer dans un individualisme exacerbé et dans un matérialisme qui se définit par la passion du bien-être et des richesses et la priorité donnée à l'acquisition de biens matériels, ce qui paradoxalement, s'accompagne d'un mal-être permanent, d'une misère existentielle, d'une « névrose » que la consommation en croissance exponentielle de tranquillisants est bien incapable de guérir.

Cette brève note de lecture ne peut retracer l'ensemble de cette étude très dense, ce qui est dit de la « citoyenneté » mériterait à soi seul un long commentaire, mais a pour fin de souligner le caractère fondamental de cette problématique, pour tous ceux qui s'interrogent sur la crise actuelle de la démocratie et sont disposés à poser les jalons du renouveau.

On attend désormais, avec impatience qu'Agnès Antoine qui est l'une des animatrices de « Démocratie et Spiritualité », s'exprime, non plus à travers l'œuvre aussi importante soit-elle de Tocqueville mais en son nom propre, sur « le projet d'une démocratie humaniste » qu'elle évoque dans sa conclusion, face à l'incapacité de la culture démocratique actuelle trop marquée par une « masculinité conquérante » à donner au désir humain « l'espace concret où il puisse expérimenter idéaux et valeurs », et qui de ce fait « étouffe la face féminine de l'égalité ou encore de l'humanité qui se vit dans l'accueil de l'altérité ».

Jean-Pierre PRÉVOST

Individualité et subjectivité chez Nietzsche

de Christophe Colera

Individualité et subjectivité sont deux concepts clés de la philosophie nietzschéenne de l'être. Plus précisément, ils constituent les deux polarités entre lesquelles se déploie l'esprit nietzschéen. Cette bipolarité s'est nourrie, chez ce philosophe, d'un rapport complexe au Moi souffrant (physiquement et psychologiquement). Surtout, elle a servi de support à la critique radicale de la philosophie que développe Nietzsche, dans son œuvre. Ce grand penseur est d'abord resté un personnage irréconcilié avec lui-même, d'où l'intérêt qu'il faut porter à sa propre individualité et à sa propre subjectivité, pour tenter de mieux appréhender ce qu'il a fait, ce que fut son projet philosophique. Christophe Colera l'explique remarquablement, tout au long de son essai.

Au demeurant, le lien quasi-ontologique reliant ces deux notions dans l'expérience individuelle du philosophe, c'est la douleur, une expérience de la douleur transformée en conscience, comme aurait dit Malraux. Nietzsche souffre, il a souffert toute sa vie. C'est précisément ce qui l'amène à faire la découverte du dionysiaque, défini comme un ensemble de pulsions associant plaisir et souffrance à un degré d'intensité optimale (p. 33). Au fond, ce que le philosophe révèle, c'est la tension permanente (non surmontée) à laquelle il a dû faire face, toute sa vie, entre sa propre individualité d'homme et sa subjectivité de philosophe... une tension qui devait finir par avoir raison de lui, de son équilibre psychique et le faire sombrer dans la folie, à partir de 1886.

Ed. Fayard, 2003, 25 euros.

Si l'agonie de la tragédie (grecque) fut provoquée par la subjectivité (p. 40), l'agonie de Nietzsche, philosophe et acteur de sa propre tragédie, fut le fait d'une individualité qui ne parvint pas à dominer, à soumettre sa propre subjectivité...

Au total, le livre de Christophe Colera est un essai exigeant et stimulant, se caractérisant par son originalité. Toutes celles et ceux qui voudront se familiariser davantage avec l'homme qui philosophait « à coups de marteau » (et qui savent qu'après lui, plus rien ne fut tout à fait comme avant) le liront avec profit. Pour ma part, ce brillant essai m'a rendu plus claire, plus lisible la trajectoire de Nietzsche, son parcours philosophique ... et le drame de sa fin inéluctable (?). Car c'est bien la narration d'un itinéraire intérieur que nous offre l'auteur, à partir de ces deux concepts clés : individualité et subjectivité. La grille d'interprétation qu'il nous propose permet alors de comprendre comment, par sa folie, Nietzsche est parvenu à transformer sa vie philosophique en destin.

Christian SAVÈS

Ed. L'Harmattan, 2004, 13 euros.

Joseph Schumpeter : vie, oeuvres, concepts d'Alexis Karklins-Marchay

Le retour en force du libéralisme économique a fait reculer la place de Keynes dans les manuels d'économie politique. Est-ce la revanche de son rival, Joseph Schumpeter, né la même année que lui (1883, celle de la mort de Marx) et décédé quatre ans après lui en

1950 ? En tout cas, le livre d'Alexis Karklins-Marchay, chargé d'enseignement à HEC, l'ESCP et à la Sorbonne, vient à point pour nous remettre en mémoire l'apport du grand Autrichien à la pensée économique et politique du vingtième siècle et, ce faisant, contribuer à notre réflexion sur plusieurs des grands débats de notre temps. Car, si certaines des analyses et des conclusions de Schumpeter sont aujourd'hui contredites, sa méthode reste un modèle et sa vision se révèle souvent remarquablement anticipatrice et éclairante.

Méthode modèle, car il prend soin d'appuyer sur des références concrètes ses intuitions et ses constructions théoriques. Il a aussi le souci de ne pas cantonner sa réflexion à la seule sphère de l'économie mais de l'englober dans une perspective où interviennent les facteurs psychologiques, politiques, sociologiques. Il montre par exemple comment les phénomènes de réaction des opinions publiques peuvent contrecarrer le jeu des équilibres financiers décrits de façon trop abstraite par les grands théoriciens du libéralisme classique.

Les intuitions de Schumpeter éclairent notre actualité quant au rôle de l'innovation, celui de l'entrepreneur, opposé au gestionnaire, celui de la « destruction créatrice », des cycles dans lesquels la récession est une phase nécessaire au progrès suivant, celui des grandes concentrations capitalistes, qui n'est pas à sens unique, celui aussi des pratiques restrictives qui n'est pas toujours négatif. Les intuitions sont également dans les questions soulevées : le capitalisme ne sera-t-il pas la victime non de ses contradictions internes comme le croyait Marx, mais, au contraire, de son propre succès ? Le socialisme c'est-à-dire la gestion publique des moyens de production est-il compatible avec la démocratie ? (Il

conclut que oui). Le mérite d'Alexis Karklins-Marchay est de présenter une pensée aussi riche dans un petit livre qui la résume de façon claire. *Chapitre I* : rappel biographique qui rend compte du contexte intellectuel dans lequel Schumpeter a élaboré son œuvre (Il a été un bref et contesté ministre des Finances de la République autrichienne au lendemain de l'effondrement de l'empire austro-hongrois). *Chapitre II* : présentation des œuvres majeures : « Théorie de l'évolution économique » 1911, « Business cycles » 1939, « Capitalisme, socialisme et démocratie » 1942, « Histoire de l'analyse économique » 1954. *Chapitre III* : les principaux concepts analysés au travers de l'évolution actuelle de l'économie mondiale et de la démocratie.

Une critique de forme, mineure, mais qui vise au snobisme en voie de généralisation rapide : l'abus des guillemets qui ne permet plus de savoir si les mots ainsi signalés sont une citation reprenant le texte exact d'un auteur ou s'il s'agit d'une coquetterie du rédacteur.

Gérard VANIER

Ed. Ellipses, 7 euros.

Chrétiens de Béziers et du Biterrois

Il faut "écrire l'histoire des villes", dit le professeur Jean Sagnes. C'est, en effet, en resourçant dans les annales locales notre histoire nationale que l'on peut établir (ou rétablir) au contact des réalités profondes une vérité historique. Les Rencontres de Béziers, placées sous l'autorité de Jean Sagnes, s'y emploient. La dernière de ces Rencontres en novembre

2002 a eu pour sujet "les chrétiens de Béziers et du Biterrois". Elle s'est tenue au centre du Guesclin de l'Université Paul Valéry de Montpellier et a été dirigée par le professeur Dominique Avon. La publication récente des actes de ce colloque en atteste l'intérêt. M. Avon peut à juste titre souligner la précieuse contribution de cette "histoire d'une ville" à l'histoire de la France.

Béziers a été au XVII^e siècle en terre d'oc un "bastion" du catholicisme. M. Jean Fouilleron montre à cet égard le rôle important d'une "dynastie" d'évêques d'origine italienne, les Bonzi, se transmettant monarchiquement le pouvoir, sinon de père en fils, du moins d'oncle à neveu, pendant un siècle. Mais comment expliquer l'effondrement de ce "bastion", au cours du XVIII^e siècle, alors que l'éradication des protestants y avait été presque complète, dès avant la révocation de l'édit de Nantes ? La très intéressante communication de M. Jacques Solé sur le biterrois Pelisson, cet ami de Fouquet, protestant converti devenu l'historiographe de Louis XIV dont tout l'effort a porté sur une reconquête par la théologie (avec l'aide de la caisse des conversions !) fait cependant apparaître plus efficace la politique de coercition exercée par le pouvoir royal. Il faut en souligner l'effet (observation personnelle) dans une ville de la région, Le Vigan, où la moitié des N. C. restera catholique après la promulgation de l'édit de tolérance de Louis XVI. M. Gérard Cholvy a peut-être raison de penser que le catholicisme de Béziers a sombré dans l'indifférentisme au XVIII^e siècle, faute de la présence active des protestants, stimulant de la foi, comme à Nîmes ou Montpellier. L'anticléricisme, doublant l'indifférentisme, date, lui, du siècle des Cathares, ce qui a pu faire dire à M. Leroy-

Ladurie qu'à "Montaillou, village occitan", on lisait déjà *La Dépêche du Midi*. A la Révolution, Béziers ressaisi par ses vieux démons, sortant de l'indifférence, est devenu "patriote".

Le XIX^e siècle vit un certain réveil du protestantisme dans les marges du pays bitterrois (M. René Kirschlegel). Là, (observation encore personnelle) le protestantisme est peut-être un stimulant politique. A Villeveyrac, par exemple, on est en pleine Vendée languedocienne. Le Bitterrois peut être appelé au XIX^e et au XX^e siècle, "terre de mission". MM. Louis Ségondy, Michel

Fournier et Dominique Avon étudient les moyens mis en œuvre pour réimplanter dans cette terre ingrate le catholicisme. M. Matthieu Brejon de Lavergnée conclut d'une manière très forte ce brillant colloque universitaire. S'adressant aux jeunes historiens de l'assemblée, il déclare que ce ne sont plus les Indes lointaines qui sont aujourd'hui terres de mission : "nos Indes sont ici".

Philippe SÉNART

Ed. Presses Universitaires de Perpignan

Les auteurs

Pierre AUBENQUE, *Agrégé de philosophie, secrétaire général de l'Institut international de philosophie*

Maurice BLIN, *Agrégé de philosophie, Sénateur des Ardennes*

Bernard BRUNETEAU, *professeur d'histoire contemporaine à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble*

Christian CAMBIER, *Président de la société Prigest*

Jean CHÉLINI, *Universitaire, président du Conseil scientifique de l'Institut de Droit et d'Histoire religieux d'Aix-en-Provence*

Jean FERNIOT, *Grand journaliste, romancier, essayiste*

René FOCH, *Directeur-Général honoraire à la Commission européenne*

Jean-Baptiste de FOUCAULD, *Ancien commissaire au Plan, Auteur des « 3 cultures du développement humain, résistance, régulation, utopie » (Odile Jacob, 2002)*

Jean-Louis GEORGET, *Maître de conférences à l'université de Paris 13, est chercheur au Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne à l'EHESS.*

Jean-Pierre GOUZY, *Vice-président du Centre international de Formation européenne, Président d'honneur de l'Association des Journalistes européens*

Pascale JOANNIN, *directrice de la Fondation Robert Schuman, auteur de « L'Europe, une chance pour la femme ».*

André LE GALL, *Ecrivain, Ancien Elève de l'ENA*

Jacques MOREAU, *Délégué Général d' Europe et Société*

Jean-Pierre PRÉVOST, *Ancien journaliste, ancien avocat*

Christian SAVÈS, *Politologue, écrivain*

annick-Eléonore SCARAMOZZINO, *Avocat à la Cour*

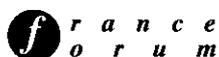
Philippe SÉNART, *Critique littéraire*

Rafal SIEMIANOWSKI, *Elève de l'Ecole Nationale d'Administration Publique à Varsovie*

Leïla TOUMERT, *Sociologue marocaine*

Gérard VANIER, *Ancien Elève de l'ENA, ancien Haut fonctionnaire*

Claude VIMONT, *Conseil Emploi, Formation*



Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 0905 k 83488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Nouvelle Europe, nouvelle société

Pour une société civile européenne PAR PIERRE AUBENQUE

Nouvelle Europe, nouvelle société PAR JEAN-PIERRE GOUZY

Europe : pour un oui créatif PAR JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD

Quel modèle social pour l'Europe élargie ? PAR JACQUES MOREAU

Une société close PAR LÉILA TOUMERT

L'Europe, une chance pour la femme PAR PASCALE JOANNIN

L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne PAR RAFAL SIEMIANOWSKI

L'Europe entre le temple et le stade PAR MAURICE BLIN

La France et l'Allemagne ou la nécessaire ressemblance PAR JEAN-LOUIS GEORGET

La démographie de l'élargissement de l'Union européenne PAR CLAUDE VIMONT

Une nouvelle société face à ses défis PAR YANNICK-ÉLÉONORE SCARAMOZZINO

La Turquie et l'Europe PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST

Adhésion turque, ratification de la Constitution européenne : les risques d'une collision PAR RENÉ FOCH

Dossiers et études

Sécu : l'impossible réforme ? PAR CHRISTIAN SAVÈS

Notre société : le déclin ? PAR GÉRARD VANIER

Le grand faux-pas de l'europhisme du xx^e siècle PAR BERNARD BRUNETEAU

Sommaire détaillé page 3